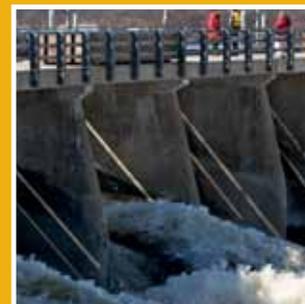


Investir pour demain,  
offrir de la valeur aujourd'hui



**Un rendement** record  
depuis **10 ans**

# NOTRE MISSION



**Créer de la *valeur à long terme* pour notre actionnaire, au profit de nos clients et des collectivités que nous desservons.**



Hydro Ottawa est à la fois un atout pour la communauté et un investissement pour son actionnaire, la Ville d'Ottawa. En tant qu'atout pour la communauté, l'objectif d'Hydro Ottawa est de fournir des services efficaces, efficients et fiables à ses clients et d'être un solide partenaire stratégique pour la Ville d'Ottawa en l'aidant à augmenter son développement économique et à remplir ses engagements dans le secteur de l'environnement. En tant qu'investissement, l'objectif de l'entreprise est d'offrir des rendements stables, fiables et croissants pour son actionnaire.



## TABLE DES MATIÈRES

1	Profil de l'entreprise
2	Message à l'actionnaire
4	Un rendement record depuis 10 ans
6	Principales données financières
7	Introduction au rapport annuel 2010
8	Rapport sur les opérations
16	Rapport de gestion
29	États financiers consolidés
60	Énoncé de la rémunération de la haute direction
62	Gouvernance d'entreprise
64	Membres des conseils d'administration
65	Glossaire



# PROFIL DE L'ENTREPRISE

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. est détenue à cent pour cent par la Ville d'Ottawa. Il s'agit d'une entreprise privée, enregistrée en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* de l'Ontario, dont les activités sont supervisées par un conseil d'administration indépendant composé de onze membres nommés par le conseil municipal de la Ville d'Ottawa. Les activités principales de la Société sont la distribution d'électricité, la production d'énergie renouvelable et la dispense de services connexes. En 2010, la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. détenait et exploitait deux filiales.

## HYDRO OTTAWA LIMITÉE

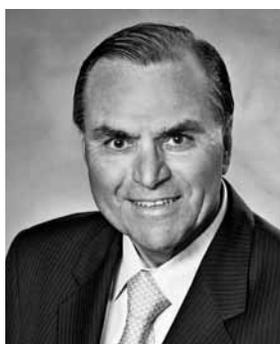
Hydro Ottawa limitée est une entreprise de distribution d'électricité locale réglementée qui exploite une infrastructure de distribution dans la ville d'Ottawa et le village de Casselman. Troisième plus grande société locale de distribution d'électricité en Ontario, Hydro Ottawa entretient l'un des systèmes de distribution d'électricité les plus sécuritaires, fiables et rentables de la province et dessert approximativement 300 000 clients résidentiels et entreprises répartis sur un territoire de 1 104 km<sup>2</sup>. En vertu de son permis de distribution, Hydro Ottawa limitée doit atteindre les objectifs de conservation et de gestion de la demande établis par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Hydro Ottawa limitée a ajouté approximativement 4 700 nouveaux clients en 2010, ce qui représente une augmentation de 1,6 %, alors que le volume d'électricité distribuée par l'intermédiaire de son réseau a augmenté d'environ 0,5 % par rapport à l'année dernière. Les actifs de la compagnie ont accru de 20,2 millions de dollars, ou 3,9 %.

## ÉNERGIE OTTAWA INC.

Énergie Ottawa est une entreprise de production d'énergie renouvelable qui fournit aussi des services commerciaux de gestion de l'énergie. Ses centrales au fil de l'eau des chutes de la Chaudière, situées au cœur de la ville, produisent plus de 125 000 mégawattheures (MWh) d'énergie verte certifiée EcoLogo. De plus, la centrale de transformation de gaz de site d'enfouissement en énergie du chemin Trail, une coentreprise détenue à 60 % par Énergie Ottawa, transforme des millions de tonnes de gaz méthane auparavant inutilisé en énergie renouvelable. Le réseau hydroélectrique de l'entreprise produit environ 140 000 MWh d'énergie renouvelable par année, ce qui représente assez d'énergie pour approvisionner en électricité plus de 17 000 foyers pendant une année.

# MESSAGE À L'ACTIONNAIRE

Au nom de la direction et des conseils d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et d'Hydro Ottawa limitée, nous sommes très heureux de présenter le rapport sur le rendement 2010 de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.



**Pierre Richard, c.r.**  
Président du conseil  
d'administration  
Société de portefeuille  
d'Hydro Ottawa inc.  
et Hydro Ottawa limitée

Le présent rapport marque le dixième anniversaire d'Hydro Ottawa : l'occasion tout indiquée pour faire le bilan de ce que nous avons accompli et pour nous tourner vers l'avenir d'opportunités significatives. Ainsi qu'il est fait mention dans les pages qui suivent, nous croyons qu'Hydro Ottawa a atteint un rendement record au cours des 10 dernières années et que l'avenir de l'entreprise s'annonce tout aussi brillant.

Au cours des 10 dernières années, Hydro Ottawa a généré une valeur de plus de 240 millions de dollars pour son actionnaire, y compris des dividendes et une hausse de ses capitaux propres. Le taux de satisfaction de la clientèle a inscrit une croissance régulière pour atteindre son niveau courant de 92 %. De plus, la Société a plus que doublé ses ventes d'énergie renouvelable à Ottawa tout en aidant ses clients à économiser près de 400 millions de kilowattheures d'électricité.

La recette « valeur à notre actionnaire et à nos clients et engagement à créer un avenir énergétique durable pour notre communauté » a bien servi Hydro Ottawa jusqu'à présent et devrait continuer de le faire dans l'avenir.

En effet, la capacité de maintenir ces valeurs principales et de s'adapter aux innovations technologiques, à un environnement d'affaires en pleine évolution et aux attentes changeantes des clients, a été au cœur du succès d'Hydro Ottawa. Il est dit notre industrie a évolué autant au cours de la dernière décennie qu'au cours du siècle précédent, ce que personne n'aurait pu prévoir en novembre 2000. Au beau milieu de ces transformations, Hydro Ottawa s'est imposée à titre de fournisseur de services efficient et fiable et d'entreprise de service énergétique innovatrice en pleine croissance.

Tout en innovant pour répondre aux besoins changeants de notre clientèle, nous continuons d'axer nos efforts sur les deux éléments qui nous ont permis de nous imposer comme chef de file de l'industrie : notre efficacité et la qualité de nos services. Rien n'est plus important pour nous que de fournir à nos clients des services fiables et adaptés à leurs besoins à des prix compétitifs.

Nos résultats de 2010 laissent entendre que nous faisons tout cela : nous offrons un service de distribution d'électricité parmi les plus fiables de l'industrie, nos tarifs de distribution sont restés stables au cours des deux dernières années et notre coût d'exploitation par client nous a permis de nous classer parmi les premier quinze pourcents d'entreprises de service public les plus productives de l'Ontario.

En raison de cette tendance positive en matière de rendement, nous croyons que l'entreprise est bien positionnée pour continuer à faire figure de chef de file de l'industrie dans l'avenir.



**Rosemarie T. Leclair**  
Présidente et chef de la direction  
Société de portefeuille  
d'Hydro Ottawa inc.

Pour nous assurer d'y arriver, nous utilisons la stratégie d'affaires quinquennale ayant été établie dans le contexte de l'orientation stratégique et perspectives financières de 2008-2012. La Société continue de démontrer d'excellent progress vers la réalisation de cette stratégie : en 2010, Hydro Ottawa a enregistré un revenu net normalisé de 29,2 millions de dollars, ce qui lui a permis de verser des dividendes de 17,5 millions de dollars à la Ville d'Ottawa. Nos revenus continuent d'augmenter, surtout grâce à nos axes d'affaires compétitifs en matière de production d'énergie renouvelable et de services de gestion de l'énergie, qui ont accusé une croissance respective de 19,8 % et de 12,1 %. Au cours des trois premières années de notre stratégie quinquennale, les dividendes que nous avons versés à notre actionnaire ont dépassé de plus de 20 % les projections.

Témoignant de ce rendement financier positif et de cette gestion financière prudente, les agences de cotation Standard & Poor's et Dominion Bond Rating Service ont attribué à Hydro Ottawa une cote de crédit de A (stable) en 2010.

Hydro Ottawa continue d'évaluer les possibilités d'étendre ses activités dans tous ses axes d'affaires et d'en profiter pour maintenir ce record de rendement positif. Entre autres, nous planifions la construction d'une nouvelle centrale de transformation des gaz d'enfouissement de 4,5 MW sur le site d'enfouissement Laflèche ainsi que la construction d'un nouveau parc d'énergie solaire de 12 MW sur l'ancien site d'enfouissement du chemin Trail. Nous nous sommes aussi fait partenaire avec la Ville d'Ottawa pour faire d'Ottawa une des villes parmi les plus vertes au pays grâce à l'installation de 20 systèmes d'énergie solaire sur le toit d'immeubles municipaux au cours des 5 prochaines années, et à la réalisation de projets éconergétiques qui permettront à la Ville de réaliser des économies.

Nous continuons d'investir de solides sommes dans notre système de distribution d'électricité pour assurer la fiabilité et l'efficacité de nos infrastructures essentielles dans l'avenir. Parallèlement, nous élargissons nos programmes de conservation, qui connaissent un grand succès et un expansion, afin qu'il soit simple et rentable pour les résidents et les entreprises d'Ottawa d'utiliser moins d'énergie.

Comme l'illustrent ces exemples, nous continuons d'investir dans l'avenir pour aider notre communauté à atteindre ses objectifs économiques, financiers et environnementaux. L'avenir énergétique des résidents d'Ottawa s'annonce brillant, puisque nous veillerons à assurer la fiabilité de notre infrastructure électrique, à augmenter notre production d'énergie renouvelable et à agir à titre de chef de file en matière d'efficacité énergétique et de conservation, ce qui aidera à maximiser l'avantage concurrentiel d'Ottawa.

En somme, Hydro Ottawa investit dans l'avenir et offre de la valeur aujourd'hui, ce qui s'inscrit dans l'atteinte de ses objectifs stratégiques, mais reflète également la principale mission et le mandat de la Société, qui est demeurée la même depuis sa fondation il y a 10 ans : créer de la valeur à long terme pour notre actionnaire, au profit de nos clients et des collectivités que nous desservons.

Nous sommes fiers des efforts que nous avons déployés pour remplir cette mission en 2010, et nous remercions nos 600 employés qui ont rendu ces réalisations possibles grâce à leur engagement envers l'excellence et l'amélioration continue.

Nous aspirons à un succès continu dans l'avenir, grâce à la poursuite de notre vision qui nous pousse à agir à titre d'entreprise de service public chef de file intégrée de confiance.

Sincères salutations,



Pierre Richard, c. r.  
Président du conseil d'administration  
Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.  
et Hydro Ottawa limitée



Rosemarie T. Leclair  
Présidente et chef de la direction  
Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

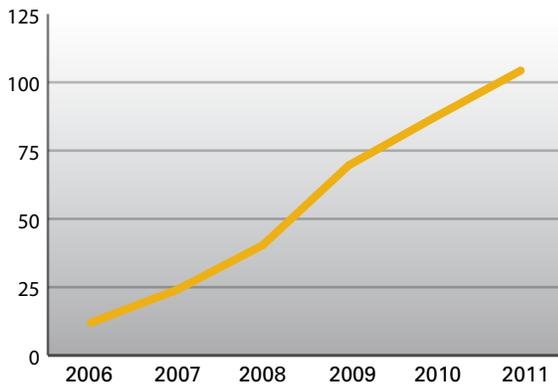
# Un rendement record depuis 10 ans

En novembre 2000, cinq entreprises de distribution locales ont fusionné pour devenir Hydro Ottawa. Une entreprise de service public, un actionnaire, une mission : offrir de la valeur à titre d'atout pour la communauté et d'entreprise locale fournissant des services essentiels aux résidents d'Ottawa représentant un actif des plus importants pour la Ville d'Ottawa.

Au cours des dix années suivant la fusion, Hydro Ottawa s'est imposée comme chef de file de l'industrie offrant de la valeur à son actionnaire, à ses clients et à la communauté.



**Dividende cumulé (en millions de \$)**



Hydro Ottawa a commencé à verser des dividendes à son actionnaire en 2006. Depuis lors, grâce à une croissance annuelle continue, Hydro Ottawa a versé des dividendes de 104,7 millions de dollars à son actionnaire, y compris un dividende de 17,5 millions de dollars cette année.

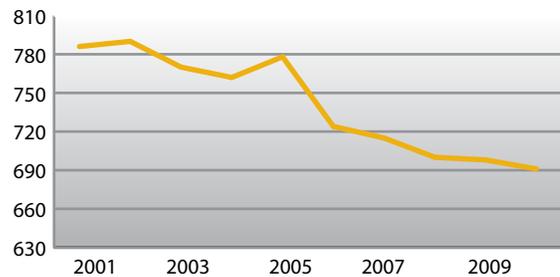
# 100

kilowattheures

Au cours de la dernière décennie, la moyenne d'électricité utilisée par les ménages d'Ottawa a diminué d'environ 100 kilowattheures par mois, ou d'approximativement 12 %.

Cette baisse découle de facteurs tels que des programmes de conservation, d'une augmentation de l'achat d'appareils éconergétiques et d'une hausse de la sensibilisation au besoin de conserver l'énergie.

**Consommation d'électricité moyenne des clients du secteur Résidentiel (kWh)**



## Services éco-responsables

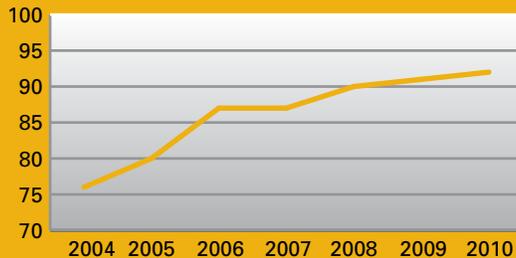
En 2006, Hydro Ottawa s'est imposé un nouveau défi : aider ses clients à utiliser moins d'énergie pour aider à construire un avenir énergétique durable. Aujourd'hui, Hydro Ottawa offre une gamme plus étendue de programmes et de services qui permet de satisfaire les besoins d'un public plus responsable en matière de consommation d'énergie.



## Une clientèle satisfaite

Hydro Ottawa a commencé à mesurer la satisfaction de sa clientèle en 2004 au moyen d'un sondage réalisé par un tiers. Grâce à des efforts axés sur la qualité du service offert à notre clientèle, nos cotes ont continué d'augmenter.

Satisfaction de la clientèle (%)

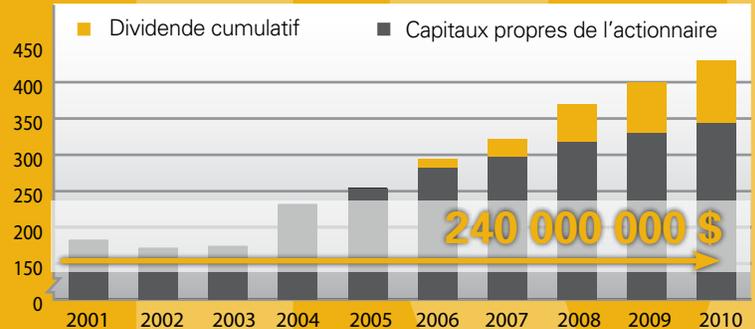


**92 %**

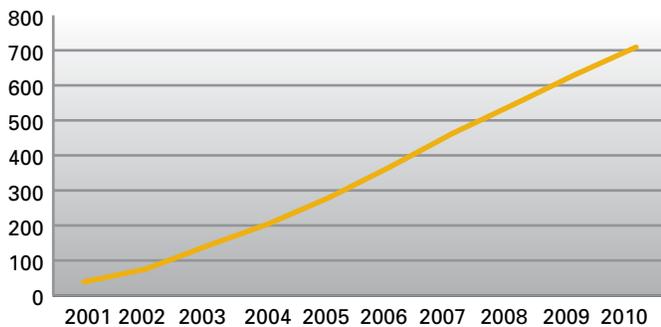
En 2010, 92 % des clients se sont dits satisfaits des services reçus.

## Offrir de la valeur

Grâce à une gestion financière prudente et à des investissements continus dans ses actifs, Hydro Ottawa a augmenté sa valeur de 240 millions de dollars depuis sa création.



Investissements cumulatifs dans le réseau de distribution (en M\$)



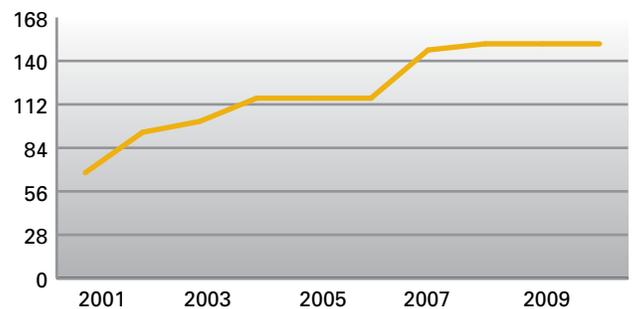
Hydro Ottawa réinvestit constamment dans son réseau de distribution de l'électricité pour demeurer à la tête de l'industrie en ce qui concerne la fiabilité du service.

**715 millions de dollars**

Montant investi dans les infrastructures d'Hydro Ottawa limitée.

Énergie Ottawa a augmenté sa production d'énergie verte de plus de 120 % au cours de la dernière décennie et projette de hausser sa capacité de production dans l'avenir.

Augmentation de la production d'énergie renouvelable (Gwh)



**1,1 milliard**

Nombre de kilowattheures d'énergie renouvelable produits.

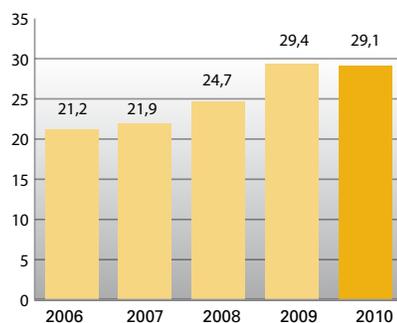
**Fournisseur de choix** Énergie Ottawa est devenu le fournisseur de choix à Ottawa en matière d'installation et de gestion de systèmes d'énergie renouvelable.



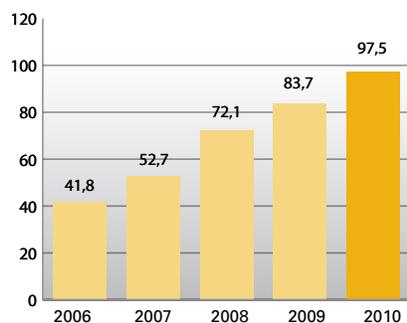
# PRINCIPALES DONNÉES FINANCIÈRES

(en M\$)	2010	2009
<b>Produits</b>		
Recouvrement de l'énergie électrique	621 842	587 958
Ventes de distribution	143 434	141 213
Autres revenus	31 767	25 561
	<b>797 043</b>	754 732
<b>Bénéfices provenant des activités poursuivies</b>		
EBE	103 087	98 678
BAII	58 721	56 723
Revenu net	31 231	29 353
<b>Sources (utilisations) d'encaisses</b>		
Provenant des activités d'exploitation	70 993	55 315
Immobilisations	(79 882)	(84 381)
Financement	3 512	11 283
<b>Ratios</b>		
Fonds de roulement	1,45	1,35
Ratio de capitalisation de la dette	42:58	43:57
<b>Consommation en gigawattheures</b>		
Consommation en gigawattheures (GWh) <sup>1</sup>	7 840	7 785

**Revenu net normalisé  
(en M\$)**

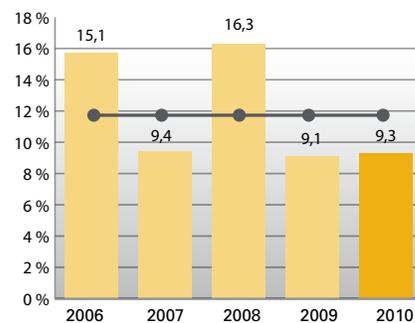


**Croissance des capitaux propres  
de l'actionnaire  
(en M\$)**



Ajustés pour tenir compte des dividendes payés l'année suivante

**Rendement des capitaux propres**



● Rendement des capitaux moyen

<sup>1</sup> énergie achetée

# INTRODUCTION AU RAPPORT ANNUEL

Le rapport annuel 2010 d'Hydro Ottawa est le troisième à faire état de l'orientation stratégique et des perspectives financières de 2008-2012 de l'entreprise.

L'orientation stratégique vise à solidifier le statut de fournisseur de services fiable et de premier rang d'Hydro Ottawa, tout en tirant parti de l'évolution de l'industrie pour devenir l'une des entreprises de service public intégrée les plus prospères au Canada.

Cette stratégie s'appuie sur les forces et les réalisations de la Société et cadre avec un environnement changeant qui présente d'importantes possibilités pour le groupe d'entreprises Hydro Ottawa et pour la collectivité que nous desservons.

Pour tirer pleinement avantage de ces possibilités, Hydro Ottawa se concentre sur les principes permettant d'obtenir une performance record : la santé financière, la valeur client, l'efficacité organisationnelle et la conscience sociale. Le rapport annuel sur le rendement 2010 de l'entreprise se divise selon ces quatre catégories qui orientent notre stratégie d'affaires.

En 2010, Hydro Ottawa a encore une fois fait figure d'entreprise de service public de premier plan grâce à une solide performance financière, à un service à la clientèle de qualité supérieure, à des pratiques en milieu de travail innovatrices et à des activités efficaces et efficaces.

Notre objectif est de maintenir notre réputation de chef de file de l'industrie en effectuant de judicieux investissements pour l'avenir tout en offrant de la valeur dans le moment présent. Nous travaillons à créer un réseau électrique encore plus intelligent et fiable que le réseau existant, à augmenter notre production d'énergie renouvelable et à satisfaire les besoins changeants de nos clients ainsi que leurs attentes, en répondant notamment à la demande croissante en matière de programmes et de services relatifs à la conservation de l'énergie.

Comme vous pourrez le lire dans les pages qui suivent, ces efforts nous permettent de continuer à offrir de la valeur à notre actionnaire et à apporter une contribution essentielle à notre collectivité.

## QUATRE SECTEURS D'INTERVENTION CLÉS

<p><b>Santé financière</b></p> <p><i>Objectif stratégique</i></p> <p><b>Nous favoriserons la croissance durable de notre entreprise et de nos revenus</b></p> <p>En augmentant notre productivité et en recherchant les occasions d'affaires qui tirent parti de nos forces, soit nos principales capacités, nos actifs et notre personnel</p>	<p><b>Valeur client</b></p> <p><i>Objectif stratégique</i></p> <p><b>Nous offrirons une expérience client à valeur ajoutée</b></p> <p>En procurant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des prix compétitifs</p>
<p><b>Efficacité organisationnelle</b></p> <p><i>Objectif stratégique</i></p> <p><b>Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement</b></p> <p>En préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue</p>	<p><b>Conscience sociale</b></p> <p><i>Objectif stratégique</i></p> <p><b>Nous contribuerons au bien-être de notre communauté</b></p> <p>En agissant en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée</p>

# SANTÉ FINANCIÈRE

***Nous favoriserons la croissance durable de notre entreprise et de nos revenus en augmentant notre productivité et en recherchant les occasions d'affaires qui tirent parti de nos forces.***

Le versement de dividendes fiables et la croissance régulière de la valeur de l'entreprise sont au cœur de l'engagement d'Hydro Ottawa envers son actionnaire. En 2010, nous avons honoré cet engagement tout en procurant un service efficace et fiable à nos clients, en contrôlant nos coûts et en augmentant notre productivité.

En 2005, l'actionnaire de la Société a établi une politique en matière de dividendes. Depuis lors, Hydro Ottawa lui a versé des dividendes de 104,7 millions de dollars, ce qui englobe les dividendes basées sur le rendement en 2010, tout en augmentant ses capitaux propres de 94,7 millions de dollars<sup>1</sup>.

Cet exploit reflète un effort énergique déployé pour accroître la santé financière de l'entreprise, améliorer son efficacité et son efficacité opérationnelles de manière continue, ainsi que positionner l'entreprise pour une croissance future.

Les principaux indicateurs de santé financière annuels sont les bénéfices et le revenu nets. Hydro Ottawa a encore une fois enregistré un rendement supérieur à ses prévisions en 2010, ayant un revenu net consolidé de 31,2 millions de dollars. Le revenu net normalisé (excluant les éléments à effets ponctuels) s'est chiffré à 29,1 millions de dollars par rapport à 29,4 millions de dollars l'année précédente<sup>2</sup>.

**Hydro Ottawa a encore une fois enregistré un rendement supérieur à ses prévisions en 2010, grâce à un revenu net consolidé de 31,2 millions de dollars.**

Cela a permis à la Société de verser un dividende de 17,5 millions de dollars à son actionnaire, surpassant ainsi de 3,1 millions de dollars les prévisions établies dans le contexte de l'orientation stratégique et des perspectives financières de 2008-2012. Au cours des trois dernières années, les dividendes dérivant d'opérations courantes versés par la Société à son actionnaire ont surpassé les projections de 9 millions de dollars.

Les revenus consolidés, qui n'incluent pas les éléments de transfert tels que le coût d'achat d'énergie sur le réseau provincial, ont augmenté de 5,1 % d'une année sur l'autre, ce qui traduit une croissance de revenus régulière.

D'une manière générale, le groupe d'entreprises Hydro Ottawa a enregistré un rendement de capitaux propres de 9,3 % en 2010 par rapport à 9,1 % en 2009.

Les tarifs de distribution de l'électricité d'Hydro Ottawa sont restés stables au cours des deux dernières années. Le solide rendement financier de l'entreprise découle principalement de l'amélioration de sa productivité, d'une gestion efficace des coûts ainsi que de l'augmentation des recettes provenant de sa production d'énergie renouvelable et de ses services de gestion d'énergie compétitifs.

L'accès à du capital abordable est essentiel au succès d'une entreprise et est principalement influencé par une bonne cote de crédit. En 2010, les agences de cotation Standard and Poor's et Dominion Bond Rating Service (DBRS) ont affirmé à Hydro Ottawa une cote de crédit de A (stable). Hydro Ottawa a pu obtenir cette bonne cote, réalisée au cours des années 2007 à 2009, grâce au solide rendement financier de l'entreprise, de ses politiques financières conservatrices, d'un rendement opérationnel fort, d'un profil de risques plutôt bas, ainsi que d'une plus grande stabilité au sein du secteur de l'électricité réglementé.

Les recettes provenant des services commerciaux de gestion d'énergie ont accusé une hausse de 12,1 % en 2010 après une année record en 2009. Cela témoigne d'une forte demande d'expertise de gestion d'énergie dans le secteur commercial, qu'Énergie

Ottawa est bien placé pour combler. Hydro Ottawa a pu obtenir cette cote réalisée au cours des années 2007 à 2009 grâce au solide rendement des centrales des chutes de la Chaudière et du chemin Trail ainsi que de stratégies de tarification efficaces.

L'entreprise continue de conclure des contrats à prix fixes afin de réduire le risque lié aux prix du marché, qui ont été plus bas que les moyennes historiques au cours des dernières années. En avril 2010, Énergie Ottawa a conclu de nouveaux contrats à prix fixes de vingt ans avec l'Office de l'électricité de l'Ontario dans le contexte de son initiative de contrats d'hydroélectricité pour la production provenant de ses centrales des chutes de la Chaudière. Ce contrat donnera des prix stables pour l'énergie produite par ces centrales. L'expansion de la capacité de production dans l'avenir sera liée à des contrats de

<sup>1</sup> Rajusté pour tenir compte des dividendes payés l'année suivante.

<sup>2</sup> Voir le rapport de gestion (p.22) pour savoir comment le revenu net normalisé est calculé.

longs termes à prix fixes, continuant la stratégie d'éliminer les risques des prix du marché. Hydro Ottawa continue d'évaluer activement les possibilités d'étendre ses activités de distribution d'électricité et de production d'énergie renouvelable, ainsi que ses axes d'affaires relatifs aux services énergétiques. En 2008, son actionnaire a adopté une stratégie de croissance ciblée impliquant trois éléments de base : étendre les activités de distribution d'Hydro Ottawa au-delà du territoire qu'elle dessert, augmenter sa capacité de production d'énergie hydroélectrique et d'autres formes d'énergie renouvelable, et prendre appui sur ses principales forces existantes pour diversifier ses secteurs d'activité, en concentrant les efforts sur les occasions d'affaires compatibles présentant peu de risques et offrant un rendement économique stable à long terme.

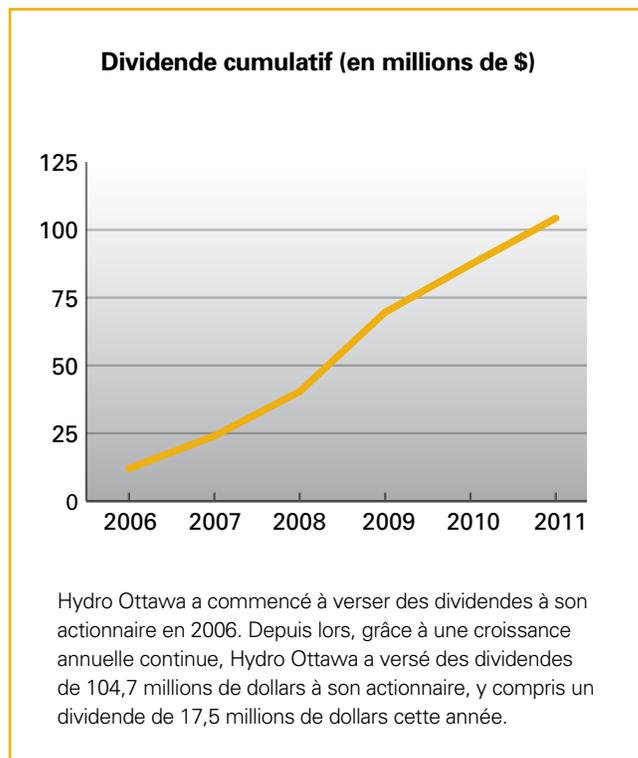
À l'été 2011, nous prévoyons commencer la construction d'une nouvelle centrale de transformation des gaz d'enfouissement de 4,5 MW au site d'enfouissement Lafleche. Comparable à notre centrale du chemin Trail, cette nouvelle centrale convertira des millions de tonnes de méthane, gaz produit par la décomposition de matière organique, en énergie renouvelable propre. Le projet sera entrepris en partenariat avec Integrated Gas Recovery Services, et devrait générer des revenus d'environ 70 millions de dollars au cours des vingt prochaines années.

Énergie Ottawa se fait aussi partenaire avec la Ville d'Ottawa pour construire un nouveau parc d'énergie solaire sur l'ancien site d'enfouissement du chemin Trail. On attend les approbations nécessaires en vertu du programme de tarifs de rachat garantis (TRG) de l'OEO pour lancer le projet, qui implique la construction de deux champs de panneaux solaires d'une capacité de 12 MW, ce qui représente assez d'énergie pour approvisionner en électricité 1 500 demeures.

En raison d'une forte participation au programme de TRG, Énergie Ottawa s'est rapidement imposée comme chef de file à Ottawa en matière de systèmes de production d'énergie solaire de toit. En 2010, l'entreprise a installé treize systèmes de production d'énergie solaire sur le toit de certaines écoles d'Ottawa en vertu d'un contrat qui lui a été octroyé par l'Ottawa District School Board à la suite d'un processus concurrentiel, y compris deux installations pilotes ayant été installées sur des immeubles de la Ville d'Ottawa. En raison du succès de ce projet pilote, la Ville et Énergie Ottawa s'associeront pour déployer vingt systèmes d'une plus grande puissance sur le toit d'immeubles municipaux au cours des trois prochaines années, ce qui

permettra à la Ville de toucher annuellement de 200 000 \$ à 250 000 \$ en paiements de location et contribuera à la rentabilité d'Hydro Ottawa.

À la suite de changements apportés aux politiques provinciales ayant entraîné l'élimination du paiement de taxes de transfert de 33 % applicable à la vente d'installations électriques à d'autres entreprises de service public, Hydro Ottawa continue d'examiner les possibilités d'étendre ses activités de distribution d'électricité au-delà du territoire qu'elle dessert.



# VALEUR CLIENT

**Nous offrons une expérience client à valeur ajoutée, en procurant des services fiables, novateurs et adaptés aux besoins à des prix compétitifs.**

Rien n'est plus important pour le succès d'une compagnie qui fournit un service essentiel que la capacité de l'entreprise à offrir de la valeur à ses clients. Qu'il s'agisse de l'un de nos 300 000 clients des secteurs Résidentiel ou Entreprises qui comptent sur un approvisionnement en électricité en provenance de notre système de distribution tous les jours, ou de l'un de nos clients, de plus en plus nombreux, souhaitant bénéficier de notre expertise en matière d'énergie renouvelable et de gestion d'énergie, nous veillons à leur offrir un service efficace, efficient et fiable.

La qualité et les coûts sont les fondements de la valeur client dans le secteur de l'électricité. Grâce à notre efficacité opérationnelle, nous sommes en mesure d'offrir des services d'une qualité supérieure à des prix compétitifs.

Au cours des dernières années, la capacité d'innover s'est imposée comme troisième élément essentiel à la création de valeur client. Le recours à des outils et à des technologies qui permettent aux clients d'obtenir un meilleur service et une valeur ajoutée est devenu une condition à l'obtention du statut de chef de file au sein de l'industrie. Hydro Ottawa a été reconnue pour ses initiatives visant à s'adapter à cette nouvelle réalité.

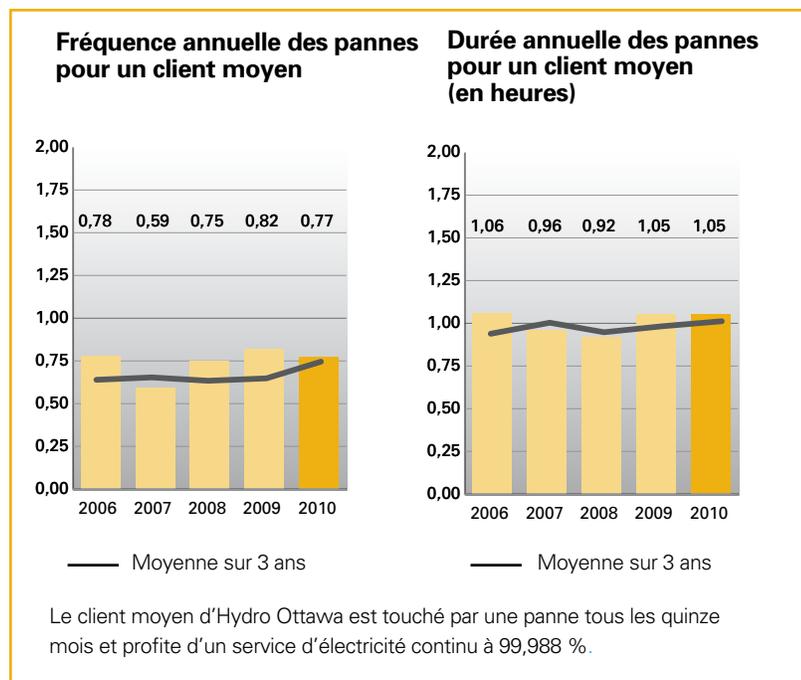
## FIABILITÉ DU SERVICE

Hydro Ottawa limitée se hisse constamment parmi les entreprises les plus performantes lorsqu'il s'agit d'offrir un service d'approvisionnement en électricité sans coupure et de restaurer le service d'électricité de façon rapide en cas de pannes.

Nous nous servons de deux indicateurs clés pour mesurer la fiabilité de notre service : le nombre d'interruptions par année (fréquence de pannes) et la durée totale de pannes de service par année (durée de pannes) pour le client moyen. En 2010, le client moyen d'Hydro Ottawa recu un service électrique sans interruptions 99,988 % du temps et aurait été touché par moins d'une panne par année (0,77) et aurait été privé d'électricité pendant environ une heure par année (1,05 heure). Les moyennes enregistrées par Hydro Ottawa au cours des trois dernières années sont demeurées stables; cela montre la valeur des investissements continus que nous effectuons pour entretenir nos infrastructures électriques.

En 2010, Hydro Ottawa a été reconnu comme un véritable chef de file nord-américain pour ses pratiques exemplaires visant à tenir sa clientèle et ses intervenants au fait des pannes d'électricité et s'est mérité le prix Chartwell 2010 qui couronne les meilleurs communications en matière de pannes. Grâce à la mise en place de mesures innovatrices et à l'automatisation, nous pouvons maintenant transmettre l'information que nous recevons à nos clients, aux médias et aux intervenants presque aussitôt, au moyen de notre ligne Info-pannes et de réseaux en ligne. Nous continuons à élaborer des solutions visant à augmenter la diffusion des informations en matière de pannes, y compris la transmission de ces informations par courriel et par courriel mobile.

Comme la performance du système demeure très élevée, Hydro Ottawa continue à investir afin d'augmenter la fiabilité du service d'électricité dans des secteurs ayant connu une fiabilité de service inférieure à la moyenne dans des secteurs qui ont aussi connu une croissance rapide au cours des dernières années.



Afin de répondre à la demande croissante dans les secteurs Barrhaven et Nepean-Sud, nous doublons la capacité de production du poste électrique de Fallowfield, et installerons une nouvelle ligne de transport d'électricité traversant la rivière Rideau au pont Strandherd-Armstrong. Ces deux projets devraient se terminer en 2011. Afin de répondre à la demande grandissante des secteurs Kanata et Stittsville, nous prolongerons le réseau à partir du poste électrique Janet King en 2011 et construirons une nouvelle station sur le chemin Terry Fox d'ici à 2013. D'importantes sommes ont été investies dans le secteur Ottawa-Est pour la construction d'un nouveau poste sur le chemin Cyrville, l'apport d'améliorations à la station Blackburn en 2009, ainsi que le prolongement d'une ligne de transport d'électricité en 2010 pour offrir un service d'urgence aux clients résidant au nord de l'autoroute 174. Le nouveau poste Ellwood a été construit pour répondre à la demande

croissante du secteur Ottawa-Sud (un investissement de 20 millions de dollars), alors que d'importantes améliorations ayant été apportées au poste Bronson aideront à fournir un service des plus fiables dans le secteur Ottawa-Centre.

Au total, 83,2 millions de dollars ont été investis dans les immobilisations en 2010, dont 82,5 millions de dollars, ou 99,2 %, ont été versés dans les installations de distribution d'électricité d'Hydro Ottawa. Nous avons investi 40,9 millions de dollars dans l'entretien des infrastructures existantes et 32,6 millions de dollars dans le déploiement de nouvelles infrastructures pour satisfaire la demande d'énergie grandissante de la ville d'Ottawa.

## QUALITÉ DU SERVICE ET SATISFACTION DE LA CLIENTÈLE

En plus d'offrir un service fiable, Hydro Ottawa surveille diverses mesures clés pour garantir un service de qualité et la satisfaction des clients, comme en témoigne notre taux de réussite en matière de résolution des demandes-clients dès le premier appel qui a atteint 81 % en 2010, soit une augmentation de 3 % par rapport à 2009.

En 2010, un sondage réalisé auprès de la clientèle par un tiers a montré que 92 % de la clientèle d'Hydro Ottawa était satisfaite des services reçus.

La satisfaction des clients des services de gestion d'énergie se traduit par une augmentation de la clientèle et la rétention de la clientèle actuelle. En 2010, la clientèle d'Énergie Ottawa a augmenté

de 43 % par rapport à l'année dernière. L'entreprise a aussi encouragé ses clients à potentiellement économiser 30 millions de kilowattheures, ou 2,9 millions de dollars, en frais d'énergie annuels, ce qui équivaut à retirer 3 125 maisons du réseau d'électricité pendant une année.

Les clients utilisent de plus en plus les services en ligne d'Hydro Ottawa. En 2010, l'utilisation de notre portail de services en ligne MonLienHydro a grimpé d'environ 60 %, ce qui représente plus de 46 000 clients inscrits, alors que le nombre de clients inscrits à la facturation en ligne a doublé et se chiffre à 17 830. Parmi les nombreux services en ligne que nous offrons à nos clients, figure une gamme d'outils à la fine pointe de la technologie qui les aident à prendre des décisions éclairées en matière d'utilisation d'électricité. Les clients peuvent maintenant consulter la répartition

de leur consommation horaire d'une journée donnée dès le lendemain et ont accès à une foule d'options d'affichage et de fonctions. Nous répondons également aux questions de notre clientèle sur Twitter sous l'identifiant @hydroottcares.

## DES PRIX TOUJOURS AUSSI COMPÉTITIFS

Tout en continuant à offrir des services fiables et en investissant pour l'avenir, Hydro Ottawa a su conserver son record d'entreprise de distribution d'électricité efficace en offrant des prix compétitifs à ses clients.

Seule la partie des tarifs payés par les clients d'Hydro Ottawa liée aux frais de distribution est remise à l'entreprise. Les frais de distribution couvrent les coûts de construction, d'entretien et d'exploitation du réseau d'électricité local et représentent environ 23 % de la facture.

Les tarifs de distribution d'Hydro Ottawa sont restés stables au cours des deux dernières années. Le 1<sup>er</sup> mai 2009, l'ajustement de nos frais de distribution liés à nos opérations ont causé une augmentation de 0,3 % de la facture totale ou d'approximativement 0,34 \$ par mois, alors que le 1<sup>er</sup> mai 2010, ils ont augmenté de 0,5 %, ce qui représente une augmentation de 0,46 \$ sur la facture mensuelle du client moyen. En 2011,

nous nous attendons à ce que nos frais soient rajustés en fonction du taux d'inflation et d'un facteur d'amélioration de la productivité, conformément au mécanisme de réglementation incitatif de la Commission de l'énergie de

l'Ontario (CEO). Les prix de l'électricité sont fixés par la CEO et ne sont pas liés aux activités d'Hydro Ottawa.

Nous continuons de travailler en collaboration avec la province pour que tous les clients des secteurs Résidentiel et petites Entreprises soient facturés selon les prix en fonction l'heure de consommation (PFHC). À ce jour, environ 10 % de nos clients sont facturés selon les PFHC; le reste de notre clientèle le sera en 2011. Les PFHC figureront à la ligne « Frais d'électricité » de la facture du client et n'auront aucune incidence sur les frais de distribution d'Hydro Ottawa.

**Les clients d'Hydro Ottawa ont accès à des outils à la fine pointe de la technologie qui les aident à prendre des décisions éclairées en matière d'utilisation d'électricité.**

# EFFICACITÉ ORGANISATIONNELLE

*Nous atteindrons l'excellence en matière de rendement en préconisant une culture d'innovation et d'amélioration continue.*

L'excellence en matière de rendement est un objectif que nous cherchons à atteindre dans tous les secteurs clés de nos activités, afin d'assurer des services efficaces et efficients à nos clients et de la valeur pour notre actionnaire.

Il est plus particulièrement important qu'Hydro Ottawa maintienne son dossier exceptionnel en matière de santé et de sécurité, développe une main-d'œuvre compétente, engagée et préparée pour l'avenir et tire parti de la technologie et de l'innovation pour améliorer son efficacité et la qualité de ses services.

## PLEINS FEUX SUR LA PRODUCTIVITÉ

La Commission de l'énergie de l'Ontario compare régulièrement les coûts d'exploitation des entreprises de service public de l'Ontario. Les coûts par client d'Hydro Ottawa ont constamment été plus bas que la moyenne provinciale. Un récent rapport de la CEO comparant les coûts d'exploitation, d'entretien et d'administration des entreprises de service public a classé Hydro Ottawa parmi les premier quinze pourcents d'entreprises de service public les plus productives de l'Ontario.

Depuis 2007, Hydro Ottawa a établi des objectifs annuels d'amélioration en matière de productivité qu'elle a atteint; en 2010, nous nous sommes attachés à maximiser l'efficacité et l'efficacité de nos activités en réduisant le gaspillage et en optimisant la productivité chaque fois que possible.

Grâce à l'amélioration de sa productivité, Hydro Ottawa limitée a enregistré des économies de coûts de plus de 8,5 millions de dollars au cours des quatre dernières années; ce gain est dû à la restructuration de ses activités en quatre zones pour limiter les temps de déplacement, au recours à de nouvelles technologies pour améliorer la programmation et la répartition du travail sur le terrain, à la mise en place de services en ligne (pour brancher notamment des clients au système de distribution), ainsi qu'à la mise en œuvre d'autres mesures.

**Hydro Ottawa continue de tirer parti des nouvelles technologies pour améliorer ses services.**

## UNE MAIN-D'ŒUVRE EN SANTÉ ET PRÉPARÉE

Le recrutement, la formation et le maintien en poste d'employés qualifiés sont essentiels à l'atteinte des objectifs d'Hydro Ottawa. Pour ces fins, la Société s'est donnée une priorité d'avoir une main d'œuvre engagée. En 2010, Hydro Ottawa a été nommée au palmarès des 25 meilleurs employeurs de la région de la capitale nationale pour une troisième année consécutive. Ce prix prestigieux, parrainé par MediaCorp et décerné par un groupe de juges indépendants, reconnaît les employeurs de la région offrant des environnements de travail exceptionnels, dont Hydro Ottawa.

Nous accordons une grande importance à la protection de la santé et de la sécurité de nos employés. En 2010, l'entreprise reçu la certification à la norme ISO<sup>3</sup> 14001 (gestion environnementale) pour une septième année consécutive et la certification à la norme OHSAS 18001 (santé et sécurité au travail) pour une quatrième année consécutive. Les absences résultant de blessures à Hydro Ottawa ont accusé une baisse de 41 % par rapport à 2009, alors que le nombre d'heures prises en congés de maladie a diminué de plus de 2 700 heures grâce à des programmes de mieux-être au travail et de gestion des présences.

Hydro Ottawa a continué à mettre l'emphase sur le développement des compétences en fournissant des occasions continues de formation et en préparant la main-d'œuvre de demain dans le

contexte de ses programmes innovateurs d'apprentissage de métiers spécialisés. En 2010, six apprentis ont obtenu leur diplôme de compagnon, ce qui marque l'achèvement d'un programme de quatre à cinq ans pour chacun de ces employés.

À l'heure actuelle, quarante-sept apprentis suivent le programme d'apprentissage de métiers spécialisés d'Hydro Ottawa. De plus, huit stagiaires participent à son programme de stages et de perfectionnement en ingénierie, dans le but d'obtenir le titre d'ingénieur. La stratégie de maintien en poste du personnel d'ingénierie, partie intégrante de ce programme, a permis à Hydro Ottawa, en 2010, d'être nommée comme finaliste pour le prix « Vision Award » dans la catégorie Innovation en matière de ressources humaines.

<sup>3</sup> Organisation internationale de normalisation

Ces programmes permettront à Hydro Ottawa de faire face au défi posé par le vieillissement de la main-d'œuvre à l'industrie entière, en assurant le développement de compétences et le transfert des connaissances essentielles d'une génération à la suivante.

## CAP SUR L'INNOVATION

Hydro Ottawa continue de tirer parti des nouvelles technologies pour améliorer ses services et réaliser des efficacités. La technologie permet de cerner et de régler rapidement les problèmes relatifs au système de distribution, ce qui permet d'offrir des services à valeur ajoutée aux clients et de leur fournir plus de renseignements et de contrôle; ces innovations s'inscrivent dans un contexte de développement d'un réseau intelligent.

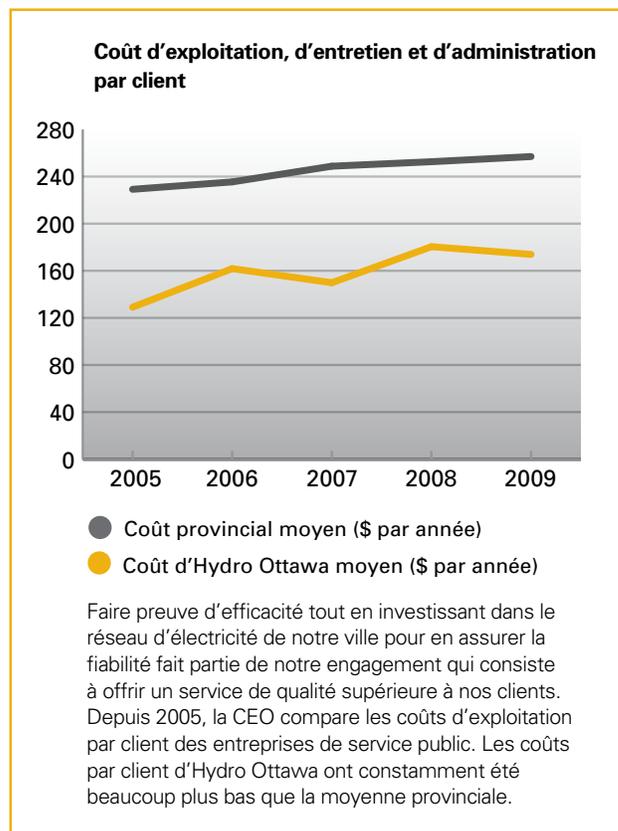
La transition à une infrastructure de mesurage de pointe a marqué une importante étape vers un avenir énergétique plus « intelligent ». Les compteurs de la quasi-totalité des clients à Ottawa ont été remplacés par un compteur intelligent. La relève manuelle de compteurs est maintenant chose du passé, les déménagements de clients se déroulent de manière efficace et sans heurts, les clients ont accès à la répartition de leur consommation d'électricité horaire sur le portail MonLienHydro, et beaucoup d'entre eux peuvent maintenant contrôler la température de leurs thermostats en ligne en participant à des initiatives comme le programme *peaksaver*® d'Hydro Ottawa.

L'entreprise a également ajouté un nouveau système de réponse vocale interactive (RVI) à sa ligne Info pannes, ce qui a permis d'améliorer le service à la clientèle en réduisant la durée du processus de traitement des appels et en dirigeant les clients vers des agents de centre d'appels spécialisés. La durée moyenne des appels a été réduite de 83 %, soit de 3 minutes à 30 secondes. De plus, les appels bloqués en raison de signaux d'occupation ont été pratiquement éliminés.

Des progrès similaires ont été observés du côté opérationnel grâce à l'introduction de technologies intelligentes qui permettent d'effectuer un meilleur contrôle du système de distribution d'Hydro Ottawa, de trouver la cause d'une panne et de rétablir le service dans de meilleurs délais. L'investissement dans les technologies intelligentes a permis d'améliorer la capacité de diagnostic et d'intervention plus rapide de l'entreprise en cas de pannes, ce qui, en fin de compte, augmente la fiabilité du système de distribution.

Notre industrie doit s'adapter à la convergence rapide des technologies opérationnelles et des technologies de l'information (TI). Les TI jouent un rôle croissant dans tous nos secteurs d'activité en offrant à nos employés et à nos clients de nouveaux outils qui augmentent l'efficacité et l'efficacité de nos services. Pour être en mesure d'assurer une gestion efficace des TI, la prise de bonnes décisions en matière

d'investissements, l'optimisation des systèmes et la sécurité des TI, un leadership fonctionnel stratégique doit être exercé à l'échelle de l'organisation. À cette fin, en 2010, Hydro Ottawa a créé le poste de dirigeant principal de l'information et a instauré une planification stratégique des TI pour harmoniser sa stratégie en matière de technologie avec ses grands objectifs d'affaires. Notre but est d'effectuer des investissements prudents en matière de technologie et d'en tirer parti afin que nos clients et notre actionnaire puissent en retirer le maximum de bénéfices.



# CONSCIENCE SOCIALE

***Nous contribuerons au bien-être de notre communauté en agissant en tout temps à titre d'entreprise citoyenne responsable et engagée.***

En tant qu'entreprise communautaire qui offre des services essentiels aux résidents d'Ottawa, participer au bien-être de la communauté a toujours fait partie du principal mandat d'Hydro Ottawa.

Dans l'esprit de cette tradition, Hydro Ottawa est très active au sein de notre collectivité : elle fait la promotion de la conservation et de la gestion de la demande, sensibilise les enfants et la jeunesse à la sécurité électrique, aide à atténuer l'incidence des coûts d'énergie pour les personnes dans le besoin et contribue de plusieurs autres manières à la qualité de vie de notre ville.

En 2010, Hydro Ottawa s'est encore une fois fait partenaire avec Enbridge Natural Gas Distribution, Centraide Ottawa et le Centre Booth de l'Armée du Salut pour livrer le programme Winter Warmth à Ottawa, qui aide les familles à faible revenu à payer leurs factures d'énergie pendant les mois les plus froids de l'année. Au total, la contribution de 2010 d'Hydro Ottawa a permis d'aider 171 ménages et plus de 500 personnes. En janvier 2011, Hydro Ottawa s'est jointe à d'autres entreprises de service public de la province pour appuyer le Programme d'aide aux impayés d'énergie (PAIE), qui remplacera le programme Winter Warmth et qui sera offert toute l'année aux clients à faible revenu admissibles qui ont de la difficulté à payer leurs factures d'électricité.

De plus, en 2010, Hydro Ottawa a complété l'élaboration d'une initiative de financement communautaire pilote phare, le fonds Pour un avenir brillant, qui a été lancée au début de l'année 2011 en partenariat avec Centraide Ottawa. Ce fonds aidera les organismes de première ligne qui offrent des services aux sans-abris et aux personnes qui risquent de le devenir à améliorer leur rendement énergétique au moyen des fonds versés par Hydro Ottawa dans le cadre de son programme de jumelage des dons des employés. Hydro Ottawa leur versera un dollar pour chaque dollar qu'ils investiront dans des technologies et des produits éconergétiques. En appuyant des projets de remplacement de vieilles fenêtres, d'installation de systèmes de chauffage et de climatisation à rendement élevé ou d'achat de nouveaux appareils électroménagers économes en énergie, le fonds aidera ces organismes à réduire leurs coûts d'énergie, à améliorer leurs installations et à offrir des lieux de séjours confortables. Au cours de la première année de mise en œuvre du fonds Pour un avenir brillant, 100 000 \$ seront investis pour aider les organismes de première ligne à améliorer les conditions de vie de nos citoyens les plus vulnérables.

Depuis 2001, les campagnes de levée de fonds en milieu de travail d'Hydro Ottawa ont permis d'amasser plus de 900 000 \$ pour Centraide Ottawa. Les activités-bénéfices, les dons d'employés et le programme de jumelage de dons des employés ont permis d'amasser une contribution record de plus de 175 000 \$ en 2010. Des employés d'Hydro Ottawa se sont encore portés bénévoles pour permettre à 800 enfants aux prises avec des difficultés physiques et mentales de passer une journée à la foire de Gloucester.

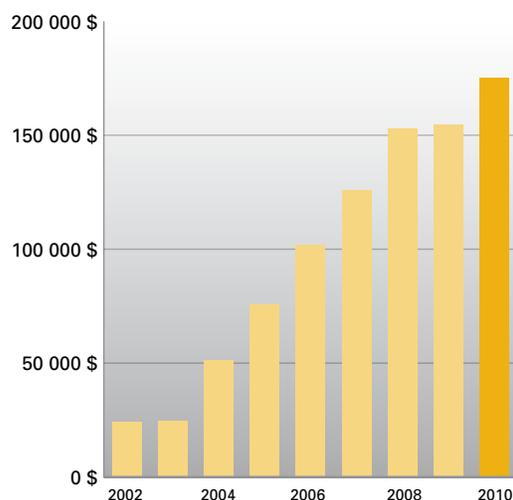
Hydro Ottawa a aussi continué à promouvoir la conservation et une utilisation judicieuse de l'énergie au sein de notre collectivité.

L'entreprise a commencé à promouvoir la conservation de l'énergie en 2005 en lançant des programmes de conservation destinés aux clients des secteurs Résidentiel et Entreprises; ces programmes sont maintenant offerts à l'échelle de la province. Par ailleurs, plus de 20 000 ménages et petites entreprises sont actuellement inscrits au programme *peaksaver*®, alors que

20 000 autres clients ont participé au programme À l'assaut des vieux frigos. Ce dernier programme, conçu et lancé par Hydro Ottawa, a permis jusqu'à présent de recycler 270 000 appareils inefficaces en Ontario.

**Hydro Ottawa continue à promouvoir la conservation et une utilisation judicieuse de l'énergie au sein de notre collectivité.**

**Dons versés à Centraide**



Les employés d'Hydro Ottawa font preuve de leur engagement envers la collectivité chaque année en participant notamment à la campagne Centraide Ottawa. En 2010, notre campagne de levée de fonds en milieu de travail a permis d'amasser 175 000 \$ pour aider l'organisme à satisfaire les besoins primaires de certains de nos citoyens.

Les grands clients du secteur Entreprises profitent aussi de programmes d'incitation offerts par Hydro Ottawa. En 2010, plus de 2 millions de dollars ont été accordés sous forme de primes d'incitation à 230 grands clients du secteur Entreprises ayant mis à terme des projets d'améliorations éconergétiques. De plus, 2 500 petites entreprises ont profité du programme Éco Épargnes Éclairs, qui offre jusqu'à 1 000 \$ en améliorations éconergétiques de systèmes d'éclairage. Au cours des deux dernières années, plus de 4 600 petites entreprises ont participé à ce programme.

**Plus de 100 000 élèves du primaire ont reçu une formation dans le cadre du programme de sensibilisation à la sécurité électrique et à la conservation d'Hydro Ottawa.**

d'électricité équivalente à la demande d'une ville de la taille d'Ottawa. Hydro Ottawa fera sa part pour assurer l'atteinte de ces objectifs. De plus, en collaboration avec nos tiers, nous jouons un

rôle clé dans la coordination avec nos homologues des efforts de conservation en Ontario.

Fidèle à son engagement en faveur de la conservation, Hydro Ottawa s'est encore une fois faite partenaire avec la Ville d'Ottawa pour

promouvoir l'événement Une heure pour la Terre. Les clients des secteurs Résidentiel et Entreprises ont éteint leurs lumières pendant une heure le 27 mars pour augmenter la sensibilisation au changement climatique et souligner l'importance des petits gestes pour la création d'un avenir énergétique durable. Hydro Ottawa a aussi agi comme commanditaire animateur du Festival du Canal Rideau, un événement célébrant le premier site du patrimoine mondial de l'UNESCO en Ontario à « empreinte écologique zéro ».

L'équipe de la camionnette de la conservation d'Hydro Ottawa a augmenté la sensibilisation à la conservation en participant à 117 événements communautaires et corporatifs et en présentant des exposés à plus de 1 000 élèves de cinquième année de 20 écoles. De plus, Hydro Ottawa a célébré une importante réalisation en 2010 : 100 000 élèves du primaire à Ottawa ont reçu une formation dans le cadre de son programme de sensibilisation à la sécurité électrique et à la conservation. Toujours en 2010, le Centre hospitalier pour enfants de l'est de l'Ontario a décerné le prix « Gardons les enfants hors de l'hôpital » à Hydro Ottawa pour ce programme d'une grande valeur didactique en matière de prévention des accidents.

Hydro Ottawa a aussi élaboré une stratégie en matière de développement durable pour réduire son empreinte environnementale. Cette stratégie est axée sur l'augmentation de l'efficacité énergétique de l'entreprise, la réduction du gaspillage et de son empreinte carbone, l'écologisation de sa chaîne d'approvisionnement et la création d'une culture d'entreprise verte. En 2010, nous avons ajouté des véhicules hybrides et polycarburants à notre flotte, installé de l'équipement pour contrôler le fonctionnement au ralenti, apporté des améliorations à l'enveloppe de nos bâtiments, installé des appareils à faible débit d'eau et complète la modernisation de notre système d'éclairage. Notre but est de faire en sorte que l'engagement de nos employés en faveur d'un milieu de travail plus vert devienne un aspect essentiel de notre culture d'entreprise.

	Réduction de la demande de pointe en MW	MWh économisés	Équivalence en termes de retrait de maisons du réseau pendant un an
<b>2006</b>	19,7	23 301	2 427
<b>2007</b>	46,5	73 578	7 665
<b>2008</b>	55,4	72 657	7 568
<b>2009</b>	59,5	106 067	11 048
<b>2010</b>	70,2	120 586	12 561
<b>Total</b>	251,3	396 189	41 269

Au total, les efforts de conservation déployés par Hydro Ottawa au cours des cinq dernières années ont permis d'économiser plus de 396 millions de kilowattheures, ce qui équivaut à retirer 41 269 maisons du réseau d'électricité pendant une année.

De plus, grâce à un partenariat en matière de services énergétiques établi en 2007, nous aidons la Ville d'Ottawa à écologiser ses opérations. Jusqu'à présent, Énergie Ottawa a aidé à Ville à réaliser des économies d'énergie de 4,1 millions de dollars. Les travaux complétés en 2010 permettront à la ville de réduire ses émissions de gaz à effet de serre d'environ 1 200 tonnes.

Nous augmenterons nos efforts de conservation dans l'avenir. La province a établi des objectifs de conservation obligatoires que toute entreprise de distribution d'électricité devra atteindre à compter de 2011 comme condition de leurs permis de distribution. Ces objectifs permettront, au cours des quatre prochaines années, de libérer le réseau d'une demande

# RAPPORT DE GESTION

Le rapport de gestion vise à présenter une revue narrative du rendement opérationnel et de la situation financière de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et doit être lu conjointement avec les états financiers consolidés et les notes afférentes pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010.

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (PCGR) au Canada, y compris les principes comptables du Guide des méthodes comptables prescrits par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO), et sont exprimés en dollars canadiens.

Le rapport de gestion contient des déclarations prospectives, y compris mais sans s'y limiter, des déclarations relatives aux résultats opérationnels et aux plans d'exploitation futurs. Ces déclarations reflètent les attentes et les opinions de la direction en date de la publication du présent rapport. Toutefois, ces déclarations sont exposées à des risques et à des incertitudes, ce qui pourrait avoir pour effet que les résultats, le rendement et les réalisations actuels soient sensiblement différents de ceux qui sont prévus ici.

## PORTRAIT DES ACTIVITÉS D'AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE D'HYDRO OTTAWA INC.

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. (aussi appelée la Société), qui a été fondée en octobre 2000, est détenue à cent pour cent par la Ville d'Ottawa (l'actionnaire) et dirigée par un conseil d'administration indépendant dont les membres sont nommés par l'actionnaire. La Société et ses filiales sont constituées en personnes morales en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario*.

Les activités principales de la Société sont la distribution d'électricité, la production d'énergie renouvelable et la prestation de services connexes. En 2010, Hydro Ottawa détenait et exploitait les deux filiales suivantes :

**Hydro Ottawa limitée** : L'activité principale et de loin la plus importante de la Société est la distribution d'électricité par sa plus grande filiale, Hydro Ottawa, qui compte pour approximativement 94 % de ses actifs et 93 % de ses revenus. Hydro Ottawa est une entreprise locale de distribution d'électricité réglementée qui exploite une infrastructure de

distribution dont elle est propriétaire dans la ville d'Ottawa et le village de Casselman. En tant que plus grande entreprise de distribution d'électricité de l'est de l'Ontario et de troisième société locale de distribution d'électricité de la province, Hydro Ottawa dessert 300 000 clients résidentiels et entreprises répartis sur un territoire de 1 104 km<sup>2</sup>. Conditionnellement à l'obtention de son permis de distribution, Hydro Ottawa a dû s'engager à atteindre les objectifs de conservation et de gestion de la demande établis par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Hydro Ottawa limitée reçoit l'électricité du réseau provincial et la transporte par l'intermédiaire de son réseau de distribution, composé de 84 postes de distribution, de 2 700 km de câbles souterrains, de 2 700 km de lignes aériennes, de 42 500 transformateurs et de 48 600 poteaux électriques. L'entreprise a ajouté environ 4 700 nouveaux clients en 2010, ce qui représente une augmentation de 1,6 % par rapport à l'année précédente.

**Énergie Ottawa inc. (Énergie Ottawa)** : Une entreprise qui produit de l'énergie renouvelable et fournit des services commerciaux de gestion de l'énergie. Énergie Ottawa est le plus important producteur d'énergie verte d'Ottawa. Ses centrales hydroélectriques au fil de l'eau des chutes de la Chaudière, situées au cœur de la ville, produisent en moyenne plus de 125 000 mégawattheures (MWh) d'énergie verte certifiée; la production d'électricité provenant de ces centrales est protégée grâce à un accord d'achat de vingt ans conclu avec l'Office de l'électricité de l'Ontario (les tarifs sont garantis et protégés contre l'inflation annuelle jusqu'en 2030). De plus, la centrale de transformation des gaz d'enfouissement en énergie verte du chemin Trail, une coentreprise détenue à 60 % par Énergie Ottawa, transforme des millions de tonnes de gaz méthane auparavant inutilisé en énergie renouvelable. En 2011, Énergie Ottawa prévoit commencer la construction d'une nouvelle centrale de transformation des gaz d'enfouissement dans le sud d'Ottawa. Au total, les centrales d'Énergie Ottawa ont produit plus de 140 000 mégawattheures (MWh) d'énergie verte renouvelable en 2010, ce qui est suffisant pour répondre aux besoins énergétiques annuels de plus de 17 000 foyers.

## VISION ET STRATÉGIE

La vision de la Société est d'agir à titre d'entreprise de service public chef de file intégrée de confiance. La Société concrétisera cette vision grâce à une orientation stratégique s'articulant autour de quatre secteurs de rendement clés :

- La santé financière;
- La valeur client;
- L'efficacité organisationnelle;
- La conscience sociale.

Dans la poursuite de sa vision, Hydro Ottawa entend préserver et accroître ses activités de distribution d'électricité ainsi que ses installations de production d'énergie renouvelable et tirer parti des occasions d'affaires qui se présenteront dans ses secteurs d'activité.

Les perspectives d'avenir envisagées dans le cadre de la stratégie de croissance ciblée de la Société impliquent trois éléments : étendre nos activités de distribution de l'électricité, augmenter notre capacité de production d'énergie hydroélectrique et d'autres formes d'énergie renouvelable et prendre appui sur nos principales forces existantes pour diversifier nos secteurs d'activité, en nous concentrant sur les occasions d'affaires compatibles présentant peu de risques.

Dans la lignée de son orientation stratégique, Hydro Ottawa prévoit conclure, en 2011, une entente avec Integrated Gas Recovery Services inc. (IGRS) visant le développement, la construction et l'exploitation d'une centrale de transformation des gaz d'enfouissement de 4,5 mégawatts et d'un système d'utilisation de ces gaz au site d'enfouissement Laflèche, à Moose Creek en Ontario. La centrale devrait entrer en service en 2012. Ce projet reflète l'engagement d'Hydro Ottawa à rechercher les occasions de coproduction d'énergie au moyen de technologies environnementales ayant fait leurs preuves. Énergie Ottawa a aussi conclu des accords de partenariat avec la Ville d'Ottawa pour lancer plusieurs projets de production d'énergie solaire, dont la construction d'un parc d'énergie solaire d'une capacité de 12 MW sur le site de la centrale de transformation des gaz d'enfouissement du chemin Trail, et l'installation de 20 systèmes de production d'énergie solaire sur le toit d'immeubles de la Ville d'Ottawa.

## RÉGLEMENTATION

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et ses filiales exercent leurs activités en vertu de la *Loi de 1998 sur l'électricité* et de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie* de l'Ontario (Loi sur la CEO).

Les activités d'Hydro Ottawa limitée, entreprise distributrice d'électricité, sont autorisées et réglementées par la Commission de l'énergie de l'Ontario (CEO) dont le mandat est de superviser de nombreux aspects de l'industrie de l'électricité. Les activités de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et d'Énergie Ottawa sont également soumises à des restrictions, puisque ces deux entreprises sont affiliées à un distributeur qui appartient directement à une municipalité. Le 12 novembre 2010, le permis d'Hydro Ottawa limitée a été révisé de façon à refléter son nouveau mandat qui englobe maintenant l'atteinte d'objectifs en matière de conservation et de gestion de la demande.

La CEO fixe ou approuve tous les tarifs facturés par Hydro Ottawa limitée et établit les normes de services et de conduite qui doivent être suivies pour être autorisé à distribuer de l'électricité. Énergie Ottawa agit à titre de producteur d'électricité avec l'autorisation de la CEO. Toutefois, les prix de l'électricité facturés par Énergie Ottawa ne sont pas assujettis à la réglementation.

En plus d'exercer des activités autorisées de distribution d'électricité, de gestion de la charge, de promotion de la conservation de l'électricité et d'une utilisation judicieuse de l'électricité et des sources d'énergie propre, Hydro Ottawa limitée est permis d'étendre ses activités commerciales à la suite de l'adoption de la Loi de 2009 sur l'énergie verte et l'économie verte (Loi sur l'énergie verte), et peu détenir et exploiter maintenant des installations de stockage d'énergie selon certains critères établis ainsi que les activités déjà permises de distribution d'électricité, de gestion de la consommation d'électricité, de promotion de l'économie et de l'utilisation efficace de l'électricité et de sources d'énergie propre.

La Loi sur l'énergie verte exige que tous les distributeurs déposent auprès de la CEO des plans visant à faciliter la production d'énergie renouvelable et la mise en place d'un réseau intelligent. En vertu de cette loi, le mandat de la CEO a été modifié et inclut maintenant des objectifs visant à promouvoir la conservation et la gestion de la demande, à favoriser la mise en œuvre d'un réseau intelligent et à faire la promotion de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelable et de l'utilisation d'électricité produite à partir de telles sources d'énergie. La Société prévoit présenter un tel plan à la CEO lors de sa prochaine demande de tarification liée aux coûts de services.

Les activités autorisées de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. et d'Énergie Ottawa sont les mêmes que celles d'Hydro Ottawa limitée, à la différence près qu'elles englobent la distribution et la vente au détail de produits énergétiques au moyen de tuyaux ou de câbles, l'exercice d'activités qui visent à améliorer le travail d'un distributeur ou une utilisation plus efficace des actifs d'une entreprise, la gestion ou l'exploitation de services publics pour le compte d'une municipalité et la location ou la vente de chauffe-eau.

La Loi sur l'électricité établit la structure de l'industrie de l'électricité et les rôles et responsabilités des différentes parties telles que la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE), l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) et la Entité responsable des compteurs intelligents. La Loi sur l'électricité établit également les droits et les obligations des distributeurs. Sur demande, les distributeurs sont tenus de relier au réseau tout immeuble situé le long de leurs systèmes de distribution d'électricité; l'accès à ce système ne doit pas être discriminatoire. Par suite de l'adoption de la Loi sur l'énergie verte, chacune des étapes du processus de branchement d'installations dont l'électricité produite sera injectée dans le réseau de distribution sont maintenant assujetties à des frises chronologiques et à des exigences en matière de renseignements.

Le marché de l'électricité de l'Ontario est ouvert à la concurrence dans les domaines de la vente en gros et de la vente au détail. Pour ce qui est de la vente en gros, les producteurs peuvent enchérir sur le marché de l'électricité supervisé par la Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité (SIERE) ou signer un contrat avec l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO). En ce qui a trait à la vente au détail, les clients ont le choix d'acheter leur électricité en signant un contrat avec un détaillant d'électricité autorisé ou de se la procurer par l'intermédiaire d'un distributeur autorisé comme Hydro Ottawa limitée, dans le contexte du service d'approvisionnement ordinaire (SAO).

Le SAO consiste à fournir l'électricité aux clients sur la base de frais imputables de façon à ce que les revenus générés par la distribution d'électricité reflètent le coût réel de l'électricité. Les clients du secteur Résidentiel et petites entreprises bénéficient du SAO dans le contexte de la grille tarifaire réglementée (GTR). La CEO fixe les tarifs d'électricité pour les clients admissibles à la GTR deux fois par année; les nouveaux tarifs, établis selon une prévision du coût réel de l'électricité, entrent en vigueur le 1<sup>er</sup> mai et le 1<sup>er</sup> novembre. Les différences entre les coûts projetés et les coûts réels sont administrées par l'Office de l'électricité de l'Ontario (OEO) dans un compte d'écarts jusqu'à ce que le solde soit réglé grâce à l'établissement de nouveaux tarifs d'électricité réglementés. Les clients qui ne sont pas assujettis à la GTR paient leur électricité selon le prix du marché au comptant provincial ou en vertu des conditions établies dans le contrat qu'ils signent avec un détaillant.

Hydro Ottawa assume la responsabilité de procurer de l'électricité par l'intermédiaire de son système de distribution à tous les clients situés sur son territoire, qu'ils bénéficient ou non du SAO.

## Réglementation des tarifs

La facture d'électricité comprend les frais d'électricité, les frais de services du marché en gros, les frais de services de livraison et de distribution, les frais de recouvrement de la dette, les frais liés aux programmes encourageant la conservation et les projets d'énergie renouvelable du ministère de l'Énergie, ainsi que, depuis juillet 2010, la taxe de vente harmonisée. Les revenus découlant de ces frais, sauf les frais de distribution, sont perçus auprès des clients sur la base de frais imputables. Toute différence entre le revenu et le coût du service est suivie de près à titre d'actif réglementaire ou d'élément de passif à recouvrer grâce aux prochains rajustements des tarifs. Hydro Ottawa présente ses tarifs de distribution à la CEO pour approbation; les frais de distribution incluent un tarif fixe et un tarif variable en fonction de la consommation d'électricité ou de la demande de pointe.

Pour établir les frais de distribution, la CEO a adopté un mécanisme de réglementation incitatif (MRI) selon lequel un distributeur établit d'abord ses tarifs de base qu'il présente sous forme d'une demande tarifaire liée aux coûts de services. Cette demande détermine les besoins nécessaires en termes de revenus pour couvrir les coûts prévus et réaliser un rendement réglementé. Pour les années où la demande tarifaire n'est pas liée aux coûts de services, les tarifs sont rajustés en fonction de l'inflation moins la compensation de la productivité. Des rajustements supplémentaires pourraient être permis pour couvrir des coûts additionnels supérieurs au seuil établi ou recouvrer des coûts extraordinaires.

Hydro Ottawa limitée a établi ses derniers tarifs entrés en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2008, en se basant sur une prévision des coûts pour 2008 et sur un taux de rendement des capitaux propres que la CEO a établi à 8,57 %. Pour 2009, la CEO a approuvé un rajustement des tarifs qui est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2009 et qui a été établi au moyen du mécanisme MRI. L'augmentation des tarifs a été déterminée en fonction d'un facteur d'inflation de 2,3 % mesuré à partir de l'indice implicite de prix du produit intérieur brut pour la demande intérieure finale de 2008, moins un facteur de 1,12 % établi par la CEO pour favoriser l'accroissement de la productivité, ce qui a résulté en une hausse nette de 1,18 %. Pour 2010, la CEO a approuvé un rajustement des tarifs qui entrera en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2010 et qui a également été établi au moyen du mécanisme MRI. L'augmentation des tarifs a été déterminée en fonction d'un facteur d'inflation de 1,3 %, moins un facteur de 1,12 %, ce qui a résulté en une hausse nette de 0,18 %.

En 2009, la CEO a entrepris un processus pour déterminer si les formules utilisées pour calculer les composantes estimées du coût du capital étaient adéquates. La CEO a conclu que les formules devront être modifiées pour assurer qu'elles s'adaptent aux conditions économiques et financières changeantes. Par conséquent, le taux de rendement des capitaux propres estimé, applicable à la suite de l'approbation d'une demande tarifaire, a été établi à 9,75 % en septembre 2009 et sera ensuite rajusté en fonction des taux d'intérêt en vigueur. Hydro Ottawa limitée a présenté une demande de hausse tarifaire à la CEO le 30 novembre 2010. Les nouveaux tarifs d'Hydro Ottawa entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2011. L'entreprise prévoit également présenter une nouvelle demande de hausse tarifaire pour 2012; s'ils sont approuvés, ces nouveaux tarifs entreront en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Le taux de rendement des capitaux propres actuel d'Hydro Ottawa, que la CEO a estimé à l'aide de ses anciennes formules, est de 8,57 %. Ce taux devrait être rajusté au moyen de la nouvelle formule, lors de la présentation de la demande de tarifaire liée aux coûts de services pour 2012.

## CAPACITÉ À PRODUIRE DES RÉSULTATS

### Liquidités et ressources en capital

Le tableau ci-dessous fait état du profil d'endettement et de liquidités de la Société au 31 décembre.

(en M\$)	2010	2009
<b>Dette :</b>		
Dette bancaire	239	-
Effets à payer	251 930	251 705
Lettres de crédit	14 293	11 931
<b>Liquidités :</b>		
Facilités bancaires inutilisées	128 457	128 319

### Sources de liquidités et ressources en capital

Les principales sources de liquidités et de ressources en capital de la Société proviennent des activités d'exploitation, des facilités bancaires et du produit des obligations, selon les besoins. Les exigences en matière de liquidités et de ressources en capital sont principalement liées aux dépenses en capital nécessaires relatives à l'entretien du système de distribution d'électricité d'Hydro Ottawa, au prix de l'électricité, aux intérêts débiteurs et aux règles prudentielles.

Le 9 juillet 2010, la facilité de crédit de la Société a été renouvelée pour un montant de 142,7 millions de dollars, ce qui représente une augmentation de 2,5 millions de dollars par rapport à l'année dernière. Ce nouveau montant est mieux adapté aux besoins actuels et prévus de la Société. Cette dernière pourrait utiliser jusqu'à 75 millions de dollars de la nouvelle facilité accordée pour couvrir les besoins de fonctionnement généraux et les dépenses en immobilisations annuelles. De plus, la Société dispose d'une marge de crédit renouvelable de cinq ans d'un montant de 50 millions de dollars, qui a été garantie pour les dépenses et les acquisitions d'immobilisations plus importantes. Les dépenses en immobilisations excédentaires seront financées au moyen d'émissions d'obligations.

Au 31 décembre 2010, la Société avait retiré des lettres de crédit de soutien d'une valeur de 14,2 millions de dollars de sa facilité de crédit. La facilité de crédit restante s'avère suffisante pour couvrir le fonds de roulement déficitaire à court terme généré chaque mois pour régler la facture des coûts d'électricité de la SIERE en attendant de recevoir les paiements des clients.

La coentreprise de la Société, Powertrail Inc., maintient une facilité de crédit séparée dans une banque à charte canadienne. Cette facilité consiste en des lettres de crédit d'une valeur de 0,1 million de dollars. Au 31 décembre 2010, la coentreprise avait retiré des lettres de crédit de soutien d'une valeur de 0,1 million de dollars de sa facilité de crédit.

### Sommaire des sources d'encaisse et utilisations

(en M\$)	2010	2008
Encaisse au début de l'année	3 489	21 332
Encaisse nette générée par les activités	70 993	55 315
Acquisitions nettes en immobilisations	(60 636)	(58 900)
Dividendes versés à la Ville d'Ottawa	(17 600)	(17 200)
Investissement dans Streetlight Intelligence	(1 000)	(500)
Autres	4 515	3 130
Recettes nettes générées par les activités abandonnées	-	312
<b>(Dette bancaire) ou encaisse à la fin de l'année</b>	<b>(239)</b>	3 489

### **Liquidités provenant des activités d'exploitation**

Les liquidités provenant des activités d'exploitation ont totalisé des recettes de 15,7 millions de plus qu'en 2009. La majeure partie de cette hausse découle de l'augmentation des flux de trésorerie générés par le fond de roulement en raison d'une baisse de 14,8 millions de dollars des actifs réglementaires (déduction faite des passifs) due à des réductions du taux de rajustement global et au recouvrement continu des coûts reportés liés aux compteurs intelligents.

### **Liquidités servant aux activités d'investissement**

En 2010, les investissements totaux dans les biens, les installations de production, et l'équipement et les immobilisations incorporelles se sont chiffrés à 79,9 millions de dollars; ces investissements ont été compensés par des contributions pour aide à la construction et des produits provenant de la disposition des biens qui ont totalisé 60,6 millions de dollars. La majeure partie de cette somme a été investie dans le système de distribution d'électricité et les installations générales d'Hydro Ottawa. Une somme d'environ 40,9 millions de dollars a été affectée en 2010 à des travaux d'entretien, soit au remplacement d'infrastructures vieillissantes et à la modification du système de distribution existant; 32,6 millions de dollars, moins un capital d'apport de 18,9 millions de dollars, ont été investis dans des projets créés par la demande (y compris les compteurs intelligents), ce qui englobe des projets d'expansion menés par des tiers tels que la mise en place de nouvelles installations électriques destinées aux clients résidentiels ou aux entreprises ainsi que des projets d'amélioration liés aux installations de la Ville; tandis que 9,1 millions de dollars ont été versés dans les installations générales et dans le plan de conservation et de gestion de la demande (CDM).

La Société a encore fait de solides investissements dans le système de distribution d'Hydro Ottawa limitée. En 2010, 688 nouveaux poteaux électriques, 576 nouveaux transformateurs, 88 km de câbles aériens et 108 km de câbles souterrains supplémentaires ont été installés. Plus de 160 projets d'expansion ont été lancés, incluant le branchement de 4 360 nouveaux clients résidentiels et de 350 nouvelles entreprises.

Des acquisitions d'immobilisations additionnelles de 0,7 million de dollars ont été effectuées pour entretenir ou améliorer la capacité de production des centrales d'Énergie Ottawa.

### **Liquidités servant aux activités de financement**

Des dividendes ont été versés à l'actionnaire en 2010, conformément à la politique en matière de dividendes en vigueur. Les montants versés à l'actionnaire en 2010 se sont chiffrés à 17,6 millions de dollars, montant découlant des activités poursuivies en 2009. L'année dernière, la Société a versé à son actionnaire des dividendes de 17,2 millions de dollars, dont 15,2 millions de dollars découlaient des activités poursuivies en 2008, 1,1 million de dollars provenaient des activités abandonnées (Télécom Ottawa), et 0,9 million de dollars résultaient de la vente de Télécom Ottawa. Ces dividendes se sont ajoutés aux 12 millions de dollars que la Société avait versés à son actionnaire en 2008 à la suite de la vente de Télécom Ottawa.

### **Cotes de crédit**

Au 31 décembre 2010, les cotes de crédit relatives aux obligations de la Société étaient les suivantes :

<b>Agence de cotation</b>	<b>Cote</b>
Standard & Poor's Rating Services Inc.	A (stable)
Dominion Bond Rating Service Inc.	A (stable)

Au cours de l'exercice financier de 2010, les agences de cotation Standard and Poor's et Dominion Bond Rating Service (DBRS) ont attribué de nouveau une cote de crédit de A (stable) à Hydro Ottawa. Plus particulièrement, l'agence Standard and Poor's a noté la solide position concurrentielle de la Société, une réglementation de soutien et une clientèle immun aux effets de la récession malgré la récession, attribuant ainsi à la Société un profil de risque peu élevé. Hydro Ottawa a amélioré sa cote de crédit au cours des cinq dernières années grâce à des politiques financières conservatrices, à un solide rendement opérationnel et à un niveau de risque d'affaires peu élevé.

Les obligations de la Société comportent les clauses restrictives habituellement associées à ce type de dette (voir la note 16 des états financiers consolidés pour obtenir plus de détails). La Société s'est assurée du respect de ces clauses au 31 décembre 2010.

## Ressources essentielles d'ordre non financier

La Société emploie près de 600 personnes. Hydro Ottawa limitée emploie plus de 90 % de cette main-d'œuvre.

Au cours des cinq prochaines années, 101 employés d'Hydro Ottawa limitée seront admissibles à une préretraite avec pension non réduite. Plus de 60 % sont des employés de métier ou des techniciens; l'autre 40 % regroupe des employés appartenant au personnel d'administration et de gestion, ce qui reflète les données démographiques de la main-d'œuvre de l'ensemble des entreprises de services publics à l'échelle provinciale, nationale et mondiale.

Afin de se préparer à ces départs éventuels, Hydro Ottawa limitée a établi une stratégie de gestion des compétences pour s'assurer un effectif durable et qualifié. Cette stratégie englobe un programme d'apprentissage maison complet ainsi qu'un programme de stage et de perfectionnement pour assurer la relève des gens de métiers et des ingénieurs. Un programme de planification et de gestion de la relève a aussi été développé pour assurer la préparation de successeurs aux postes clés. La Société a aussi créé des partenariats avec des membres de l'industrie et des établissements d'enseignement pour appuyer la mise en place de la stratégie de gestion des compétences.

## Processus internes

Diverses initiatives technologiques ont été mises en œuvre afin de mieux gérer les actifs de distribution d'électricité et d'améliorer le service à la clientèle en augmentant la fiabilité du réseau grâce à des interventions de réparation plus rapides et à une viabilité accrue par le recours à de nouvelles technologies.

Hydro Ottawa limitée est toujours activement impliquée dans la mise en œuvre du programme provincial de compteurs intelligents. Au 31 décembre 2010, plus de 297 000 compteurs intelligents avaient été installés, ce qui équivaut à la réalisation de plus de 99 % du déploiement. En 2010, Hydro Ottawa limitée a fait passer 10 % de ses clients du secteur Résidentiel et petites entreprises à la facturation selon les prix en fonction de l'heure de consommation grâce au système provincial de gestion et de stockage des données de compteurs. L'entreprise prévoit facturer le reste de sa clientèle selon les PFHC en 2011.

Hydro Ottawa limitée détient toujours la certification de plusieurs normes internationales, dont les normes ISO 9001 (système de gestion de la qualité), ISO 14001 (gestion environnementale) et OHSAS 18001 (santé et sécurité au travail). Des vérifications internes et externes sont conduites par des tiers au besoin pour confirmer et maintenir la certification, comme l'exigent les différentes normes.

La modernisation du système financier de la Société a été commencée en 2009 et se poursuivra en 2011. Cette modernisation vise à adapter le système au passage aux normes internationales d'information financières (IFRS). Une modernisation ou migration clé vers un nouveau système d'information des clients (SIC) devrait aussi commencer en 2011.

La Société continue également de mettre l'accent sur la compression des coûts et l'amélioration de la productivité pour améliorer sa capacité financière et sa performance opérationnelle. La CEO établit des objectifs d'amélioration de la productivité pour les entreprises de distribution d'électricité dans le contexte de son mécanisme d'incitation réglementaire; en plus de poursuivre ces objectifs, la Société cherche également à réaliser des économies à l'échelle de l'entreprise. Conformément à ses objectifs, Hydro Ottawa limitée continue de faire des progrès grâce à son processus d'amélioration pilote récemment mis en place et qui s'inspire de la démarche « Lean » (simplicité accrue des processus), visant à favoriser une culture interne d'amélioration continue au moyen d'une méthodologie établie axée sur l'amélioration de l'efficacité et de l'efficacité des activités principales.

## RÉSULTATS

La Société affiche une tendance positive de rentabilité durable en 2010, en ce qui a trait à ses activités poursuivies.

### Résultats financiers consolidés et sélectionnés

Les résultats financiers consolidés sélectionnés de la Société présentés ci-dessous devraient être consultés conjointement avec les états financiers consolidés vérifiés.

(en M\$)	2010	2009	Changement en \$	% de changement
<b>Produits</b>				
Recouvrement de l'énergie électrique	621 842	587 958	33 884	
Distribution et autres	175 201	166 774	8 427	
	<b>797 043</b>	754 732	42 311	
<b>Charges</b>				
Achat d'énergie électrique	617 944	584 282	33 662	
Frais de fonctionnement	78 758	71 765	6 993	
	<b>696 702</b>	656 047	40 655	
<b>EBE</b>	<b>100 341</b>	98 685	1 656	1,7 %
Amortissement pour dépréciation	44 366	41 955	2 411	
Gains attribuables à un règlement d'assurance	(2 683)	-	(2 683)	
Intérêts	12 020	12 315	(295)	
Impôts	14 980	13 416	1 564	
Autres	427	1 646	(1 219)	
<b>Bénéfice net provenant des activités poursuivies</b>	<b>31 231</b>	29 353	1 878	6,4 %
Revenus provenant des activités abandonnées	-	20	(20)	
<b>Bénéfice net et résultat étendu</b>	<b>31 231</b>	29 373	1 858	6,3 %

### Bénéfice net normalisé

Une fois les répercussions fiscales et liées aux items extraordinaires prises en compte, le revenu net normalisé affiche une baisse de 0,2 million de dollars par rapport à 2009.

(en M\$)	2010	2009
<b>Bénéfice net et résultat étendu</b>	<b>31 231</b>	29 373
Rajusté pour montants qui ne sont pas de nature répétitive (déduction faite des taxes)		
Gains provenant d'assurances	(2 083)	-
Gains générés par la vente d'activités abandonnées	-	(20)
<b>Bénéfice net normalisé</b>	<b>29 148</b>	29 353

## Produits

Les revenus proviennent de la distribution d'électricité, de la vente d'énergie produite, de services de gestion de l'énergie, de programmes de conservation et de gestion de la demande ainsi que de produits divers.

La récupération d'énergie d'Hydro Ottawa, un transfert des coûts d'achat d'énergie à la clientèle, a accusé une hausse de 33,9 millions de dollars, découlant principalement de l'augmentation de la production et de la hausse des prix de l'électricité et des frais de transport.

Les revenus, excluant la récupération d'énergie et l'énergie achetée, affichent une augmentation de 8,4 millions de dollars (5,1 %) par rapport à 2009. Les revenus issus de la distribution d'électricité reflètent les nouveaux tarifs de distribution approuvés par la CEO et la quantité d'électricité consommée. Les revenus provenant des ventes de distribution ont augmenté de 2,2 millions de dollars (1,6 %) en raison de l'augmentation des tarifs établis en fonction du MRI et de l'accroissement de la charge. Des revenus supplémentaires de 3,4 millions de dollars proviennent de l'expansion du programme de conservation et de gestion de la demande en raison de l'augmentation de primes d'incitation offertes aux clients, et de la récupération des coûts d'installation de l'équipement remboursés par l'OEO. Les revenus d'Énergie Ottawa ont augmenté de 2,5 millions de dollars par rapport à l'année dernière en raison d'une hausse des recettes provenant de la production d'électricité, découlant principalement de la mise en place de l'initiative de contrats d'hydroélectricité de l'OEO, entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> avril 2010, ainsi que de l'augmentation de la demande de services commerciaux.

## Charges

Les coûts d'achat d'énergie représentent le coût de l'électricité distribuée aux clients sur le territoire desservi par Hydro Ottawa et comprend le coût de l'électricité, les frais de service du marché de gros et les frais de livraison prélevés par la SIERE, déduction faite de la quantité d'énergie qu'Énergie Ottawa produit et achemine à Hydro Ottawa, en tant qu'autoproduit au sein du territoire desservi par cette dernière. Le coût de l'énergie achetée a augmenté de 33,7 millions de dollars, principalement en raison d'une augmentation des achats et de la hausse des prix de l'électricité et des frais de transport, comme il est mentionné ci-dessus.

En 2010, les coûts d'exploitation, qui se sont chiffrés à 78,8 millions de dollars, ont augmenté de 7 millions par rapport à 2009. Cette hausse importante découle principalement des coûts liés à l'expansion du programme de conservation et de gestion de la demande (3,1 millions de dollars) et de l'augmentation des activités commerciales d'Énergie Ottawa (0,5 million de dollars). Comme nous l'avons mentionné ci-dessus, ces deux activités productives de recettes ont contribué à augmenter les revenus de la Société en 2010. Les dépenses ont aussi augmenté en raison de la hausse des salaires et d'autres augmentations inflationnistes.

## Amortissement pour dépréciation

La charge d'amortissement a augmenté de 2,4 millions de dollars, principalement en raison de l'achat de nouveaux logiciels et de la hausse globale des sommes injectées dans l'infrastructure de distribution d'électricité de la Société. Au cours des deux dernières années, Hydro Ottawa a augmenté de manière importante ses investissements logiciels dans le contexte de la mise à niveau et de l'amélioration de ses divers systèmes. Sachant que les logiciels ont une durée de vie utile moins élevée que la plupart des actifs d'Hydro Ottawa, ces investissements ont entraîné une hausse de la charge d'amortissement. Enfin, les investissements continus d'Hydro Ottawa dans ses installations de distribution d'électricité ont également entraîné une augmentation de la charge d'amortissement année après année.

## Gains attribuables à un règlement d'assurance

En 2009, un incendie a détruit un poste de transformation situé dans l'est d'Ottawa et a entraîné des pertes de matériel d'une valeur comptable nette de 116 000 \$. Aucuns gains ni pertes liés à l'équipement endommagé n'ont été ajoutés au revenu de 2009, puisque la Société, qui bénéficie d'une assurance biens adéquate, a reçu un dédommagement d'une valeur de 116 000 \$ pour couvrir les pertes résultant de la destruction du matériel, ainsi qu'une somme de 1 095 million de dollars pour couvrir les dépenses afférentes au nettoyage et à la restauration des services sur le site; ces sommes ont été recueillies en 2010.

En 2010, la Société a négocié une entente avec la compagnie d'assurance avec laquelle elle fait affaires et a constaté dans ses états financiers un gain en provenance d'assurances de 2,683 millions de dollars, ainsi qu'une provision d'impôt sur le revenu de 600 000 \$. La reconstruction du poste de transformation sera complétée en 2011; le coût des travaux se chiffre à 6,2 millions de dollars.

## Paiements tenant lieu d'impôts

Le taux d'imposition sur les bénéfices de la Société était de 32,42 % en 2010 par rapport à 31,37 % l'année précédente. Cette hausse année après année découle des effets défavorables liés aux différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et des passifs au bilan et sa base fiscale, qui ont été compensés par une baisse escomptée de 2 % des taux d'impositions futurs.

## Autres charges

Les autres dépenses ont diminué en 2010 principalement en raison d'une baisse de 1,1 million de dollars de l'impôt sur le capital, découlant de l'élimination de l'impôt sur le capital entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2010.

## Sommaire du bilan

(en M\$)	2010	2009	Changement en \$	% de changement
<b>Actifs</b>	<b>773 042</b>	753 177	19 865	2,6 %
Passifs à court terme	<b>117 955</b>	121 153		
Passifs à long terme	<b>311 663</b>	302 231		
<b>Total des passifs</b>	<b>429 618</b>	423 384	6 234	1,5 %
<b>Capitaux propres de l'actionnaire</b>	<b>343 424</b>	329 793	13 631	4,1 %
<b>Passifs et capitaux propres de l'actionnaire</b>	<b>773 042</b>	753 177	19 865	2,6 %

### Actifs

La valeur totale des actifs a augmenté de 19,9 millions de dollars au cours de l'année 2010. La valeur des biens, des installations, de l'équipement et des immobilisations incorporelles a grimpé à 19,9 millions de dollars, grâce à un investissement continu dans les infrastructures de distribution et de production d'électricité, déduction faite des contributions pour aide à la construction, de la dépréciation et de l'amortissement. De plus, la valeur des comptes débiteurs a augmenté de 10,7 millions de dollars en raison d'une hausse de 1 % sur douze mois des recettes provenant de la vente de l'électricité au cours du quatrième trimestre, d'une augmentation de 8 % des taxes à la consommation (c.-à-d. la TVH), ainsi que du délai de perception des sommes à recevoir dans le contexte des programmes de conservation et de gestion de la demande, causé par l'introduction d'un nouveau processus de règlement de comptes de l'OEO. Ces hausses ont été compensées par une baisse de 6 millions de dollars des actifs réglementaires nets en raison du renversement d'écarts de comptes réglementaires, et du recouvrement continu des coûts liés aux compteurs intelligents au cours des dernières années.

#### **Investissement dans Streetlight Intelligence Inc.**

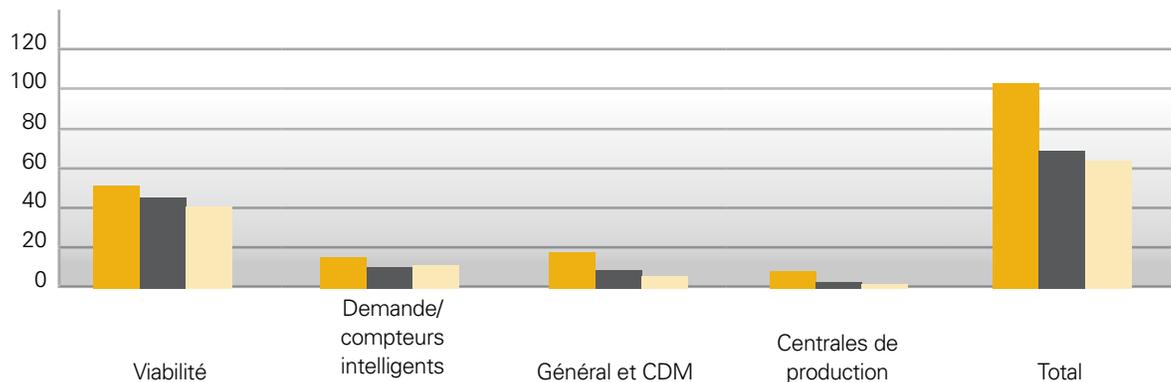
En 2010, Hydro Ottawa a poursuivi ses investissements stratégiques dans Streetlight Intelligence Inc. (SLI), une société cotée en bourse de la Colombie-Britannique qui fabrique des systèmes perfectionnés d'éclairage intelligents qui augmentent l'efficacité énergétique de l'éclairage public. Ces investissements s'inscrivent dans le contexte de la stratégie de la Société visant à créer une synergie avec des entreprises dont les activités s'inscrivent dans la ligne directe de ses axes d'affaires, c'est-à-dire, dans le cas présent, la conservation de l'énergie. En plus du premier investissement de 500 000 \$ effectué en 2009 pour sécuriser les options d'achat d'actions de SLI de la Société, un

second investissement stratégique de même nature de 500 000 \$ a été effectué en janvier 2010. Enfin, un troisième investissement stratégique a été réalisé en mars 2010 dans le contexte duquel Hydro Ottawa a acheté 4 166 667 actions ordinaires de SLI ainsi que des bons de souscription d'actions ordinaires supplémentaires. Hydro Ottawa est toujours détentrice des bons de souscription d'actions antérieurement acquis. Si la Société avait exercé son droit d'achat d'actions, elle aurait possédé, au 31 décembre 2010, un agrégat de 16 250 000 actions ordinaires et approximativement 15,2 % des actions ordinaires émises et en circulation restantes de SLI calculées sur une base partiellement diluée.

### Passifs

Le total des passifs a augmenté de 6,2 millions de dollars en 2010. Ce changement est largement imputable à une hausse des passifs réglementaires nets à long terme de 8,6 millions de dollars, principalement due au renversement d'écarts de comptes réglementaires. Cette augmentation a été contrebalancée par une baisse de 3,6 millions de dollars des comptes créditeurs et des charges à payer, principalement en raison d'une réduction du coût d'achat de l'énergie et des ristournes créées par le règlement des comptes réglementaires au cours de l'année précédente.

## Dépenses en immobilisations nettes



(en M\$)	Viabilité	Demande/ compteurs intelligents	Général et CDM	Centrales de production	Total
■ Budget pour 2011	52,2	15,9	19,3	8,2	95,6
■ Réel 2010	40,9	13,7	9,1	0,7	64,3
■ Réel 2009	38,5	14,9	7,4	0,5	61,2

Les dépenses en immobilisations nettes ont augmenté de 3,1 millions de dollars en 2010 par rapport à 2009, principalement en raison de la reconstruction du poste de transformation de Beaconhill ayant été endommagé par un incendie l'année dernière, de la mise à niveau de systèmes ainsi que d'initiatives environnementales. En 2011, on prévoit une augmentation des dépenses en immobilisations nettes de 31,3 millions de dollars par rapport à 2010. Les dépenses supplémentaires prévues en matière de viabilité sont liées à l'infrastructure vieillissante, au remplacement de poteaux, dont les coûts s'élèveront à 8,5 millions de dollars, et à l'amélioration de la capacité de production des postes électriques dans le contexte de plusieurs projets de construction et d'expansion en cours. L'augmentation des dépenses qui seront allouées aux centrales de production est principalement liée à d'importantes mises à niveau des systèmes d'information des clients et de facturation (7 millions de dollars), et à l'établissement d'une stratégie en matière de technologie de l'information (1,7 million de dollars). L'augmentation du budget alloué aux centrales de production d'énergie est liée à la construction d'une nouvelle centrale de transformation des gaz d'enfouissement et d'un système d'utilisation de ces gaz. Conformément aux plans de gestion des biens immobiliers, les dépenses en immobilisations allouées à la viabilité des systèmes de distribution et de production d'électricité d'Hydro Ottawa devraient être maintenues aux niveaux de 2011 ou au-dessus de ceux-ci en 2012.

## Estimations comptables critiques

La préparation d'états financiers qui suivent les PCGR exige que la direction fasse des estimations et formule des hypothèses qui influent sur les montants déclarés de revenus et de dépenses, d'actifs et de passifs, ainsi que sur les informations fournies à l'égard des engagements budgétaires et des éventualités à la date des états financiers.

Ces estimations reposent sur l'expérience historique, les conditions courantes et diverses autres hypothèses jugées raisonnables dans les circonstances. Comme ces estimations impliquent des degrés variables de jugement et d'incertitude, les montants déclarés dans les états financiers consolidés pourraient se révéler inexacts dans l'avenir.

Les estimations comptables ci-dessous exigent de la direction qu'elle fasse preuve de jugement et d'aptitudes pour les estimations. En ce sens, ces estimations sont essentielles dans la préparation de nos états financiers. La plupart de ces estimations sont présentées dans les notes des états financiers consolidés de la Société pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010 :

- *Durée de vie utile estimée des principales catégories d'actifs, note 2;*
- *Dépôts de garantie des clients, note 2;*
- *Recouvrement des actifs réglementaires, note 8;*
- *Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations, note 13;*
- *Avantages sociaux futurs des employés, note 14.*

### **Provisions pour créances douteuses**

Les états financiers comportent une estimation des créances douteuses provenant des comptes débiteurs irrécouvrables, calculée sur la base combinée d'un examen de comptes particuliers et des soldes débiteurs sur une période couvrant 90 jours.

### **Revenus non facturés**

La direction établit les soldes des revenus non facturés en se basant sur une estimation de la consommation d'électricité des clients jusqu'à la fin de l'exercice. Ces estimations incluent aussi les cas où le relevé du compteur n'est pas disponible à la fin d'une période d'établissement de rapports financiers; la direction doit alors faire une estimation basée sur l'utilisation historique.

## **Recommandations comptables émergentes**

### **Normes internationales d'information financière (IFRS)**

En janvier 2006, le Conseil des normes comptables (CNC) a annoncé sa décision de remplacer les principes comptables généralement reconnus (PCGR) par les normes internationales d'information financière (IFRS). Le 13 février 2008, le CNC a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes seraient tenues d'adopter les IFRS à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011 et de présenter leurs données comparatives selon ces normes. Bien que la Société n'ait pas l'obligation publique de rendre des comptes, il s'agit d'une société d'État (appartenant à une municipalité), et ce type d'entreprise doit utiliser les mêmes méthodes comptables que les entreprises ayant une obligation publique de rendre des comptes.

Avant les événements relatifs aux activités à tarifs réglementés mentionnés ci-dessous, le projet de conversion aux IFRS de la Société allait bon train. Le projet est dirigé par un comité directeur composé de cadres supérieurs et de conseillers externes. Le comité fait régulièrement rapport de l'évolution du projet à l'équipe de direction de la Société et au comité de vérification du conseil d'administration.

En décembre 2008, le Conseil des normes comptables internationales (CNCI) a mis en œuvre un projet d'application des IFRS aux activités à tarifs réglementés. En juillet 2009, le CNCI a publié un exposé-sondage sur les activités à tarifs réglementés. Le CNCI a reçu de nombreuses lettres désapprouvant le projet. Les membres du CNCI ont délibéré pendant plusieurs mois au sujet de l'exposé-sondage et des lettres de désapprobation du projet d'application des IFRS aux activités à tarifs réglementés, ce qui a entraîné la tenue d'une dernière réunion sur le sujet le 16 septembre 2010. Lors de cette réunion, les membres du CNCI sont restés divisés sur le projet et ont déterminé que la question

ne pourrait pas être facilement résolue. Par conséquent, ils ont décidé de ne pas l'inclure dans le programme du processus de consultation de trois ans qui devrait être entrepris dans la deuxième partie de l'année 2011.

En raison de l'incertitude observée à l'échelle internationale concernant la conversion aux IFRS, le CNC a publié un exposé-sondage le 28 juillet 2010, proposant que les entreprises admissibles exerçant des activités à tarifs réglementés puissent continuer d'appliquer les PCGR pour une période supplémentaire de deux ans; la période de commentaires liée à cet exposé-sondage a pris fin le 31 août 2010. Le 10 septembre 2010, le CNCI a annoncé que les entreprises admissibles pourraient continuer d'appliquer les PCGR pendant une autre année seulement.

Étant donné ces événements et en raison de l'incertitude générale entourant la comptabilisation des activités à tarifs réglementés au moyen des IFRS, la Société a décidé d'appliquer les PGRC pendant une autre année. La nouvelle date de conversion aux IFRS est le 1<sup>er</sup> janvier 2012. La conversion de la Société aux IFRS nécessitera le retraitement, aux fins de comparaison, des montants qu'elle aura présentés dans ses états financiers au 31 décembre 2011 et dans son bilan initial au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Les filiales de la Société exerçant des activités à tarifs non réglementés ne peuvent pas appliquer les PGRC pendant une autre année. Par conséquent, ces filiales étaient tenues d'adopter, le 1<sup>er</sup> janvier 2011, soit les normes comptables pour les sociétés privées, soit les IFRS. La Société a décidé que ses filiales n'exerçant pas d'activités à tarifs réglementés adopteraient les normes comptables pour les sociétés privées pour l'année se terminant le 31 décembre 2011 et les IFRS pour l'année se terminant le 31 décembre 2012, puisqu'elle adoptera les IFRS en 2012.

La Société n'a pas encore évalué les répercussions de l'adoption des normes comptables pour les sociétés privées sur les états financiers de ses filiales n'exerçant pas d'activités à tarifs réglementés; toutefois, elle estime qu'elles ne seront pas d'ordre matériel. Les conséquences de la conversion aux IFRS sur la présentation de l'information financière, ne peuvent être évaluées pour le moment, mais la Société croit qu'elle n'entraînera aucune répercussion d'ordre matériel sur ses états financiers. La Société prévoit qu'elle devra divulguer un volume plus important d'information à la suite de l'adoption des IFRS et continue d'évaluer le degré de divulgation exigé, ainsi que les changements qui devront être apportés à ses systèmes d'information pour recueillir et traiter l'information exigée.

## RISQUES ET INCERTITUDES

Le succès continu de la Société repose essentiellement sur sa capacité de gérer et de limiter les risques, de continuer à faire preuve de flexibilité et de s'adapter de manière efficace aux changements survenant dans son environnement d'affaires.

Le système de gestion des risques de la Société établit le cadre qui l'aide à prévoir les risques et à régler les situations susceptibles d'avoir un effet négatif sur son orientation stratégique et ses activités d'affaires d'une manière efficace, cohérente et intégrée à l'échelle de l'entreprise. Un cycle de planification des activités pluriannuel, comprenant des mises à jour annuelles, permet également d'examiner, de manière continue, les hypothèses relatives au marché et la situation du marché auquel participe la Société.

Hydro Ottawa s'applique à surveiller et à gérer les risques et les sources de risques traditionnels intrinsèques à l'industrie et à l'environnement réglementé. Certains de ces risques sont pourtant susceptibles d'avoir des répercussions sur les résultats et les objectifs d'Hydro Ottawa, dont les conditions climatiques, l'environnement politique et la réglementation, la santé de l'économie et les tendances macroéconomiques, les politiques gouvernementales relatives à la production et à la distribution d'énergie renouvelable ou d'énergie propre, aux émissions de carbone et à la conservation, les données démographiques sur la main-d'œuvre, et plus particulièrement le ressourcement du personnel de métier, ainsi que les répercussions des politiques budgétaires sur les clients. De plus, l'évolution de l'industrie présente de nouveaux risques émergents qui doivent être gérés de manière efficace.

Les risques émergents et traditionnels sont présentés ci-dessous.

### Environnement politique et réglementation

Les activités d'Hydro Ottawa sont réglementées. Des changements importants en matière de politiques et de réglementation pourraient avoir des conséquences négatives sur le rendement de l'entreprise. Ceux-ci englobent, mais sans s'y limiter, des changements apportés à la réglementation des tarifs et aux politiques relatives à la production et à la distribution d'énergie renouvelable et propre, aux émissions de dioxyde de carbone, à la conservation et à la gestion de la demande, à la fusion des entreprises du secteur de l'électricité et aux restrictions liées à la prestation de services publics.

La CEO approuve les tarifs de distribution de l'électricité en se basant sur la demande d'électricité projetée et les niveaux de consommation. Hydro Ottawa prévoit présenter une demande tarifaire liée aux coûts de services à la CEO en 2011; s'ils sont approuvés, ses nouveaux prix entreront en vigueur en 2012. Si la situation actuelle différait des prévisions, le revenu net de

la Société pourrait varier. Une chute de la demande ou de la consommation actuelle sous les niveaux anticipés pourrait avoir une incidence sur le revenu net de la Société. La CEO a reconnu la nécessité de dédommager les services publics pour la perte de revenus de ce genre, mais de mécanisme pourrait ne pas compensé la Société adéquatement.

La capacité de maintenir et d'exploiter un système de distribution d'électricité fiable et sécuritaire repose sur l'obtention d'un financement suffisant et sur le recouvrement, autorisé par la CEO, des dépenses d'immobilisations liées à la réparation et au remplacement des infrastructures de distribution.

### Économie

La situation économique locale et nationale peut avoir des incidences importantes sur le rendement de la Société en raison de facteurs comme les taux d'intérêt, l'inflation, le risque de crédit des clients, une réduction de la demande d'électricité et de services à valeur ajoutée, ainsi que la disponibilité de biens-capitaux pour financer la croissance. Le climat économique pourrait aussi avoir des répercussions sur la stabilité et le rendement de certains des partenaires d'affaires clés d'Hydro Ottawa.

#### *Risque lié aux régimes de retraite*

À compter de la première paie de 2011, le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS), auquel la Société et ses employés sont tenus de contribuer, appliquera une première augmentation temporaire de la cotisation des employés et des employeurs; d'autres augmentations temporaires sont prévues pour 2012 et 2013. Ces augmentations temporaires serviront à pallier le déficit de 1,5 milliard de dollars enregistré au 31 décembre 2009 et à contrebalancer des pertes nettes de près de 5 milliards de dollars découlant de la crise financière de 2008.

### Infrastructure technologique

Le rendement de la Société est tributaire de systèmes technologiques complexes, y compris les technologies de l'information administratives, les systèmes d'information des clients et de facturation, le mesurage perfectionné, et les techniques d'exploitation comme les systèmes d'information géographique, les systèmes de contrôle et les systèmes de gestion des pannes. L'augmentation de l'automatisation, l'intégration des systèmes et l'utilisation plus poussée d'une technologie commune pour faciliter l'intégration et la connectivité présentent des risques émergents que la Société doit gérer de manière efficace. La défaillance de l'un ou de plusieurs des systèmes clés ou une mauvaise planification des besoins technologiques futurs ou de la transition à de nouveaux systèmes technologiques, comme le système de gestion et de stockage des données de compteurs provincial, pourraient avoir une incidence défavorable sur le rendement de la Société.

## Cybersécurité

Le besoin de recourir à des systèmes d'information et à des réseaux de transmission et d'échange de données, ainsi que l'expansion des systèmes et une plus grande intégration des données au sein du secteur de l'électricité, augmente l'exposition de la Société aux risques liés à la protection des données et à la cybersécurité. Une infraction à la sécurité, l'altération des données ou une défaillance de système provenant des ressources partagées ou des fournisseurs du service commun sont susceptibles d'exposer les systèmes d'information et les fonds de renseignements d'Hydro Ottawa à des risques.

## Technologie horaire

Étant donné le nombre d'appareils, de systèmes et d'interfaces Web impliqués dans le projet compteurs intelligents-facturation selon les prix en fonction de l'heure de consommation, ainsi que le nombre de fournisseurs de services internes et externes y participant, tout risque relatif à la fiabilité et à la performance de l'un ou l'autre des éléments de ce réseau intégré ou du système en entier, pourrait entraîner une interruption du cycle de facturation. Cela pourrait occasionner des erreurs de facturation et l'insatisfaction de la clientèle.

## Main-d'œuvre durable

Compte tenu des données démographiques actuelles liées à la main-d'œuvre à l'échelle du secteur de l'électricité, qui montrent que le nombre de futurs retraités dans le domaine des gens de métier est plus élevé que le nombre de nouveaux travailleurs, et du risque de départ de nombreux cadres supérieurs et gestionnaires clés, il est essentiel qu'Hydro Ottawa investisse dans ses programmes d'apprentis et de préparation de la relève pour s'assurer une main-d'œuvre durable et qualifiée.

## Conditions climatiques

Des conditions climatiques sévères peuvent avoir des répercussions importantes sur le rendement de la Société. Par exemple, les tempêtes font grimper les coûts de réparation ou de remplacement de matériel et d'infrastructures endommagés. Les variations des conditions climatiques ont aussi une incidence sur les recettes provenant de la distribution d'électricité, qui tendent à augmenter en cas de temps particulièrement mauvais et à baisser en cas de temps modéré. La production d'énergie renouvelable est aussi largement tributaire de facteurs climatiques comme les débits d'eau (hydroélectricité), le vent et le soleil (énergie solaire).

## PERSPECTIVES

Tout en tenant pleinement compte des risques et des incertitudes exposés dans ce rapport, la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. continuera de fournir des services de distribution d'électricité efficaces et fiables à ses clients à des prix compétitifs tout en favorisant la croissance durable de ses revenus. La Société atteindra ces objectifs en continuant d'investir dans ses principales installations de distribution, en augmentant sa productivité et en recherchant les occasions d'affaires qui tirent parti de ses forces.

La Société continuera à atteindre un bon rendement financier à long terme grâce à des stratégies visant la stabilisation et la protection des revenus, la gestion des coûts contrôlables nets, la réalisation d'un mouvement positif de trésorerie, et l'optimisation du taux de rendement. La Société continuera également à effectuer des investissements prudents dans l'entretien et le développement de son infrastructure, qui tiendront compte du taux de rendement et d'autres considérations de nature financière.

En 2008, Hydro Ottawa a adopté *une stratégie de croissance ciblée* impliquant trois éléments de base : étendre ses activités de distribution au-delà du territoire actuellement desservi, augmenter sa capacité de production d'énergie hydroélectrique et d'autres formes d'énergie renouvelable, et prendre appui sur ses principales forces existantes pour diversifier ses secteurs d'activités, en se concentrant sur les occasions d'affaires compatibles présentant peu de risques et offrant un rendement économique stable à long terme. La Société continue à rechercher les possibilités d'expansion conformément à la stratégie adoptée, comme en témoigne la conclusion d'une entente récente visant la construction d'une deuxième centrale de transformation des gaz d'enfouissement et d'un système d'utilisation de ces gaz, qui devrait entrer en service en 2012. La Société continue à rechercher les possibilités d'expansion conformément à la stratégie adoptée, comme en témoigne son projet de construction d'une deuxième centrale de transformation des gaz d'enfouissement, qui devrait entrer en service en 2012.

Hydro Ottawa poursuivra sa lancée vers l'atteinte de solides résultats financiers.

# ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2010

## TABLE DES MATIÈRES

30	Rapport de la direction
31	Rapport des auditeurs indépendants
32	État des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis consolidé
33	Bilan consolidé
34	État des flux de trésorerie consolidés
35	Notes afférentes aux états financiers consolidés

## RAPPORT DE LA DIRECTION

La direction est responsable de l'intégrité des données financières présentées par la Société. Pour s'acquitter de cette responsabilité, la direction doit préparer et présenter les états financiers consolidés et d'autres renseignements en se fondant sur son meilleur jugement, sur des estimations et sur les principes comptables généralement reconnus du Canada, appliqués de la même manière qu'au cours de l'exercice précédent.

La direction maintient des systèmes appropriés de contrôle interne ainsi que des politiques et des procédures à l'échelle de la Société conçus en vue de fournir une assurance raisonnable quant à la protection des actifs et à la pertinence et à la fiabilité des registres financiers.

Le conseil d'administration, par l'entremise du comité d'audit, veille à ce que la direction s'acquitte de sa responsabilité à l'égard de la présentation de l'information financière et du contrôle interne. Le comité d'audit est constitué d'administrateurs indépendants et, lors de réunions régulières, il examine avec la direction et les auditeurs indépendants les questions d'audit, de contrôle interne et de présentation de l'information financière. Le comité d'audit a révisé les états financiers consolidés et a soumis son rapport au conseil d'administration.

Au nom de la direction,



La présidente et chef de la direction,  
Rosemarie T. Leclair



Le chef des services financiers,  
Alan Hoverd

## RAPPORT DES AUDITEURS INDÉPENDANTS

À l'actionnaire de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.

Nous avons effectué l'audit des états financiers consolidés ci-joints de la **Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.**, qui comprennent le bilan consolidé au 31 décembre 2010, et les états consolidés des résultats, du résultat étendu et des bénéfices non répartis et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi qu'un résumé des principales méthodes comptables et d'autres informations explicatives.

### Responsabilité de la direction pour les états financiers consolidés

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle de ces états financiers consolidés conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers consolidés exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

### Responsabilité des auditeurs

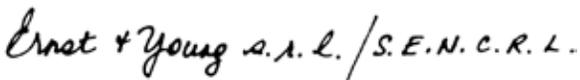
Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers consolidés en nous fondant sur notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes d'audit généralement reconnues du Canada. Ces normes requièrent que nous nous conformions aux règles de déontologie et que nous planifions et réalisons l'audit de façon à obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers consolidés. Le choix des procédures relève du jugement des auditeurs, et notamment de leur évaluation des risques que les états financiers consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Dans l'évaluation de ces risques, les auditeurs prennent en considération le contrôle interne de l'entité portant sur la préparation et la présentation fidèle des états financiers consolidés afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'entité. Un audit comprend également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers non consolidés.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### Opinion

À notre avis, les états financiers consolidés donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la **Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc.** au 31 décembre 2010, ainsi que de ses résultats d'exploitation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement reconnus du Canada.



Ottawa, Canada  
Le 31 mars 2011

Comptables agréés  
Experts-comptables autorisés

## ÉTAT DES RÉSULTATS, DU RÉSULTAT ÉTENDU ET DES BÉNÉFICES NON RÉPARTIS CONSOLIDÉ

Exercices clos les 31 décembre (Les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)	2010	2009
<b>Produits (note 25)</b>		
Recouvrement de l'énergie électrique	621 842	587 958
Distribution de l'énergie électrique	143 434	141 213
Autres produits	31 767	25 561
	<b>797 043</b>	754 732
<b>Charges (note 25)</b>		
Achat d'énergie électrique	617 944	584 282
Frais de fonctionnement	78 758	71 765
Amortissement des immobilisations corporelles	36 553	34 814
Amortissement des immobilisations incorporelles	7 813	7 141
	<b>741 068</b>	698 002
<b>Bénéfice provenant des activités poursuivies avant charges (recouvrements), participation ne donnant pas le contrôle et paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés</b>	<b>55 975</b>	56 730
Frais de financement (note 17)	12 020	12 315
Gain attribuable à un règlement d'assurance (note 9)	(2 683)	-
Paiements tenant lieu de la taxe provinciale sur le capital	490	1 639
	<b>9 827</b>	13 954
<b>Participation ne donnant pas le contrôle dans PowerTrail Inc. (note 15)</b>	<b>63</b>	(7)
<b>Bénéfice provenant des activités poursuivies avant paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés</b>	<b>46 211</b>	42 769
<b>Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés (note 22)</b>	<b>14 980</b>	13 416
<b>Bénéfice provenant des activités poursuivies</b>	<b>31 231</b>	29 353
<b>Gain sur cession d'activités abandonnées (note 18)</b>	-	20
<b>Bénéfice net et résultat étendu</b>	<b>31 231</b>	29 373
<b>Bénéfices non répartis au début de l'exercice</b>	<b>101 340</b>	89 252
<b>Impôt remboursable au titre de dividendes payé</b>	-	(85)
<b>Dividendes versés (note 20)</b>	<b>(17 600)</b>	(17 200)
<b>Bénéfices non répartis à la fin de l'exercice</b>	<b>114 971</b>	101 340

Les notes ci-joint font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

## BILAN CONSOLIDÉ

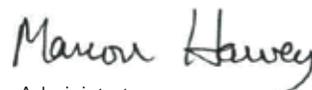
Au 31 décembre (Les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)	2010	2009
<b>Actif à court terme</b>		
Trésorerie	-	3 489
Débiteurs (note 4)	72 025	61 300
Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés à recevoir	1 133	81
Produits non facturés (note 5)	82 221	86 426
Stocks (note 6)	8 532	7 088
Autres actifs (note 7)	2 168	1 334
Actifs réglementaires (note 8)	4 738	3 039
Actifs d'impôts futurs (note 22)	713	867
	<b>171 530</b>	163 624
<b>Actif à long terme</b>		
Actifs réglementaires nets (note 8)	4 172	11 859
Immobilisations corporelles (note 9)	543 275	521 727
Immobilisations incorporelles (note 10)	24 086	25 773
Autres actifs (note 7)	2 203	1 830
Actifs d'impôts futurs (note 22)	27 776	28 364
<b>Total de l'actif</b>	<b>773 042</b>	753 177
<b>Passif à court terme</b>		
Dette bancaire (note 11)	239	-
Créditeurs et charges à payer (note 12)	116 436	120 063
Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés exigibles	723	223
Passif réglementaire lié aux actifs d'impôts futurs (note 22)	557	867
	<b>117 955</b>	121 153
<b>Passif à long terme</b>		
Passifs réglementaires nets (note 8)	10 075	1 434
Passif réglementaire lié aux actifs d'impôts futurs (note 22)	27 776	28 364
Avantages sociaux futurs (note 14)	5 333	5 144
Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations (note 13)	771	1 167
Dépôts de garantie des clients	11 310	10 618
Passifs d'impôts futurs (note 22)	3 853	3 106
Subvention remboursable (note 9)	70	85
Participation ne donnant pas le contrôle (note 15)	545	608
Billets à payer (note 16)	251 930	251 705
	<b>429 618</b>	423 384
Passifs éventuels (note 23)		
Engagements (note 24)		
<b>Capitaux propres</b>		
Capital social (note 20)	228 453	228 453
Bénéfices non répartis	114 971	101 340
	<b>343 424</b>	329 793
<b>Total du passif et des capitaux propres</b>	<b>773 042</b>	753 177

Les notes ci-joint font partie intégrante des présents états financiers consolidés.

AU NOM DU CONSEIL :



Administrateur



Administrateur

## ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

Exercices clos les 31 décembre (Les montants des tableaux sont exprimés en milliers de dollars.)	2010	2009
<b>Rentrées (sorties) nettes de fonds liées aux activités suivantes :</b>		
<b>Exploitation</b>		
Bénéfice provenant des activités poursuivies	31 231	29 353
Rajustements en fonction des éléments sans effet sur la trésorerie		
Amortissement des immobilisations corporelles	36 553	34 814
Amortissement des immobilisations incorporelles	7 813	7 141
Gain sur cession d'immobilisations corporelles (note 9)	(3)	(12)
Gain attribuable à un règlement d'assurance (note 9)	(2 587)	-
Provision pour fonds utilisés durant la construction (note 9)	(893)	(895)
Amortissement des frais d'émission de titres de créance	225	224
Avantages sociaux futurs (note 14)	189	103
Paiements futurs tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés	591	768
Participation ne donnant pas le contrôle dans PowerTrail Inc.	(63)	7
Variations des éléments hors trésorerie du fonds de roulement liés à l'exploitation		
Augmentation des débiteurs	(10 725)	(12 254)
Augmentation des paiements futurs tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés	(552)	(2 047)
Diminution (augmentation) des produits non facturés	4 205	(9 766)
Augmentation des stocks	(1 444)	(576)
Diminution des actifs réglementaires, déduction faite des passifs	14 768	186
(Augmentation) diminution des autres actifs	(334)	901
(Diminution) augmentation des créditeurs et charges à payer	(7 981)	7 368
	<b>70 993</b>	<b>55 315</b>
<b>Financement</b>		
Apports sous forme d'aide à la construction	19 206	25 353
Dividendes versés	(17 600)	(17 200)
Impôt remboursable au titre de dividendes payé	-	(85)
Subvention remboursable	(23)	(16)
Dépôts de garantie reçus des clients	1 929	3 231
	<b>3 512</b>	<b>11 283</b>
<b>Investissement</b>		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(74 355)	(80 872)
Acquisition d'immobilisations incorporelles	(5 527)	(3 509)
Produit de la cession d'immobilisations corporelles	40	128
Indemnité d'assurance liée à la cession d'immobilisations corporelles	2 587	-
Placements disponibles à la vente	(1 000)	(500)
Frais reportés	22	-
	<b>(78 233)</b>	<b>(84 753)</b>
<b>Sorties nettes de fonds liées aux activités poursuivies</b>	<b>(3 728)</b>	<b>(18 155)</b>
<b>Rentrées nettes de fonds liées aux activités abandonnées</b>	-	312
<b>Trésorerie au début de l'exercice</b>	<b>3 489</b>	<b>21 332</b>
<b>(Dette bancaire) trésorerie à la fin de l'exercice</b>	<b>(239)</b>	<b>3 489</b>
<b>Renseignements supplémentaires sur les flux de trésorerie</b>		
Intérêts payés	12 448	12 402
Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés	15 006	14 223
Les notes ci-joint font partie intégrante des présents états financiers consolidés.		

## NOTES AFFÉRENTES AUX ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS

31 décembre 2010 (Les montants des tableaux sont en milliers de dollars.)

### 1. DESCRIPTION DES ACTIVITÉS

**Société de portefeuille d'Hydro Ottawa Inc.** (« Hydro Ottawa » ou la « Société ») a été constituée le 3 octobre 2000 en vertu de la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) comme l'exigeait la *Loi de 1998 sur l'électricité* du gouvernement de l'Ontario. La Société est une filiale en propriété exclusive de la Ville d'Ottawa (l'« actionnaire »). Hydro Ottawa détient 100 % d'Hydro Ottawa limitée, d'Énergie Ottawa inc. (« Énergie Ottawa ») et de la Société de portefeuille de Télécom Ottawa inc. (« Télécom Ottawa »).

**Hydro Ottawa limitée** – Société réglementée de distribution d'électricité qui possède et exploite une infrastructure électrique et fournit des services d'approvisionnement sûrs et fiables dans les secteurs résidentiels et commerciaux de la Ville d'Ottawa et du village de Casselman pour lesquels elle détient un permis de distribution. Outre ses services de distribution, Hydro Ottawa limitée facture à ses clients les montants qu'elle doit verser à d'autres organismes du secteur ontarien de l'électricité en contrepartie de services de production et de transport en gros ainsi que pour le remboursement de la dette.

**Énergie Ottawa** – Société s'occupant de la production et de la commercialisation d'énergie verte certifiée *Éco-Logo*. Énergie Ottawa offre également un éventail de services spécialisés de gestion d'énergie et d'approvisionnement à des organismes et sociétés ayant une consommation d'énergie élevée. Énergie Ottawa détient une participation de 60 % dans PowerTrail inc. (« PowerTrail »), entreprise constituée le 10 août 2005 pour construire et exploiter une centrale électrique et un système de collecte de gaz au site d'enfouissement du chemin Trail à Ottawa, en Ontario. PowerTrail a commencé ses activités commerciales le 31 janvier 2007.

**Télécom Ottawa** – En 2008, Télécom Ottawa a vendu les actions de toutes ses filiales en propriété exclusive (note 18). Télécom Ottawa était une société de transmission de données large bande et un fournisseur de services Internet établie à Ottawa. Télécom Ottawa possédait et exploitait un réseau métropolitain et fournissait des services de transmission par fibres optiques à des organismes du secteur public et du secteur privé. À l'heure actuelle, Télécom Ottawa n'exerce pas activement d'activités.

### 2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Les présents états financiers consolidés ont été préparés conformément aux principes comptables généralement reconnus (les « PCGR ») du Canada pour les entités ayant une obligation d'information du public ainsi qu'aux principes comptables prescrits par la Commission de l'énergie de l'Ontario (la « CEO ») dans son Manuel des procédures comptables. Selon la direction, les états financiers consolidés comprennent tous les ajustements nécessaires à une présentation fidèle. Les états financiers consolidés ont été dressés selon les principales conventions comptables qui suivent.

#### Périmètre de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent les comptes d'Hydro Ottawa ainsi que ceux de ses filiales : Hydro Ottawa limitée, Énergie Ottawa (incluant les comptes de PowerTrail) et Télécom Ottawa. Toutes les opérations intersociétés et les soldes réciproques importants ont été éliminés des états financiers consolidés.

#### Consolidation des entités à détenteurs de droits variables

Une entité à détenteurs de droits variables (« EDDV ») doit être consolidée par une société si cette société est exposée à une majorité du risque de perte au titre du rendement résiduel de l'EDDV. L'investissement initial de capitaux propres à risque n'était pas suffisant pour permettre à PowerTrail de financer ses activités sans un soutien financier subordonné additionnel de ses actionnaires et, ainsi, PowerTrail est consolidée dans les états financiers consolidés d'Hydro Ottawa et d'Énergie Ottawa.

## Placements à long terme

Les placements sur lesquels la Société exerce une influence notable sont comptabilisés à la valeur de consolidation.

La Société détient une participation de 28,33 % dans Chaudière Water Power Inc. (« CWPI »), société qui a été constituée afin d'agir en tant qu'agent des trois directeurs de CWPI, avec le mandat de contrôler et d'exploiter le barrage de la Chaudière et d'en assurer le maintien. Ce placement est comptabilisé au coût plus la quote-part du bénéfice ou de la perte qui revient à la Société, soit un montant nul à ce jour, dans les états financiers consolidés d'Hydro Ottawa et d'Énergie Ottawa.

## Incertitude relative à la mesure

La préparation d'états financiers consolidés conformément aux PCGR exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants constatés des produits, des charges, de l'actif et du passif, ainsi que sur la présentation d'information sur les actifs et passifs éventuels à la date du bilan consolidé. Les débiteurs, les produits non facturés et les actifs et passifs réglementaires sont constatés déduction faite d'une provision appropriée pour montants irrécouvrables. D'autres estimations importantes sont utilisées pour déterminer la durée de vie utile et la perte de valeur des actifs à long terme et pour calculer les paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés, les avantages sociaux futurs et certains autres montants.

En raison de l'incertitude inhérente à ces estimations, les résultats réels pourraient différer des estimations utilisées dans la préparation de ces états financiers consolidés, y compris les changements résultant des décisions futures de la CEO ou du gouvernement provincial. Selon la direction, les états financiers consolidés ont été préparés convenablement, au moyen de jugements prudents, en respectant les limites raisonnables de l'importance relative et conformément aux principales conventions comptables.

## Réglementation

Hydro Ottawa limitée est régie par la CEO sous l'autorité de la *Loi de 1998 sur la Commission de l'énergie de l'Ontario*. La CEO a la responsabilité d'approuver ou d'établir des tarifs pour la transmission et la distribution de l'électricité et de s'assurer que les sociétés de distribution s'acquittent de leurs obligations de branchement et de prestation de services envers leur clientèle.

Hydro Ottawa limitée exerce ses activités selon la réglementation fondée sur le coût des services prescrite par la CEO. Les ordonnances tarifaires émises par la CEO établissent les besoins en matière de produits d'Hydro Ottawa limitée, soit les produits nécessaires au recouvrement des coûts approuvés, et prévoient un taux de rendement au titre d'une structure du capital présumée, appliqué à l'actif de la base tarifaire autorisée.

Hydro Ottawa limitée présente une demande de tarifs de distribution fondés sur les coûts de service estimatifs. Une fois le tarif approuvé, il n'est pas rajusté si les coûts de service réels diffèrent des estimations, à l'exception de certains coûts prescrits qui sont admissibles au traitement du compte de report et qui sont soit perçus, soit remboursés à même les tarifs futurs. La CEO a le pouvoir général d'inclure ou d'exclure certains coûts et produits des tarifs d'une période donnée, entraînant un changement du calendrier de comptabilisation par rapport à celui qui s'appliquerait à une société à tarifs non réglementés.

Les traitements réglementaires suivants ont donné lieu à des traitements comptables différents des PCGR à l'égard des sociétés œuvrant dans un secteur à tarifs non réglementés :

### a) Actifs et passifs réglementaires

Les actifs réglementaires représentent principalement des coûts qui ont été reportés, parce qu'il est probable qu'ils seront recouverts à même les tarifs futurs. Dans le même ordre d'idées, les passifs réglementaires peuvent résulter d'écarts entre les montants facturés aux clients pour les services d'électricité et les coûts engagés par Hydro Ottawa limitée relativement à l'acquisition de ces services.

Les soldes réglementaires sont principalement composés de ce qui suit :

Compte de recouvrement des actifs réglementaires – Le 17 mars 2008, Hydro Ottawa limitée a obtenu une décision de la CEO à l'égard des nouveaux tarifs pour la période de tarification qui a commencé le 1<sup>er</sup> mai 2008 par suite de sa demande présentée en septembre 2007. Les nouveaux tarifs comprennent le remboursement des passifs réglementaires et le recouvrement de certains actifs réglementaires cumulés jusqu'au 31 octobre 2007.

Écarts liés au règlement – Les écarts de règlement représentent les charges qu’Hydro Ottawa limitée a engagées relativement aux services de transport, à la production (le produit de base) et aux activités sur le marché de gros auprès de la Société indépendante d’exploitation du réseau d’électricité (« SIERE ») et d’Hydro One Networks Inc. n’ayant pas été réglées avec les clients au cours de la période. La nature des écarts de règlement est telle que le solde peut varier entre les actifs et les passifs avec le temps, et ces écarts sont constatés à la fin de chaque période conformément aux règles de la CEO.

Coûts liés aux compteurs intelligents reportés – La CEO a autorisé les distributeurs d’électricité à comptabiliser l’écart entre le montant financé à même les tarifs sur les compteurs intelligents et les coûts liés au programme. Les coûts liés au programme comprennent les coûts directement liés au fonctionnement, à l’entretien, à l’amortissement des immobilisations corporelles et à l’administration des compteurs intelligents, un rendement sur les actifs des compteurs intelligents, ainsi que la valeur comptable nette des compteurs traditionnels qui ont été remplacés au moment de l’installation des compteurs intelligents.

Paiements tenant lieu d’impôts reportés – La CEO a établi un compte d’écart pour le report de paiements tenant lieu d’impôts dans lequel les distributeurs inscrivent l’incidence fiscale des modifications de la législation ou de la réglementation relativement aux taux d’imposition ou aux règles supposées dans la demande de tarifs de distribution de l’électricité.

Autres écarts et coûts reportés :

- i) La CEO autorise les distributeurs d’électricité à comptabiliser l’écart entre les frais de basse tension payés à Hydro One Networks Inc. et ceux qui sont facturés aux clients.
- ii) La CEO autorise les distributeurs d’électricité à constater à titre d’écart le coût net lié à la prestation de services de facturation aux détaillants et au traitement des demandes de services.
- iii) La CEO a autorisé les distributeurs à comptabiliser dans un compte de report les coûts administratifs supplémentaires et non récurrents liés à la transition aux Normes internationales d’information financière (« IFRS ») qui n’avaient pas déjà été approuvés ni comptabilisés aux fins de recouvrement au moyen des tarifs de distribution d’électricité.
- iv) En 2010, la CEO, par l’intermédiaire du ministère des Finances, a envoyé une lettre concernant l’imposition d’une charge à des fins particulières prescrite par les paragraphes 26.1 et 26.2 de la *Loi de 1998 sur la Commission de l’énergie de l’Ontario*. Cette charge a été établie pour recouvrer les coûts des programmes de conservation de l’énergie et des programmes d’énergie renouvelable du ministère de l’Énergie et de l’Infrastructure et doit être comptabilisée dans un compte d’écart qui représente l’écart entre a) le montant versé au ministère des Finances au titre de l’imposition de la charge à des fins particulières des distributeurs et b) les montants recouverts auprès des clients au titre de cette charge. Hydro Ottawa limitée a payé la charge imposée et a commencé à la recouvrer à même les tarifs sur une période d’un an à compter du 1<sup>er</sup> mai 2010. Hydro Ottawa limitée fera une demande pour réaliser le solde résiduel du compte d’écart après la période d’un an.
- v) Dans ses directives publiées le 16 juin 2009, la CEO a créé quatre nouveaux comptes de report pour permettre aux distributeurs de commencer à comptabiliser les dépenses pour certaines activités liées au raccordement de l’énergie renouvelable ou au programme d’installation de compteurs intelligents. Ces comptes de report ont été autorisés aux fins de la comptabilisation des dépenses en immobilisations supplémentaires admissibles ou des coûts liés au fonctionnement, à l’entretien et à l’administration.
- vi) Le compte de règlement relatif aux pénalités pour paiement en retard a trait aux frais de règlement additionnels liés au recours collectif relatif aux pénalités pour paiement en retard (note 23 il). L’ordonnance de la Cour du 22 juillet 2010 a confirmé un règlement aux termes duquel l’ensemble des services publics imposant des frais de paiement en retard devront verser 18 382 000 \$. La part d’Hydro Ottawa limitée s’élève à 1 026 000 \$ et est payable le 30 juin 2011. Le 22 février 2011, la CEO a publié une décision qui autorise les distributeurs à recouvrer les coûts et les dommages-intérêts découlant du recours collectif relatif aux pénalités pour paiement en retard sur une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011.
- vii) La CEO a recommandé aux distributeurs de comptabiliser les crédits de taxe sur intrants (« CTI ») additionnels reçus au titre des besoins de produits de distribution qui étaient antérieurement assujettis à la taxe de vente provinciale (« TVP ») et qui sont assujettis à la taxe de vente harmonisée (« TVH ») depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2010. La CEO est parvenue à la conclusion que cinquante pour cent (50 %) des soldes devraient être remboursés aux contribuables.

Hydro Ottawa limitée a comptabilisé des intérêts sur les soldes des actifs et passifs réglementaires conformément aux exigences de la CEO.

## **b) Provision pour fonds utilisés durant la construction**

Une provision pour le coût des fonds utilisés au cours de la période de construction a été appliquée aux principaux projets d'investissement et d'aménagement. La CEO a adopté le « rendement moyen pondéré des obligations à moyen terme – ensemble des sociétés » de Scotia Capitaux inc. comme taux d'intérêt approuvé. Le taux d'intérêt annuel moyen pour 2010 a été de 4,3 % (5,9 % en 2009).

## **c) Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés**

Hydro Ottawa limitée est considérée comme un service municipal d'électricité au titre du régime des paiements tenant lieu d'impôts, instauré par la *Loi de 1998 sur l'électricité*, étant donné que la totalité de son capital social est détenue par la Ville d'Ottawa et qu'au plus 10 % de ses produits sont tirés d'activités exercées à l'extérieur des limites municipales de la Ville d'Ottawa. La *Loi de 1998 sur l'électricité* prévoit qu'un service municipal d'électricité qui est exonéré des impôts exigibles en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (« LIR ») du Canada et de la *Loi de 2007 sur les impôts* de l'Ontario doit verser à la Société financière de l'industrie de l'électricité de l'Ontario (« SFIEO »), pour chaque année d'imposition, un montant à peu près équivalent à l'impôt qu'il serait tenu de verser en vertu de ces deux dernières lois, s'il n'en était pas exonéré.

Hydro Ottawa limitée comptabilise les impôts sur les bénéfices selon la méthode axée sur le bilan, conformément aux recommandations de l'Institut Canadien des Comptables agréés (« ICCA »). Aux termes de cette méthode, les impôts sur les bénéfices exigibles de l'exercice sont calculés d'après le bénéfice imposable. Les impôts futurs découlant des écarts temporaires entre la valeur comptable et la valeur fiscale des actifs et des passifs sont calculés au moyen des taux d'imposition pratiquement en vigueur qui devraient s'appliquer à la période au cours de laquelle les écarts temporaires sont censés se résorber.

Le *Manuel des procédures comptables* autorise Hydro Ottawa limitée à recouvrer les paiements tenant lieu d'impôts au moyen d'ajustements annuels des tarifs de distribution d'électricité, comme le permet la CEO. Hydro Ottawa limitée constate les passifs et les actifs réglementaires au titre du montant d'impôts futurs devant être remis aux clients, ou recouvré auprès de ceux-ci, dans les tarifs d'électricité futurs.

Hydro Ottawa, Énergie Ottawa et Télécom Ottawa sont considérées comme des services municipaux d'électricité et comptabilisent les paiements tenant lieu d'impôts selon la méthode axée sur le bilan.

PowerTrail doit verser des impôts sur les bénéfices en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* et de la *Loi de 2007 sur les impôts* de l'Ontario étant donné que moins de 90 % de son capital social est détenu par la Ville d'Ottawa. PowerTrail a adopté la méthode axée sur le bilan pour comptabiliser ses impôts sur les bénéfices des sociétés.

## **Instruments financiers**

Tous les instruments financiers de la Société sont comptabilisés initialement à la juste valeur, à moins que la juste valeur ne puisse être déterminée de manière fiable. L'évaluation subséquente de chaque instrument financier dépend du classement au bilan choisi par la Société.

La Société classe et évalue ses instruments financiers comme suit :

- i) La trésorerie est classée comme « détenue à des fins de transaction » et est évaluée à la juste valeur.
- ii) Les débiteurs et les produits non facturés sont classés comme « prêts et créances » et sont évalués au coût après amortissement qui, au moment de la constatation initiale, est considéré correspondre à la juste valeur, à l'exception des opérations entre parties liées qui sont évaluées à la valeur comptable établie conformément au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés », du *Manuel de l'ICCA*. Les évaluations ultérieures sont comptabilisées au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant.
- iii) La dette bancaire, les créditeurs et charges à payer et les billets à payer sont classés comme « autres passifs financiers » et

sont d'abord évalués à la juste valeur, à l'exception des opérations entre parties liées qui sont évaluées à la valeur comptable établie conformément au chapitre 3840, « Opérations entre apparentés », du *Manuel de l'ICCA*. Les évaluations ultérieures sont comptabilisées au coût après amortissement au moyen de la méthode du taux d'intérêt effectif, le cas échéant.

- iv) Les placements en instruments de capitaux propres qui n'ont pas de prix cotés sur un marché actif sont classés comme « disponibles à la vente » et sont évalués au coût. Les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de placements disponibles à la vente sont comptabilisés immédiatement dans les résultats.
- v) Les placements en instruments dérivés qui sont liés à des instruments de capitaux propres d'une autre entité, instruments dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable, et qui doivent être réglés par la remise de tels instruments, sont classés à titre de placements « détenus à des fins de transaction » et sont évalués au coût. Les coûts de transaction directement imputables à l'acquisition de placements détenus à des fins de transaction sont comptabilisés immédiatement dans les résultats.

### Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles comprennent la centrale de production, le matériel de distribution, les installations et immeubles ainsi que le matériel de construction et d'exploitation.

Hydro Ottawa limitée considère les transformateurs, l'appareillage de connexion et les compteurs de rechange comme des immobilisations corporelles. Les transformateurs, l'appareillage de connexion et les compteurs de rechange sont des articles que l'on prévoit utiliser pour remplacer les transformateurs, l'appareillage de connexion et les compteurs d'origine des centrales de distribution lorsque ces immobilisations de production sont envoyées en réparation. Ils sont gardés spécialement dans le but de suppléer les immobilisations de production en service, par opposition à des actifs disponibles à d'autres fins. Hydro Ottawa limitée amortit ces actifs dès qu'ils sont désignés comme stock de pièces de sécurité afin d'aligner le traitement comptable selon les PCGR sur les exigences comptables au titre de la réglementation.

Énergie Ottawa classe les principales pièces de rechange et le stock de pièces de sécurité dans les immobilisations corporelles si elle compte les utiliser sur plus d'une période. Énergie Ottawa n'amortit ces actifs qu'au moment où ils sont mis en service.

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût et comprennent les services contractuels, les matières premières, la main-d'œuvre, le coût des travaux d'ingénierie, les frais généraux et une provision pour le coût des fonds utilisés durant la construction. Certaines immobilisations peuvent être acquises ou construites avec de l'aide financière sous forme d'apports provenant de la clientèle. Les apports sous forme d'aide à la construction reçus sont traités à titre de compte de contrepartie et inclus dans les immobilisations corporelles. Ces montants sont amortis au moyen d'une diminution de l'amortissement cumulé et d'une baisse de la charge d'amortissement, à un taux équivalant à celui qui a été utilisé pour l'amortissement de l'immobilisation correspondante.

Les coûts liés aux remplacements et aux améliorations d'importance apportés aux actifs actuels ne sont capitalisés que si la durée de vie utile de l'actif est prolongée, si la fiabilité est améliorée au-delà des normes de conception originales ou si les coûts d'exploitation sont réduits considérablement et de façon quantifiable.

L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la durée de vie utile estimative de l'actif connexe.

La durée de vie utile estimative des catégories d'immobilisations corporelles s'établit comme suit :

Immeubles et agencements	25 à 50 ans
Mobilier et matériel	5 à 10 ans
Matériel roulant	4 à 8 ans
Infrastructure de distribution électrique	10 à 40 ans
Équipement des centrales	10 à 60 ans

Les actifs en construction ne sont pas amortis.

La Société révisé la valeur de ses immobilisations corporelles chaque fois qu'un événement ou qu'un changement de situation indique que la valeur comptable d'un actif pourrait ne plus être recouvrable. Si des événements ou un changement de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne plus être recouvrable, la Société estime les flux de trésorerie futurs qui proviendront vraisemblablement de l'utilisation et de la cession éventuelle du groupe d'actifs, et comptabilise une moins-value au besoin.

## Obligations liées à la mise hors service d'immobilisations

La Société comptabilise ses obligations liées à la mise hors service de certaines immobilisations corporelles à long terme en constatant la juste valeur d'un passif au titre d'une obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation dans la période au cours de laquelle elle est contractée, lorsqu'il est possible de faire une estimation raisonnable de la juste valeur. Le coût correspondant de mise hors service est capitalisé au titre de valeur comptable de l'immobilisation en question et est ensuite amorti sur la durée de vie utile estimative de celle-ci. L'obligation liée à la mise hors service d'une immobilisation est ajustée au cours de périodes subséquentes pour tenir compte de l'écoulement du temps et de toute modification du montant ou de l'échéancier des flux de trésorerie futurs sous-jacents et est imputée aux résultats. Un gain ou une perte peut survenir lors du règlement du passif.

### Actifs incorporels

Les actifs incorporels comprennent les droits relatifs à l'eau et droits fonciers ainsi que les logiciels.

L'amortissement est comptabilisé selon la méthode de l'amortissement linéaire en fonction de la vie utile estimative de l'actif connexe.

La durée de vie utile estimative des actifs incorporels s'établit comme suit :

Droits fonciers et droits relatifs à l'eau	50 ans
Logiciels	5 à 10 ans

Les actifs qui n'ont pas encore été utilisés ne sont pas amortis.

La Société révisé la valeur de ses actifs incorporels chaque fois qu'un événement ou qu'un changement de situation indique que la valeur comptable d'un actif pourrait ne pas être recouvrable. Si des événements ou un changement de situation indiquent que la valeur comptable de ces actifs pourrait ne pas être recouvrable, la Société estime les flux de trésorerie futurs qui proviendront vraisemblablement de l'utilisation et de la cession éventuelle du groupe d'actifs, et comptabilise une moins-value au besoin.

## Contrats de location

La Société classe les contrats de location à titre de location-acquisition ou de location-exploitation dès le début du contrat de location en fonction du fait qu'il y a ou non transfert de la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété pour la Société.

### Frais reportés

#### *Frais d'émission de titres de créance reportés*

La Société a engagé des frais d'émission de titres qui sont externes, directs et différentiels par nature dans le cadre de ses placements de débetures et de la restructuration de sa facilité de crédit. Les frais d'émission de titres de créance ont été déduits du produit de la dette et amortis selon la méthode du taux effectif. Les frais de restructuration de la facilité de crédit ont été amortis sur la durée initiale de la facilité de crédit à terme renouvelable.

#### *Frais de redevance reportés*

Les frais de redevance reportés sont constitués des redevances payées aux termes d'un contrat à long terme visant l'utilisation du gaz provenant du site d'enfouissement du chemin Trail à Ottawa, en Ontario, aux fins de production d'électricité. Les frais de redevance reportés sont amortis selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée du contrat.

## Avantages sociaux futurs

### *Régime de retraite*

La Société fournit à ses employés des prestations de retraite par l'intermédiaire de la Caisse de retraite des employés municipaux de l'Ontario (la « Caisse », « OMERS »). L'OMERS est un régime de retraite interentreprises établi pour les employés des municipalités, des conseils locaux, des services publics et des conseils scolaires de l'Ontario. La Caisse est un régime de retraite à prestations déterminées

contributif, financé à parts égales au moyen des cotisations des employeurs et des employés participants, ainsi que par les revenus de placement de la Caisse. La Société comptabilise les charges afférentes à la Caisse au moment où les cotisations sont versées.

### **Autres avantages sociaux futurs**

En plus du régime de retraite, la Société offre à ses employés des avantages sociaux futurs qui comprennent l'assurance médicale, l'assurance-vie, des prestations complémentaires de retraite, des droits accumulés de congés de maladie et une prestation forfaitaire de retraite. Certains employés continuent de bénéficier de ces avantages à la fin de leur service actif.

Les charges au titre des avantages sociaux futurs sont constatées dans la période au cours de laquelle les employés rendent des services.

Les avantages sociaux futurs sont comptabilisés selon la comptabilité d'exercice. Les obligations en matière de prestations constituées et le coût des services rendus durant l'exercice sont calculés selon la méthode de répartition des prestations au prorata des services et sont fondés sur des hypothèses qui reflètent la meilleure estimation de la direction. Le coût des services rendus durant l'exercice est égal à la valeur actuarielle actualisée des prestations attribuées aux services rendus des employés durant cet exercice. Les gains et pertes actuariels résultant d'une situation différente de celle qui était prévue ou de modifications des hypothèses actuarielles sont amortis selon l'excédent des gains et pertes actuariels nets non amortis sur le couloir de 10 % calculé pour l'ensemble des groupes. La durée de service restante moyenne estimative des employés au 31 décembre 2010 était de 13 ans.

### **Dépôts de garantie des clients**

Les dépôts de garantie des clients représentent les montants perçus des clients pour garantir le paiement de leurs factures d'électricité et la bonne exécution d'obligations en matière de construction. Les dépôts qui devraient être remboursés aux clients au cours du prochain exercice sont comptabilisés à titre de passif à court terme.

### **Constatation des produits**

La Société constate les produits lorsqu'il existe des preuves convaincantes de l'existence d'un accord, lorsque les services ont été rendus, lorsque le prix de vente a été déterminé ou est déterminable, et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

### **Recouvrement de l'énergie électrique**

Les produits tirés du recouvrement de l'énergie électrique constituent le transfert aux clients des coûts de l'électricité achetée par Hydro Ottawa limitée auprès de la SIERE et d'Énergie Ottawa. Les coûts de l'achat d'énergie électrique d'Énergie Ottawa engagés par Hydro Ottawa limitée sont éliminés à la consolidation. Les coûts de production d'électricité par Énergie Ottawa sont inclus dans les frais de fonctionnement.

### **Distribution de l'énergie électrique**

Les ventes liées à la distribution de l'énergie électrique représentent les charges relatives à la prestation des services de distribution et sont comptabilisées sur la base de la lecture régulière des compteurs et de l'estimation de l'utilisation actuelle entre le dernier relevé de compteur et la fin de l'exercice.

### **Autres produits**

Les produits tirés de la vente d'autres services sont comptabilisés lorsque les services sont rendus. Les autres produits comprennent les produits tirés des contrats, de la production d'électricité et des services offerts aux entreprises.

Les produits tirés des contrats et les produits tirés des services offerts aux entreprises sont comptabilisés selon la méthode de l'avancement des travaux, les produits étant proportionnels au degré d'achèvement de la prestation de services en vertu des contrats. Les pertes sur contrats sont entièrement comptabilisées lorsqu'elles deviennent évidentes.

Les produits tirés de la production d'électricité sont comptabilisés sur la base de la lecture régulière des compteurs.

### Produits non facturés

Les produits non facturés représentent les ventes liées à la distribution de l'énergie électrique, ainsi que les produits à recevoir relativement à l'électricité consommée par les clients depuis le dernier relevé de leur compteur et n'ayant pas encore été facturée.

## 3. MODIFICATIONS DE CONVENTIONS COMPTABLES

### Nouveaux changements

#### Normes internationales d'information financière (« IFRS »)

Le 13 février 2008, le Conseil des normes comptables (« CNC ») du Canada a confirmé que les entreprises ayant une obligation publique d'information du public seront tenues d'adopter les IFRS en remplacement des PCGR du Canada aux fins de la présentation de l'information financière annuelle et intermédiaire des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Le 10 septembre 2010, le CNC a publié une modification à l'Introduction de la Partie I – Normes internationales d'information financière du *Manuel de l'ICCA*, de sorte que la date obligatoire de première application des IFRS par les entités admissibles menant des activités à tarifs réglementés est reportée jusqu'à la préparation de leurs états financiers intermédiaires et annuels des exercices ouverts à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012. Bien que l'adoption anticipée soit permise, la direction a choisi de reporter l'adoption des IFRS jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2012, en raison de l'incertitude à l'égard de la date, du champ d'application et de l'éventualité de l'adoption de normes comptables pour les activités à tarifs réglementés selon les IFRS et de son incidence potentielle sur les états financiers de la Société. Entre-temps, la Société continuera de préparer ses états financiers conformément à la Partie V – Normes comptables en vigueur avant le basculement du *Manuel de l'ICCA* pour les périodes se terminant au plus tard le 31 décembre 2011. L'adoption des IFRS exigera le retraitement, à des fins de comparaison, des montants présentés par la Société pour son exercice se terminant le 31 décembre 2011 et de son bilan d'ouverture au 1<sup>er</sup> janvier 2011.

En raison de l'évolution des normes IFRS pour les activités à tarifs réglementés et de l'incertitude à l'égard de l'incidence des IFRS sur le processus de demande de tarifs d'électricité de la CEO, la Société ne peut raisonnablement quantifier l'incidence de l'adoption des IFRS sur ses états financiers consolidés.

## 4. DÉBITEURS

	2010	2009
Créances clients, déduction faite de la provision pour créances douteuses de 561 000 \$ (641 000 \$ en 2009)	60 581	51 859
Autres débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses de 77 000 \$ (140 000 \$ en 2009)	11 444	9 441
	72 025	61 300

## 5. PRODUITS NON FACTURÉS

	2010	2009
Produits non facturés	82 832	87 542
Moins : provision pour créances douteuses	(611)	(1 116)
	82 221	86 426

## 6. STOCKS

Les stocks comprennent surtout des pièces et fournitures acquises pour la construction ou la consommation interne et sont présentés au moindre du coût et de la valeur nette de réalisation, le coût étant calculé sur une moyenne pondérée.

Le montant des stocks consommés par la Société et comptabilisés dans les charges au cours de l'exercice a été de 1 299 000 \$ (1 066 000 \$ en 2009).

## 7. AUTRES ACTIFS

	2010	2009
Placements disponibles à la vente – Option d'achat assortie d'un droit de vente	500	500
Placements disponibles à la vente – Deuxième option d'achat assortie d'un deuxième droit de vente	500	-
Placements disponibles à la vente – Actions ordinaires	500	-
Frais reportés	1 703	1 830
Charges payées d'avance	1 168	834
	<b>4 371</b>	3 164
Moins : tranche échéant à moins d'un an	<b>(2 168)</b>	(1 334)
	<b>2 203</b>	1 830

En 2009, la Société a versé 500 000 \$ pour l'acquisition d'une option incessible lui permettant d'acheter 5 000 000 d'actions ordinaires de Streetlight Intelligence Inc. (« SLI ») (« option d'achat ») à un prix d'exercice de 0,11 \$ l'action, pouvant être exercée jusqu'au 19 août 2010. Le 16 août 2010, cette entente a été modifiée pour prolonger la date d'échéance d'un an, jusqu'au 19 août 2011. L'option d'achat comporte un droit de vente (« droit de vente ») en vertu duquel la Société peut demander à SLI de racheter et d'annuler l'option d'achat contre 500 000 \$, plus des intérêts d'environ 10 % par année. Pour garantir ce droit de vente, SLI a octroyé à la Société une sûreté de premier rang sur tous les actifs de SLI et sur tous les actifs de la filiale de SLI.

Le 13 janvier 2010, la Société a fait l'acquisition, au montant de 500 000 \$, d'une deuxième option d'achat incessible d'un nombre maximal de 5 000 000 d'actions ordinaires de SLI (« deuxième option d'achat ») à un prix d'exercice de 0,12 \$ l'action, pouvant être exercée au plus tard le 13 janvier 2011. La deuxième option d'achat comporte un droit de vente (« deuxième droit de vente ») en vertu duquel la Société peut exiger de SLI qu'elle rachète la deuxième option d'achat aux fins d'annulation pour une contrepartie de 500 000 \$ majorée des intérêts à un taux d'environ 10 % par année. Pour garantir le deuxième droit de vente, SLI a consenti à la Société une sûreté de premier rang sur tous les actifs de SLI et sur tous les actifs de la filiale de SLI. Après la fin de l'exercice, le 11 janvier 2011, cette entente a été modifiée pour prolonger la date d'échéance d'un an, jusqu'au 13 janvier 2012.

Le 5 mars 2010, la Société a fait l'acquisition, au montant de 500 000 \$, de 4 166 667 unités de SLI à un prix de 0,12 \$ l'unité, dans le cadre d'un placement privé. Chaque unité consiste en une action ordinaire de SLI et un demi-bon de souscription (« unité »). Chaque bon de souscription d'une action ordinaire entière de SLI (« bon de souscription ») confère au porteur le droit d'acheter une action ordinaire (« action visée par un bon de souscription ») à un prix d'exercice de 0,24 \$ l'action visée par un bon de souscription pendant une période de 12 mois à compter de la date de clôture.

Les options d'achat d'unités de SLI assorties de droits de vente et les placements en actions ordinaires sont des instruments de capitaux propres qui ont été comptabilisés à titre de placements disponibles à la vente. Ces placements n'ont pas de prix coté sur un marché actif et sont comptabilisés au coût. SLI est une société ouverte canadienne qui développe des systèmes évolués d'éclairage des voies publiques.

Au cours de l'exercice, la Société a amorti des frais reportés de 104 000 \$ (111 000 \$ en 2009).

## 8. ACTIFS ET PASSIFS RÉGLEMENTAIRES NETS

L'information concernant les actifs et passifs réglementaires nets de la Société s'établit comme suit :

	2010	2009
<b>Actifs réglementaires</b>		
Compte de recouvrement des actifs réglementaires	26	569
Coûts liés aux compteurs intelligents reportés	7 753	9 867
Écarts liés au règlement	-	4 408
Autres écarts et coûts reportés	2 183	228
	9 962	15 072
Provision pour montants douteux	(1 052)	(174)
Total des actifs réglementaires, montant net	8 910	14 898
Moins : tranche échéant à moins d'un an	(4 738)	(3 039)
	4 172	11 859
<b>Passifs réglementaires</b>		
Écarts liés au règlement	8 664	-
Paiements tenant lieu d'impôts reportés	211	209
	8 875	209
Provision pour montants douteux	1 200	1 225
	10 075	1 434

Le compte de recouvrement des actifs réglementaires de 26 000 \$ (569 000 \$ en 2009) représente la somme de tous les actifs et passifs réglementaires, dont le recouvrement ou le règlement ont été approuvés, plus des intérêts créditeurs de 1 639 000 \$ (1 649 000 \$ en 2009) jusqu'au 31 décembre 2010, moins les montants déjà réglés au moyen des tarifs de distribution.

Les actifs réglementaires comprennent les coûts liés aux compteurs intelligents reportés de 7 753 000 \$, lesquels incluent des intérêts débiteurs de 115 000 \$ (9 867 000 \$ comprenant des intérêts débiteurs de 103 000 \$ en 2009) et les autres règlements et coûts reportés de 2 183 000 \$ qui incluent des intérêts créditeurs de 17 000 \$ (228 000 \$ incluant des intérêts créditeurs de 7 000 \$ en 2009).

Les passifs réglementaires comprennent les écarts liés au service et au règlement au détail de 8 664 000 \$ qui incluent des intérêts débiteurs de 27 000 \$ (actifs réglementaires de 4 408 000 \$, y compris des intérêts courus créditeurs de 31 000 \$ en 2009) et des paiements tenant lieu d'impôts reportés de 211 000 \$, lesquels incluent des intérêts débiteurs de 10 000 \$ (209 000 \$, y compris des intérêts débiteurs de 8 000 \$ en 2009).

En l'absence de réglementation des tarifs, le bénéfice avant les paiements tenant lieu d'impôts reportés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 aurait été plus élevé de 14 629 000 \$ (moins élevé de 1 668 000 \$ en 2009).

Le processus réglementaire prévoyait la compensation des actifs et passifs réglementaires. La Société présente une demande tarifaire pour régler ses actifs et passifs réglementaires au besoin, et la période de temps pour le règlement est déterminée d'après l'importance des soldes à compenser.

La Société continue d'évaluer la probabilité de recouvrement de tous les actifs réglementaires faisant l'objet d'un recouvrement au moyen d'une demande d'approbation de tarifs future, et elle tient compte de l'absence d'approbation de la CEO dans son évaluation. La Société a constitué une provision nette de 2 252 000 \$ (1 399 000 \$ en 2009) à l'égard de ses actifs réglementaires. Dans l'éventualité où la recouvrabilité future serait assurée, la Société constatera le recouvrement dans les résultats de l'exercice au cours duquel la décision sera rendue.

## 9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

	2010		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	5 309	-	5 309
Immeubles et agencements	68 941	16 201	52 740
Mobilier et matériel	17 063	11 052	6 011
Matériel roulant	20 867	14 485	6 382
Infrastructure de distribution électrique	951 127	393 540	557 587
Équipement des centrales	46 452	10 859	35 593
Actifs en voie de construction	19 549	-	19 549
	<b>1 129 308</b>	<b>446 137</b>	<b>683 171</b>
Apports sous forme d'aide à la construction	(171 811)	(31 915)	(139 896)
	<b>957 497</b>	<b>414 222</b>	<b>543 275</b>

	2009		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
Terrains	3 793	-	3 793
Immeubles et agencements	65 495	15 908	49 587
Mobilier et matériel	16 114	9 757	6 357
Matériel roulant	21 438	13 424	8 014
Infrastructure de distribution électrique	902 083	381 045	521 038
Équipement des centrales	44 973	9 118	35 855
Actifs en voie de construction	24 337	-	24 337
	1 078 233	429 252	648 981
Apports sous forme d'aide à la construction	(152 605)	(25 351)	(127 254)
	925 628	403 901	521 727

Un montant de 1 298 000 \$ (1 287 000 \$ en 2009) lié à la participation indivise d'Énergie Ottawa dans le barrage Chaudière est inclus dans le coût de l'équipement des centrales (note 2).

Au cours de l'exercice, la Société a capitalisé une provision pour fonds utilisés durant la construction de 893 000 \$ (895 000 \$ en 2009).

La CEO permet qu'une provision pour fonds utilisés durant la construction présumée soit attribuée au coût d'un élément des immobilisations corporelles qui sont acquises, construites ou aménagées au fil du temps. Étant donné que cette provision comprend des coûts autres que les montants comptables directement imputables aux activités d'acquisition, de construction ou d'aménagement, les montants capitalisés réels pourraient différer aux fins de la réglementation des tarifs. En l'absence de réglementation des tarifs, le bénéfice provenant des activités poursuivies avant paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 serait plus élevé de 212 000 \$ (moins élevé de 76 000 \$ en 2009).

Au cours de l'exercice, la Société a enregistré un gain de 3 000 \$ à la cession d'immobilisations corporelles (12 000 \$ en 2009). Ce gain ne comprend pas l'incidence du projet de compteurs intelligents du gouvernement de l'Ontario dans le cadre duquel des compteurs traditionnels totalisant 380 000 \$ (4 549 000 \$ en 2009) ont été remplacés, ce qui aurait donné lieu à une perte sur cession de 138 000 \$ (1 854 000 \$ en 2009) selon les PCGR. Cette perte sur cession est réputée être un actif réglementaire recouvrable à même les tarifs futurs, selon la CEO.

La Société a conclu des opérations sans effet sur la trésorerie importantes qui ont été exclues de l'état des flux de trésorerie. Ces opérations concernaient des acquisitions d'immobilisations corporelles de 8 873 000 \$ (6 243 000 \$ en 2009), ces montants étant inclus dans les créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2010.

Le 13 mars 2009, un incendie a détruit le poste de transformation situé à Ottawa Est et, en conséquence, le matériel d'une valeur comptable de 116 000 \$ a été radié en 2009. La Société disposait d'une couverture d'assurance des biens suffisante et a comptabilisé une indemnité à recevoir de 116 000 \$ à l'égard du matériel endommagé, et de 1 095 000 \$ à titre de recouvrement des dépenses engagées pour nettoyer et remettre les lieux en état. Aucun gain ni aucune perte lié au matériel endommagé n'a été inscrit dans les résultats en 2009. En 2010, la Société a négocié un règlement avec la société d'assurance et a constaté un gain aux fins comptables de 2 683 000 \$ sur le règlement. Le règlement comprenait une indemnité de 2 703 000 \$ (compte tenu de la franchise) liée au matériel endommagé, et de 1 191 000 \$ (compte tenu de la franchise) à titre de recouvrement des dépenses engagées pour nettoyer les lieux et les remettre en état.

Énergie Ottawa a conclu une entente avec le ministère des Ressources naturelles du gouvernement fédéral, en vertu de laquelle une aide financière pouvant atteindre 220 000 \$ serait accordée à Énergie Ottawa pour lui permettre de faire l'essai sur le terrain d'une miniturbine hydraulique élaborée dans le cadre du programme de CANMET destiné aux petites centrales hydroélectriques. Aux termes de l'entente, une tranche maximale de 150 000 \$ du financement reçu est remboursable à un taux de 2,5 % des produits générés par le projet, sur une période maximale de dix ans. Au 31 décembre 2010, le financement reçu a été réparti ainsi : 50 000 \$ (53 000 \$ en 2009) aux apports sous forme d'aide à la construction, 13 000 \$ (14 000 \$ en 2009) aux créditeurs et charges à payer et 70 000 \$ (85 000 \$ en 2009) à la subvention remboursable.

## 10. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

	2009	Acquisitions	Mises hors service	2010
<b>Coût</b>				
Droits fonciers et droits relatifs à l'eau	3 537	9	-	3 546
Logiciels	54 025	6 013	-	60 038
	57 562	6 022	-	63 584
	2009	Amortissement	Mises hors service	2010
<b>Amortissement cumulé</b>				
Droits fonciers et droits relatifs à l'eau	1 662	47	-	1 709
Logiciels	30 127	7 662	-	37 789
	31 789	7 709	-	39 498
		Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2010</b>				
Droits fonciers et droits relatifs à l'eau		3 546	(1 709)	1 837
Logiciels		60 038	(37 789)	22 249
		63 584	(39 498)	24 086

	2008	Acquisitions	Mises hors service	2009
<b>Coût</b>				
Droits fonciers et droits relatifs à l'eau	3 536	1	-	3 537
Logiciels	50 677	3 374	(26)	54 025
	54 213	3 375	(26)	57 562
	2008	Amortissement	Mises hors service	2009
<b>Amortissement cumulé</b>				
Droits fonciers et droits relatifs à l'eau	1 615	47	-	1 662
Logiciels	23 170	6 983	(26)	30 127
	24 785	7 030	(26)	31 789
		Coût	Amortissement cumulé	Valeur comptable nette
<b>Valeur comptable nette au 31 décembre 2009</b>				
Droits fonciers et droits relatifs à l'eau		3 537	(1 662)	1 875
Logiciels		54 025	(30 127)	23 898
		57 562	(31 789)	25 773

Les immobilisations incorporelles au 31 décembre 2010 comprennent un montant de 1 136 000 \$ (3 112 000 \$ en 2009) lié à un logiciel qui n'est pas amorti, puisqu'il n'est pas encore prêt à l'emploi.

Aucune perte de valeur n'a été constatée au titre des actifs incorporels pour les exercices clos les 31 décembre 2010 et 2009.

La Société a conclu des opérations sans effet sur la trésorerie importantes qui sont exclues de l'état des flux de trésorerie. Ces opérations concernaient des acquisitions d'immobilisations corporelles de 762 000 \$ (267 000 \$ en 2009), ces montants ayant été inclus dans les créditeurs et charges à payer au 31 décembre 2010.

## 11. FACILITÉ DE CRÉDIT

Le 9 juillet 2010, la Société a renouvelé sa facilité de crédit existante d'un montant révisé de 142 650 000 \$ (140 150 000 \$ en 2009). La facilité est structurée en quatre types de crédit disponibles et comprend une ligne de crédit d'exploitation renouvelable de 364 jours de 75 000 000 \$ venant à échéance le 14 juillet 2011, une ligne de crédit renouvelable de 50 000 000 \$ pour financer les dépenses en immobilisations et les possibilités de croissance, venant à échéance le 15 juillet 2015, une ligne de crédit de 17 500 000 \$ (15 000 000 \$ en 2009) pour financer les lettres de crédit et d'autres garanties et une facilité de crédit d'entreprise Visa de 150 000 \$. Cette facilité de crédit est assortie de clauses financières restrictives et de cas de défaut habituels, y compris une exigence de maintenir une valeur nette des immobilisations corporelles consolidées supérieure à 175 000 000 \$ en tout temps. Elle exige également que le ratio d'endettement par rapport à la structure du capital soit inférieur ou égal à 75 % de manière consolidée.

Au 31 décembre 2010, la Société avait prélevé 14 193 000 \$ sur ses facilités (11 831 000 \$ en 2009) sous forme de lettres de crédit de soutien.

PowerTrail maintient une facilité de crédit qui consiste en 100 000 \$ de lettres de crédit de soutien. La facilité renferme également des clauses restrictives et des cas de défaut habituels, y compris une exigence de maintenir une valeur nette des immobilisations corporelles de 1 000 000 \$. Au 31 décembre 2010, l'encours des lettres de crédit de soutien de PowerTrail s'établissait à 100 000 \$ (100 000 \$ en 2009).

CWPI maintient une facilité de crédit qui consiste en une ligne de crédit d'exploitation de 500 000 \$ garantie par les trois directeurs de CWPI. La ligne de crédit d'exploitation est remboursable à vue, porte intérêt au taux d'emprunt préférentiel bancaire annuel, les intérêts étant payables mensuellement. Cette facilité renferme également les clauses restrictives et cas de défaut habituels. Au 31 décembre 2010, CWPI n'avait prélevé aucun montant (16 000 \$ en 2009) sur la ligne de crédit d'exploitation.

## 12. CRÉDITEURS ET CHARGES À PAYER

	2010	2009
Achats d'électricité à payer	58 949	64 864
Soldes de crédit des clients	8 813	9 633
Fonds détenus en garantie	18 107	16 870
Autres créditeurs et charges à payer	26 666	24 795
Intérêts courus sur les billets à payer (note 16)	3 901	3 901
	<b>116 436</b>	120 063

## 13. OBLIGATIONS LIÉES À LA MISE HORS SERVICE D'IMMOBILISATIONS

	2010	2009
Solde au début de l'exercice	1 167	-
Obligations contractées au cours de l'exercice	-	1 167
Obligations réglées au cours de l'exercice	(178)	-
Charge de désactualisation	9	-
Révision des flux de trésorerie estimatifs	(227)	-
<b>Solde à la fin de l'exercice</b>	<b>771</b>	1 167

La Société a comptabilisé une obligation liée à la mise hors service d'immobilisations (« OMHS ») de 771 000 \$ (1 167 000 \$ en 2009) liée à l'enlèvement et la destruction de biphényles polychlorés (« BPC ») dans les transformateurs de distribution et autres opérations de nettoyage des BPC. Le calcul de l'OMHS est fondé sur des flux de trésorerie non actualisés estimatifs sur trois ans (quatre ans en 2009) totalisant 850 000 \$ (1 255 000 \$ en 2009) et sur un taux d'actualisation de 5,3 % (5,3 % en 2009). Aucun actif ne fait l'objet de restrictions juridiques aux fins du règlement de ce passif.

## 14. AVANTAGES SOCIAUX FUTURS

### Régime de retraite

Les cotisations versées par la Société en vertu de l'OMERS ont totalisé environ 3 425 000 \$ pour l'exercice clos le 31 décembre 2010 (3 205 000 \$ en 2009).

### Autres avantages sociaux futurs

Les passifs au titre des avantages sociaux futurs des employés sont calculés en fonction d'une augmentation annuelle de 3,1 % du taux de rémunération (3,1 % en 2009), et d'un taux d'actualisation de 5,0 % (6,0 % en 2009).

L'information concernant les régimes à prestations déterminées de la Société se présente comme suit :

	2010		
	Passif cumulé	Charge (recouvrement) pour l'exercice	Prestations versées
Assurance-vie	5 103	554	389
Provision pour prestation forfaitaire de retraite	826	85	52
Régimes complémentaires de retraite	-	(5)	-
Congé de maladie	9	-	-
	<b>5 938</b>	<b>634</b>	<b>441</b>
Obligation au titre des prestations projetées	<b>8 678</b>		
Déficit actuariel	<b>(2 740)</b>		

	2009		
	Passif cumulé	Charge (recouvrement) pour l'exercice	Prestations versées
Assurance-vie	4 939	522	369
Provision pour prestation forfaitaire de retraite	793	83	16
Régimes complémentaires de retraite	5	(6)	1
Congé de maladie	9	-	3
	5 746	599	389
Obligation au titre des prestations projetées	7 486		
Déficit actuariel	(1 740)		

Une mise à jour de l'évaluation actuarielle a été effectuée au 1<sup>er</sup> janvier 2011. L'actuaire a mis à jour les hypothèses et les estimations au 31 décembre 2010. À la suite de cette évaluation, la Société a augmenté l'obligation au titre des prestations projetées de 1 192 000 \$ (918 000 \$ en 2009). Au 31 décembre 2010, la Société avait comptabilisé des pertes non amorties de 2 748 000 \$ (1 754 000 \$ en 2009). L'excédent sur le couloir de 10 % sera passé en charges sur la durée moyenne résiduelle d'activité des employés actifs, évaluée à 13 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2011.

La tranche à court terme de l'obligation au titre des avantages sociaux futurs constitués de 605 000 \$ (602 000 \$ en 2009) est incluse dans les autres crédettes et charges à payer, et la tranche à long terme de 5 333 000 \$ (5 144 000 \$ en 2009) est incluse dans les passifs à long terme.

## 15. PARTICIPATION NE DONNANT PAS LE CONTRÔLE DANS POWERTRAIL INC.

La participation ne donnant pas le contrôle au 31 décembre 2010 était constituée de la participation ne donnant pas le contrôle de Integrated Gas Recovery Services Inc. (« IGRS ») dans les actifs de PowerTrail.

## 16. BILLETS À PAYER

	2010	2009
Débetures de premier rang non garanties à 4,968 % de série 2006-1, échéant le 19 décembre 2036	49 731	49 720
Débetures de premier rang non garanties à 4,93 % de série 2005-1, échéant le 9 février 2015	199 119	198 905
Integrated Gas Recovery Services Inc., billet ne portant pas intérêt	3 080	3 080
	<b>251 930</b>	251 705

Le 20 décembre 2006, la Société a émis pour 50 000 000 \$ de débetures de premier rang non garanties à 4,968 % de série 2006-1, échéant le 19 décembre 2036. Les débetures portent intérêt au taux annuel de 4,968 %, payable semestriellement à terme échu en versements égaux effectués le 19 juin et le 19 décembre à compter du 19 juin 2007. Les débetures ont été acquises pour le montant total du capital.

Le 9 février 2005, la Société a émis pour 200 000 000 \$ de débetures de premier rang non garanties à 4,93 % de série 2005-1, échéant le 9 février 2015. Les débetures portent intérêt au taux annuel de 4,93 %, payable semestriellement à terme échu en versements égaux effectués le 9 février et le 9 août à compter du 9 août 2005. Les débetures ont été acquises pour le montant total du capital.

Les débetures sont assorties de clauses restrictives et de cas de défaut habituels, y compris une exigence voulant que le montant du capital des obligations financées consolidées ne dépasse pas 75 % du total de la structure du capital consolidée.

Le paiement des intérêts sur ces débetures s'éleva à 12 344 000 \$ par année pour les quatre prochaines années et à 7 414 000 \$ en 2015.

Le billet de 3 080 000 \$ (3 080 000 \$ en 2009) lié à IGRS a été émis par PowerTrail afin de financer la construction de la centrale de collecte de gaz et de production d'électricité au site d'enfouissement du chemin Trail. Aux termes de la convention d'actionnaires intervenue entre Énergie Ottawa, IGRS et PowerTrail le 3 novembre 2005, le billet ne porte pas intérêt, sous réserve de certaines conditions. La direction d'IGRS a confirmé qu'elle n'a pas l'intention de demander le rachat par anticipation de ce billet en deçà d'un an.

## 17. FRAIS DE FINANCEMENT

	2010	2009
Intérêts à court terme (déduction faite des intérêts créditeurs)	(151)	(115)
Intérêts sur les billets à payer	12 569	12 558
Autres	495	767
Moins : Provision pour fonds utilisés durant la construction	(893)	(895)
	<b>12 020</b>	12 315

## 18. ACTIVITÉS ABANDONNÉES

Le 1<sup>er</sup> mai 2008, Télécom Ottawa Holding a vendu les actions de toutes ses filiales. Par conséquent, les résultats d'exploitation et la situation financière au 31 décembre 2009 des activités de télécommunications ont été séparés et présentés au titre des activités abandonnées dans les présents états financiers consolidés. Pour l'exercice clos le 31 décembre 2009, un gain après impôts de 20 000 \$ a été comptabilisé par suite de la vente des filiales de Télécom Ottawa.

## 19. INFORMATIONS À FOURNIR CONCERNANT LE CAPITAL

Les principaux objectifs de la Société concernant la gestion de capital sont comme suit :

- i) assurer un accès constant au financement pour maintenir et améliorer l'exploitation et l'infrastructure de la Société ;
- ii) assurer le respect des clauses restrictives des facilités de crédit et des débentures non garanties de premier rang ;
- iii) faire correspondre la structure du capital d'Hydro Ottawa limitée au ratio d'endettement recommandé par la CEO.

Le capital de la Société se compose comme suit :

	2010	2009
Dette bancaire	239	-
Billets à payer	251 930	251 705
Dette totale	252 169	251 705
Capitaux propres	343 424	329 793
	595 593	581 498
Ratio d'endettement	42 %	43 %

La Société respecte toutes les clauses restrictives et limites financières associées à ses facilités de crédit et à sa dette à long terme.

Hydro Ottawa limitée est réputée par la CEO avoir une structure du capital comprenant 56 % de dette à long terme, 4 % de dette à court terme et 40 % de capitaux propres. La CEO utilise cette structure présumée uniquement comme base pour l'établissement des tarifs de distribution. De ce fait, la structure du capital réelle d'Hydro Ottawa limitée peut différer de la structure présumée par la CEO.

Au 31 décembre 2010, la structure du capital d'Hydro Ottawa limitée était conforme au ratio d'endettement recommandé par la CEO.

La Société respecte ses objectifs en matière de gestion du capital et ceux-ci n'ont pas changé au cours de l'exercice.

## 20. CAPITAL SOCIAL

Autorisé

Nombre illimité d'actions privilégiées de premier rang, avec droit de vote, rachetables à 1 \$ l'action

Nombre illimité d'actions privilégiées de deuxième rang, sans droit de vote, rachetables à 10 \$ l'action

Nombre illimité d'actions privilégiées de troisième rang, sans droit de vote, rachetables à 100 \$ l'action

Nombre illimité d'actions privilégiées de quatrième rang, avec droit de vote (dix votes par action), rachetables à 100 \$ l'action

Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie A, avec droit de vote

Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie B, sans droit de vote

Nombre illimité d'actions ordinaires de catégorie C, sans droit de vote, rachetables au prix d'émission de ces actions

Les actions ci-dessus n'ont aucune valeur nominale.

Les détenteurs des actions privilégiées de deuxième rang, des actions privilégiées de quatrième rang et des actions ordinaires ont droit à des dividendes pouvant être déclarés à la discrétion du conseil d'administration.

	2010	2009
Émis		
214 901 003 actions ordinaires de catégorie A	228 453	228 453

Toute invitation publique à souscrire des actions de la Société est interdite par résolution de l'actionnaire.

La résolution de l'actionnaire stipule qu'Hydro Ottawa effectue un versement annuel de dividendes de 14 000 000 \$ ou correspondant à 60 % de son bénéfice net annuel consolidé, selon le montant le plus élevé, à condition que la Société observe la *Loi sur les sociétés par actions* (Ontario) et les directives pertinentes de la CEO, qu'elle ne soit pas en défaut à l'égard d'une clause restrictive d'un engagement aux termes de sa facilité de cautionnement ou de crédit, et que le versement de dividendes n'ait eu aucune incidence négative sur sa note de solvabilité.

Le 26 mars 2010, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 17 600 000 \$ qui a été versé à la Ville d'Ottawa le 7 mai 2010 (le 2 avril 2009, le conseil d'administration a déclaré un dividende de 17 200 000 \$ qui a été versé à la Ville d'Ottawa le 9 avril 2009).

## 21. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les instruments financiers de la Société comprennent la trésorerie, les débiteurs, les produits non facturés, les placements disponibles à la vente, les placements détenus à des fins de transaction, la dette bancaire, les créditeurs et charges à payer et les billets à payer. Les actifs et passifs réglementaires ne sont pas admissibles comme instruments financiers parce qu'ils ne sont pas conformes à la définition d'un actif ou d'un passif financier. Le seul instrument financier comptabilisé à la juste valeur est la trésorerie, et il est classé au niveau 1 de la hiérarchie de la juste valeur selon le chapitre 3862 du *Manuel de l'ICCA*. La valeur comptable des autres instruments financiers de la Société, exclusion faite des placements disponibles à la vente et des billets à payer, se rapproche de leur juste valeur étant donné leur échéance à court terme.

La valeur comptable et la juste valeur des instruments financiers de la Société se présentent comme suit :

	2010		2009	
	Valeur comptable	Juste valeur	Valeur comptable	Juste valeur
Trésorerie	-	-	3 489	3 489
Débiteurs, déduction faite de la provision pour créances douteuses	<b>72 025</b>	<b>72 025</b>	61 300	61 300
Produits non facturés, déduction faite de la provision pour créances douteuses	<b>82 221</b>	<b>82 221</b>	86 426	86 426
Placements disponibles à la vente – Actions ordinaires	<b>500</b>	<b>s.o.</b>	-	-
Placements disponibles à la vente – Options d’achat assorties de droits de vente	<b>1 000</b>	<b>s.o.</b>	500	s.o.
Dette bancaire	<b>239</b>	<b>239</b>	-	-
Créditeurs et charges à payer	<b>116 436</b>	<b>116 436</b>	120 063	120 063
Déventures de premier rang non garanties à 4,93 % de série 2005-1	<b>199 119</b>	<b>203 159</b>	198 905	203 142
Déventures de premier rang non garanties à 4,968 % de série 2006-1	<b>49 731</b>	<b>50 166</b>	49 720	50 170
Integrated Gas Recovery Services Inc., billet ne portant pas intérêt	<b>3 080</b>	<b>s.o.</b>	3 080	s.o.

Les placements disponibles à la vente représentent les placements de la Société dans SLI (note 7). La juste valeur de ces placements n’a pas été comptabilisée ou présentée, étant donné que les placements ne sont pas négociés activement sur le marché libre.

La Société a calculé la juste valeur des billets à payer selon l’actualisation de tous les versements futurs d’intérêts et le remboursement du capital le 9 février 2015 et le 19 décembre 2036 pour les déventures de premier rang non garanties, au taux d’intérêt estimatif de 5,0 % (5,0 % en 2009), soit le taux qui serait offert à la Société le 31 décembre 2010.

La Société ne peut calculer la juste valeur du billet à payer lié à IGRS, parce que le montant ne porte aucun intérêt et ne comporte pas de modalités de règlement précises. Il est peu probable que la Société puisse conclure un contrat d’emprunt semblable avec un tiers.

### **Facteurs de risque**

Dans le cours normal des affaires, la Société est exposée au risque de marché, au risque de crédit et au risque d’illiquidité. L’exposition de la Société et ses stratégies visant à réduire ces risques sont présentées ci-dessous.

- a) Le risque de marché est le risque que la juste valeur des flux de trésorerie futurs d’un instrument financier fluctue en raison des variations des prix du marché. Les prix du marché comportent trois types de risques : le risque de taux d’intérêt, le risque de change et les autres risques liés au prix comme le risque inhérent aux titres de participation.
- i) La Société est exposée au risque de taux d’intérêt sur ses emprunts. La Société réduit l’exposition au risque de taux d’intérêt en émettant des titres d’emprunt à long terme à taux d’intérêt fixe. En vertu de la facilité de crédit d’Hydro Ottawa, tout emprunt aux termes de sa ligne de crédit d’exploitation exposerait la Société aux fluctuations des taux d’intérêt à court terme liés aux prêts au taux préférentiel et aux acceptations bancaires. En outre, les frais à payer sur les acceptations bancaires et la ligne de

crédit d'exploitation sont fondés sur une marge déterminée d'après la note de crédit de la Société. Au 31 décembre 2010, la Société n'avait effectué aucun emprunt aux termes de sa ligne de crédit d'exploitation et ne comptait aucune acceptation bancaire en cours. Les besoins d'emprunt sont en majorité assortis d'une durée très courte, étant donné que les avances servent à combler les écarts entre les sorties de fonds liées aux factures mensuelles d'énergie électrique et les rentrées de fonds liées aux règlements avec les clients et, à ce titre, l'exposition au risque de taux d'intérêt est très limitée.

- ii) Au 31 décembre 2010, la Société était peu exposée aux fluctuations des taux de change. La Société achète des biens et services qui sont libellés en devises, surtout en dollars américains. L'incidence de la fluctuation des devises sur les gains ou pertes des montants à payer exprimés en devises est négligeable.
  - iii) Au 31 décembre 2010, la Société n'avait pas conclu d'opérations de couverture ni signé de contrats dérivés importants.
- b) Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie manque à ses obligations, entraînant une perte financière. La concentration du risque de crédit associée aux débiteurs et aux produits non facturés est limitée en raison du nombre élevé de clients que sert la Société. Hydro Ottawa limitée compte plus de 300 000 clients, dont la majorité sont des clients résidentiels. Par conséquent, Hydro Ottawa limitée n'a pas touché de produits importants et ne compte pas de créance importante à l'égard d'un client en particulier.

Hydro Ottawa limitée effectue des évaluations régulières de la solvabilité de ses clients et exige des garanties pour soutenir les créances relatives à certains comptes afin de réduire les pertes importantes conformément à la législation de la CEO. Au 31 décembre 2010, Hydro Ottawa limitée détenait des dépôts de garantie de clients de 29 417 000 \$ (27 488 000 \$ en 2009). Avec prise d'effet en octobre 2010, la CEO a apporté des modifications aux exigences du Code des réseaux de distribution pour les dépôts de garantie de clients résidentiels. Les dépôts de garantie de clients détenus doivent être appliqués aux comptes résidentiels actifs impayés avant que les clients puissent bénéficier du programme de gestion des impayés, plutôt que d'être appliqués à la facture finale. De plus, des modifications additionnelles interdisent à Hydro Ottawa limitée de recueillir des dépôts des clients résidentiels à faible revenu. La direction est parvenue à la conclusion que les dépôts de garantie des clients résidentiels ne sont plus aussi efficaces en matière d'atténuation du risque de crédit. Avec prise d'effet le 1<sup>er</sup> janvier 2011, la Société a cessé de recueillir des dépôts de garantie de clients résidentiels et a commencé à rembourser tous les dépôts qu'elle détenait.

Énergie Ottawa limite son risque de crédit en traitant avec les clients qui sont considérés comme étant très solvables.

La Société contrôle et limite son exposition au risque de crédit de façon continue.

La valeur comptable des débiteurs et produits non facturés est réduite par une provision pour créances douteuses fondée sur le risque de crédit applicable à certains clients et sur des informations passées et autres. La Société comptabilise une provision pour créances douteuses lorsque la recouvrabilité d'un montant devient douteuse. Le montant de la perte de valeur est constaté dans les résultats au cours de la période pendant laquelle elle est établie. Lorsque le montant à recevoir est réputé irrécouvrable, il est radié, et la provision pour créances douteuses est rajustée en conséquence. Les recouvrements ultérieurs des débiteurs ayant fait l'objet d'une

provision ou d'une radiation sont portés au crédit des résultats. Au 31 décembre 2010, la provision pour créances douteuses était de 1 249 000 \$ (1 897 000 \$ en 2009), et il n'y a eu aucune fluctuation importante de la provision au cours de l'exercice.

Le risque de crédit associé aux débiteurs et aux produits non facturés se présente comme suit :

	2010	2009
Total des débiteurs	72 663	62 081
Total des produits non facturés	82 832	87 542
Moins : provision pour créances douteuses	(1 249)	(1 897)
	<b>154 246</b>	147 726
Dont :		
En souffrance depuis moins de 30 jours	63 878	53 284
En souffrance depuis plus de 31 jours mais moins de 120 jours	7 590	7 369
En souffrance depuis plus de 121 jours	1 195	1 428
Produits non facturés	82 832	87 542
Moins : provision pour créances douteuses	(1 249)	(1 897)
	<b>154 246</b>	147 726

Au 31 décembre 2010, il n'y avait pas de concentration importante du risque de crédit à l'égard d'une catégorie d'actifs financiers ou de contreparties, et environ 12 % (14 % en 2009) des débiteurs de la Société comptaient plus de 30 jours. L'exposition maximale de la Société au risque de crédit est égale à la valeur comptable des débiteurs moins les dépôts détenus.

- c) Le risque d'illiquidité est le risque que la Société ne s'acquitte pas de ses obligations financières au fur et à mesure qu'elles deviennent exigibles. La Société contrôle et gère de façon régulière son risque d'illiquidité afin d'avoir l'accès à des fonds suffisants pour combler ses besoins de capitaux en matière d'exploitation et d'investissement. La Société atteint cet objectif en veillant à maintenir des facilités suffisantes pour pouvoir s'acquitter de ses obligations lorsqu'elles deviennent exigibles, tout en réduisant au minimum les commissions d'attente et les frais d'intérêt.

Les risques d'illiquidité associés aux engagements financiers se présentent comme suit :

	2010		
	Échéant à moins de un an	Échéant entre 1 an et 5 ans	Échéant après 5 ans
Dettes bancaires	239	-	-
Créditeurs et charges à payer	116 436	-	-
Billets à payer			
Débentures de premier rang non garanties à 4,93 % de série 2005-1	-	199 119	-
Débentures de premier rang non garanties à 4,968 % de série 2006-1	-	-	49 731
Integrated Gas Recovery Services Inc., billet ne portant pas intérêt	-	3 080	-
	<b>116 675</b>	<b>202 199</b>	<b>49 731</b>

## 22. PAIEMENTS TENANT LIEU D'IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES DES SOCIÉTÉS

La provision pour paiements tenant lieu d'impôts diffère du montant qui aurait été comptabilisé si l'on avait utilisé le taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi.

Le rapprochement entre le taux d'imposition prévu par la loi et le taux d'imposition effectif s'établit comme suit :

	2010	2009
Taux d'imposition combiné fédéral et de l'Ontario prévu par la loi	<b>31,00 %</b>	33,00 %
Bénéfice avant provision pour paiements tenant lieu d'impôts	<b>46 211</b>	42 769
Provision pour paiements tenant lieu d'impôts au taux prévu par la loi	<b>14 325</b>	14 114
Augmentation (diminution) résultant de :		
Écarts permanents	<b>564</b>	822
Écarts temporaires	<b>(668)</b>	1 099
Variation de la provision pour moins-value	<b>(112)</b>	(27)
Écart du taux d'imposition au titre des écarts temporaires de l'exercice	<b>(51)</b>	(95)
Variations des taux d'imposition futurs	<b>769</b>	1 219
Bénéfices imposés à un taux différent	-	50
Nouvelles cotisations relatives aux impôts sur les bénéfices	<b>322</b>	(537)
Passif réglementaire compensatoire au titre des écarts temporaires et variations des taux d'imposition futurs	<b>(295)</b>	(2 579)
Autres	<b>126</b>	(650)
	<b>14 980</b>	13 416
Taux d'imposition effectif	<b>32,42 %</b>	31,37 %
Présentés à titre de :		
Paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés	<b>14 980</b>	13 416

Au 31 décembre 2010, Hydro Ottawa limitée avait des écarts temporaires imposables d'un montant net d'environ 539 000 \$ (écarts temporaires déductibles d'un montant net de 365 000 \$ en 2009) entre la valeur fiscale et la valeur comptable de ses actifs. Ces montants se sont traduits par un actif d'impôts futurs d'environ 156 000 \$ et par un passif d'impôts futurs de 296 000 \$, lesquels ont été comptabilisés dans les états financiers (actif d'impôts futurs d'un montant net de 99 000 \$ non comptabilisé dans les états financiers en 2009).

Au 31 décembre 2010, Hydro Ottawa comptait des pertes fiscales autres qu'en capital non inutilisées d'environ 599 000 \$ (1 684 000 \$ en 2009) expirant en 2028 et en 2029.

Au 31 décembre 2010, Énergie Ottawa comptait 900 000 \$ (1 298 000 \$ en 2009) de reports en avant d'impôt minimal des sociétés qui ont été portés en diminution du passif d'impôts futurs. Ces reports en avant de pertes fiscales expireront à compter de 2014.

Au 31 décembre 2010, PowerTrail comptait 4 914 000 \$ (4 489 000 \$ en 2009) de reports en avant de pertes fiscales autres qu'en capital qui ont été portées en diminution du passif des paiements tenant lieu d'impôts futurs. Ces pertes expireront entre 2015 et 2030.

Les pertes autres qu'en capital peuvent servir à réduire le bénéfice imposable des exercices à venir aux fins du régime de paiements tenant lieu d'impôts. Les sociétés qui sont des SME doivent verser des paiements tenant lieu d'impôts tant qu'elles sont exonérées de l'impôt fédéral en vertu de l'alinéa 149(1)d.6) de la *Loi de l'impôt sur le revenu*. Les pertes autres qu'en capital générées par le régime de paiements tenant lieu d'impôts ne seront pas disponibles pour réduire le bénéfice imposable de ces sociétés si ces dernières cessent d'être exonérées des impôts fédéral et provincial.

La provision pour paiements tenant lieu d'impôts comprend ce qui suit :

	2010	2009
Charge d'impôts exigibles au titre des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés	14 389	12 648
Charge d'impôts futurs au titre des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés		
Charge (recouvrement) d'impôts futurs avant l'ajustement réglementaire	1 489	(28 463)
Ajustement réglementaire au titre du (recouvrement) du remboursement de la charge (du recouvrement) d'impôts futurs à même les tarifs futurs des clients	(898)	29 231
Charge d'impôts futurs au titre des paiements tenant lieu d'impôts sur les bénéfices des sociétés	591	768
	14 980	13 416

Les actifs et les passifs d'impôts futurs de la Société sont inscrits au bilan consolidé comme suit :

	2010	2009
Actifs d'impôts futurs à court terme	713	867
Actifs d'impôts futurs à long terme	27 776	28 364
Passifs d'impôts futurs à long terme	(3 853)	(3 106)
	24 636	26 125

Les composantes importantes des actifs et des passifs d'impôts futurs de la Société sont comme suit :

	2010	2009
Immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles	20 188	21 354
Avantages sociaux futurs	2 051	2 132
Report en avant de pertes autres qu'en capital	1 462	1 249
Autres écarts temporaires imposables	935	1 390
	24 636	26 125

## 23. PASSIFS ÉVENTUELS

- i) Le 18 novembre 1998, un recours collectif réclamant 500 000 000 \$ en paiements de restitution plus intérêts a été déposé devant l'ancienne commission hydroélectrique de Toronto, en tant que représentant des défendeurs, à savoir les services municipaux d'électricité en Ontario, qui ont facturé des frais pour paiement en retard sur les factures de services publics en souffrance en tout temps après le 1<sup>er</sup> avril 1981. Ce recours résulte du fait que, par suite de l'imposition de pénalités pour paiement en retard, les services publics d'électricité reçoivent de l'intérêt à un taux effectif supérieur à ce qui est permis en vertu de l'alinéa 347(1)b) du Code criminel.

En vertu d'une ordonnance de la Cour datée du 22 juillet 2010, la Cour supérieure de justice de l'Ontario a confirmé un règlement aux termes duquel tous les services publics imposant des frais de paiement en retard devront verser 18 382 000 \$. Le montant payé par chaque service public doit correspondre à la quote-part du montant du règlement calculé en fonction du pourcentage des produits tirés de ses services de distribution au cours de la période pour laquelle il pourrait obtenir un remboursement des pénalités pour paiement en retard en sus du plafond de taux d'intérêt spécifié dans le Code criminel. La quote-part d'Hydro Ottawa limitée liée aux frais de paiement en retard perçus entre 1999 et 2001 s'élève à 1 026 000 \$. Le versement des fonds doit être effectué le 30 juin 2011.

Le 22 février 2011, la CEO a publié une décision qui autorise les distributeurs à recouvrer les coûts et les dommages-intérêts

découlant du recours collectif relatif aux pénalités pour paiement en retard sur une période de 12 mois à compter du 1<sup>er</sup> mai 2011. Hydro Ottawa limitée a comptabilisé un passif et un actif réglementaire découlant du règlement relatif aux frais de paiement en retard.

- ii) Les acheteurs d'électricité en Ontario, par l'entremise de la SIERE, doivent fournir des garanties afin de réduire les risques de défaut de paiement, en fonction de leur niveau d'activité prévu sur le marché. La SIERE pourrait effectuer des prélèvements à même ces garanties si la Société ne peut effectuer un paiement en vertu d'un avis de défaut émis par la SIERE. L'obligation complémentaire de prudence est calculée en fonction d'un montant de garantie contre les défauts de paiement et de la limite de transfert du distributeur, moins une réduction associée à la note de crédit du distributeur. Au 31 décembre 2010, la Société avait prélevé des lettres de crédit de soutien totalisant 14 000 000 \$ (11 738 000 \$ en 2009) sur sa facilité de crédit pour couvrir son obligation complémentaire de prudence. Elle a également fourni des lettres de crédit bancaire totalisant 93 000 \$ (93 000 \$ en 2009) à la Ville d'Ottawa en garantie de projets de construction.
- iii) Diverses poursuites ont été engagées contre la Société pour des incidents survenus dans le cours normal des affaires. D'après la direction, l'issue des poursuites en cours ne peut être déterminée, et n'est pas importante. Dans l'éventualité où ces poursuites entraîneraient des pertes, ces dernières seraient réclamées auprès de la compagnie d'assurance de la Société, et tout montant non remboursable serait imputé aux résultats pour l'exercice où le règlement a eu lieu.
- iv) Énergie Ottawa a obtenu un contrat de 20 ans de 70 000 000 \$ visant la fourniture d'énergie renouvelable au gouvernement de l'Ontario. Ce contrat a été ensuite attribué à PowerTrail. Selon les modalités du contrat, PowerTrail a construit une centrale électrique et un système de collecte de gaz au site d'enfouissement du chemin Trail à Ottawa, en Ontario. La Société a une lettre de garantie de soutien totalisant 100 000 \$ (100 000 \$ en 2009), venant à échéance le 31 janvier 2012 relativement à ce contrat. En outre, la Société a émis une lettre de crédit de soutien à l'Office d'électricité de l'Ontario (« OEO ») d'un montant de 100 000 \$ (néant en 2009), qui expire le 1<sup>er</sup> juin 2011, en garantie du programme de tarifs de rachat garantis mis sur pied par l'OEO au cours de l'année.
- v) La Société et les autres services publics d'électricité de l'Ontario ont conclu une entente d'échange de contrats réciproques d'indemnité par le Programme réciproque d'échange d'assurance de la Municipal Electrical Association. La Société est redevable de tout appel de fonds supplémentaires dans la mesure où les primes perçues et les fonds mis en réserve ne couvriraient pas les coûts des demandes et les frais engagés. Si de tels appels de fonds supplémentaires venaient à se matérialiser, la charge serait imputée aux résultats de l'exercice au cours duquel elles seraient survenues.
- vi) En 2008, Télécom Ottawa Holding a vendu les actions de ses filiales. Une partie de cette opération incluait le report par la Société d'une garantie de trois ans pour l'obligation de Télécom Ottawa Holding provenant des litiges découlant de fausses déclarations ou de garanties. Les litiges peuvent aller de 630 000 \$ à un maximum de 10 000 000 \$. La direction estime qu'il y a peu de risque qu'un litige de cette envergure survienne.

## 24. ENGAGEMENTS

- i) Hydro Ottawa limitée a des engagements en cours totaux de 36 056 000 \$, dont 30 857 000 \$ sont pour 2011, 3 073 000 \$ pour 2012, 1 991 000 \$ pour 2013, 36 000 \$ pour 2014 et 99 000 \$ pour 2015. Cela comprend une entente de services au titre du système d'information de la clientèle, une entente de prestation de services de centres d'appels, l'achat et l'installation de compteurs intelligents et les services de branchement aérien et souterrain.
- ii) La Société a conclu avec la Ville d'Ottawa une convention de permis d'occupation visant l'utilisation du gaz, convention qui a ensuite été attribuée à PowerTrail. Aux termes de cette convention, la Ville d'Ottawa s'engage à fournir des installations de collecte et d'utilisation du gaz produit par les sites d'enfouissement du chemin Trail en contrepartie de redevances représentant 5,5 % des rentrées de fonds annuelles brutes de PowerTrail liées à la vente d'électricité produite à partir du gaz de ce site et d'une redevance ponctuelle pouvant

atteindre 2 000 000 \$, représentant le coût de réparation d'origine du système de collecte de gaz (note 25). Au 31 décembre 2010, la Société avait rempli l'obligation liée à sa redevance ponctuelle et l'obligation de 2010 liée à la redevance au titre des rentrées de fonds annuelles brutes.

iii) Obligations au titre des contrats de location-exploitation :

2011	134
2012	118
2013	67
2014	64
2015	64
Par la suite	500
<b>Total des loyers minimums à verser</b>	<b>947</b>

## 25. OPÉRATIONS ENTRE PARTIES LIÉES

La Société et ses filiales fournissent certains services à des tarifs commerciaux à la Ville d'Ottawa dans le cours normal des affaires.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la Société a réalisé des produits de 38 785 000 \$ (39 022 000 \$ en 2009) liés à la vente d'électricité, à des services-conseils en gestion de l'énergie et à d'autres services rendus à la Ville d'Ottawa.

Au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2010, la Société a acheté de la Ville d'Ottawa des services liés au carburant, aux permis et à d'autres services totalisant 614 000 \$ (374 000 \$ en 2009), en plus de lui verser des taxes foncières de 1 796 000 \$ (1 757 000 \$ en 2009). Aux termes d'une convention, Énergie Ottawa s'est engagée à réparer le système de collecte de gaz de la Ville d'Ottawa au site d'enfouissement du chemin Trail à Ottawa, en Ontario. En 2010, les redevances versées relativement à cette convention ont totalisé 134 000 \$ (114 000 \$ en 2009). La Société a également versé à la Ville d'Ottawa 144 000 \$ (1 000 \$ en 2009) pour soutenir ces initiatives en conservation et en gestion de la demande.

Par voie de convention, tous les coûts engagés par CWPI sont recouverts auprès des trois directeurs en fonction de leur participation proportionnelle dans CWPI. La quote-part de ces coûts revenant à la Société comprise dans les frais de fonctionnement, les charges payées d'avance et les immobilisations corporelles est comme suit :

	2010	2009
Frais de fonctionnement	394	398
Charges payées d'avance	16	16
Immobilisations corporelles	10	22

IGRS a fourni à PowerTrail des services de construction et de gestion totalisant 2 357 000 \$ (1 756 000 \$ en 2009).

Au 31 décembre 2010, la Société devait recevoir un montant de 4 694 000 \$ (4 304 000 \$ en 2009) de la Ville d'Ottawa et un montant de néant (11 000 \$ en 2009) d'IGRS.

Au 31 décembre 2010, la Société devait 307 000 \$ (212 000 \$ en 2009) à la Ville d'Ottawa, 464 000 \$ (260 000 \$ en 2009) à IGRS et 31 000 \$ (37 000 \$ en 2009) à CWPI.

## 26. CHIFFRES COMPARATIFS

Certains chiffres de l'exercice 2009 ont été reclassés afin que leur présentation soit conforme à celle de l'exercice considéré.

# ÉNONCÉ DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

Le Comité de gouvernance et des ressources de la gestion du conseil d'administration, entièrement composé de directeurs indépendants, est chargé d'élaborer et d'approuver le cadre de rémunération pour la Société et chacune de ses filiales.

Deux principes guident le comité dans l'élaboration du cadre de rémunération : la nécessité de compter sur un régime de rémunération complet qui peut attirer et maintenir en poste des cadres de direction compétents et expérimentés, et l'importance d'établir une rémunération en fonction du rendement.

Le Comité de gouvernance et des ressources de la gestion examine la rémunération des cadres de direction, qui est approuvée par le conseil d'administration. Dans ses recommandations au conseil, le comité examine les responsabilités et le rendement de chaque cadre et tient compte des recommandations de la présidente et chef de la direction.

Dans le but d'attirer et de maintenir en poste des cadres de direction compétents et chevronnés, la Société s'efforce d'offrir un régime de rémunération complet et concurrentiel par rapport à d'autres organismes d'envergure et de nature comparables. Avec l'aide de conseillers indépendants, les échelles de rémunération des cadres sont réexaminées annuellement et comparées aux données de l'industrie tous les deux ou trois ans de sorte à en conserver la nature concurrentielle. Conformément aux meilleures pratiques dans le secteur, telles qu'identifiées par le Comité d'examen des organismes du ministre de l'Énergie de l'Ontario en 2007, Hydro Ottawa applique une pondération 50/50 aux données du marché d'organismes comparables des secteurs public et privé. Au sein de l'industrie, les groupes de comparaison sont établis par secteurs (ex. : transport et services publics) et déterminés en fonction des revenus afin d'assurer la comparabilité.

Les deux composantes de la rémunération des cadres de direction sont le traitement de base et la rémunération conditionnelle. La rémunération globale est comparée à celles d'entreprises d'envergure et de nature semblables, à l'échelle provinciale et nationale, et a été positionnée au 50e percentile, ou le point médian, du marché.

La rémunération conditionnelle, versée annuellement, représente un pourcentage du traitement de base. Elle a pour but de motiver les cadres et de les inciter à demeurer en poste, de les récompenser pour leur rendement dans l'année écoulée et d'assurer l'harmonisation avec les objectifs de l'actionnaire. Cette rémunération est fondée sur l'atteinte d'objectifs personnels et d'entreprise, financiers ou non, fixés chaque année par le conseil d'administration. Les objectifs non financiers ont pour but de favoriser l'amélioration continue à l'égard de certains objectifs stratégiques, comme le service à la clientèle, l'efficacité opérationnelle et la fiabilité du service.

Les membres de la direction participent à un programme d'avantages sociaux qui englobe toute une gamme de soins de santé, des soins dentaires, une assurance-vie de base et optionnelle ainsi qu'une assurance-invalidité à court et à long terme. Ce programme est offert à tous les employés du groupe de gestion de la Société.

Les membres de la direction contribuent également au Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario (OMERS). Ce régime de cotisation multi-employeurs a été mis en œuvre par la province pour les employés municipaux, des commissions locales et des commissions scolaires de l'Ontario. Les rentes de retraite sont établies en fonction du montant le plus élevé en termes de gains cotisables accumulé au cours de cinq années consécutives ainsi que du nombre d'années de service.

Les rentes de retraite sont indexées pour refléter l'augmentation de l'indice des prix à la consommation jusqu'à concurrence de 6 % par année. Les employeurs et les employés qui participent au régime doivent verser des contributions calculées en fonction des gains cotisables des employés participants. Tous les employés qui travaillent à temps complet au sein de la Société doivent obligatoirement contribuer à OMERS.

## ÉNONCÉ DE LA RÉMUNÉRATION DE LA HAUTE DIRECTION

### Présidente et chef de la direction de la Société, directeur des finances et chefs des opérations des filiales

Nom et poste principal <sup>1</sup>	Année	Salaire de base (\$)²	Rémunération conditionnelle (\$)³	Autre compensation annuelle (\$)⁴
Rosemarie T. Leclair <i>Présidente et chef de la direction</i>	2010	264 957 \$	149 350 \$	11 654 \$
	2009	257 500 \$	140 700 \$	14 577 \$
	2008	251 616 \$	124 550 \$	29 335 \$
Alan Hoverd <i>Directeur des finances</i>	2010	219 151 \$	107 984 \$	11 405 \$
	2009	215 000 \$	34 496 <sup>5</sup> \$	17 375 \$
	2008	65 327 <sup>6</sup> \$	S/O	12 450 \$
Norm Fraser <i>Chef des opérations</i> Hydro Ottawa limitée	2010	198 765 \$	92 479 \$	13 537 \$
	2009	195 000 \$	85 654 \$	11 390 \$
	2008	194 885 \$	75 873 \$	11 949 \$
Gregory Clarke <i>Chef des opérations</i> Énergie Ottawa inc.	2010	160 541 \$	72 765 \$	13 315 \$
	2009	163 132 \$	68 434 \$	11 276 \$
	2008	150 000 \$	51 203 \$	11 233 \$

<sup>1</sup> Le tableau ci-dessus reflète la rémunération des cadres supérieurs qui étaient en poste le 31 décembre 2010.

<sup>2</sup> Les montants qui figurent dans cette colonne ont été arrondis au dollar près.

<sup>3</sup> Les montants indiqués dans cette colonne sont des primes au rendement versées aux cadres supérieurs désignés en 2009 qui ont atteint des objectifs de rendement en 2010.

<sup>4</sup> Les montants qui figurent dans cette colonne incluent les primes accordées à la discrétion de la Société ayant été approuvées par le Conseil comme les crédits de congé non utilisés, les allocations d'automobile et d'ordinateur, les indemnités de déménagement imposables et la contribution de l'employeur aux primes d'assurance-vie de base.

<sup>5</sup> La rémunération conditionnelle que M. Hoverd a reçue en 2009 a été établie en fonction de son rendement, du 2 septembre au 31 décembre 2008.

<sup>6</sup> Hoverd occupait ce poste le 2 septembre 2008. Si M. Hoverd avait été en poste toute l'année, son salaire de base se serait élevé à 215 000 \$.

# GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. s'engage à établir et à maintenir les meilleures pratiques de gouvernance pour un organisme de sa taille et de son mandat. Comme les normes de gouvernance sont en perpétuelle évolution, la Société cherche donc continuellement à améliorer ses pratiques de gouvernance.

La Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. est une entreprise privée constituée en personne morale en vertu de la Loi sur les sociétés par actions de l'Ontario. D'autre part, l'actionnaire de la Société est une entité administrative publique et l'entreprise poursuit un mandat public. Par conséquent, celle-ci est pleinement consciente de sa responsabilité de rendre compte à son actionnaire ainsi qu'au grand public. Les pratiques de gouvernance de l'entreprise ne sont pas orientées uniquement en fonction de ses obligations légales, mais aussi d'après les meilleures pratiques de gouvernance et d'affaires et les normes établies par des organismes.

Bien que Hydro Ottawa ne soit pas assujettie aux obligations définies par la Loi sur les valeurs mobilières et qu'elle ne soit donc pas tenue de satisfaire aux normes de gouvernance applicables aux sociétés cotées en bourse, l'entreprise oriente ses pratiques d'après ces normes qu'elle veille à respecter, et même, à surpasser. De plus, Hydro Ottawa compare régulièrement ses pratiques à celles d'autres organismes des secteurs public et privé. Elle s'évalue aussi en fonction des normes établies par des organismes comme les Autorités canadiennes en valeurs mobilières et la Commission des valeurs mobilières de l'Ontario.

## STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La responsabilité de l'exploitation efficace de la Société et de ses filiales revient aux onze membres du conseil d'administration, qui orientent les travaux de la Société pour le compte de son actionnaire, la Ville d'Ottawa. Le conseil joue un rôle de chef de file au sein de l'entreprise à l'aide d'un cadre de contrôle efficace qui permet d'évaluer et de gérer les risques, et assume la responsabilité de superviser la gestion et les affaires de l'entreprise et de ses filiales.

Pour s'acquitter de sa responsabilité de supervision, le conseil d'administration s'inspire de la déclaration de l'actionnaire produite par le conseil municipal de la ville d'Ottawa. Cette déclaration est révisée périodiquement. Le code de conduite de l'entreprise, ses directives concernant la gestion des conflits d'intérêt et ses politiques et processus de divulgation des transactions par les parties liées, régissent également les actions du conseil.

En 2006, un conseil d'administration distinct a été créé pour assurer la supervision des activités d'Hydro Ottawa limitée, conformément au *Code d'affiliation des distributeurs et des transporteurs* émis par la Commission de l'énergie de l'Ontario. Les pouvoirs et les fonctions de ce conseil sont définis dans une déclaration de l'actionnaire publiée par le conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc. Le conseil municipal de la Ville d'Ottawa nomme les membres du conseil d'administration d'Hydro Ottawa. La majorité des membres des deux conseils d'administration ne font pas partie de l'équipe de gestion et ne sont pas attachés à l'actionnaire.

Au jour le jour, la Société est dirigée par l'équipe de direction de l'entreprise, composée de la présidente et chef de la direction de la Société, du directeur des finances et des chefs des opérations des filiales. Cette équipe supervise les pratiques et les stratégies commerciales afin qu'elles concordent avec les objectifs de la Société. L'équipe soutient aussi le rendement de la Société en gérant les risques et les possibilités. L'équipe de direction répond au conseil d'administration et relève directement de la présidente et chef de la direction.

## PROCESSUS DE GOUVERNANCE ET ACTIVÉS DE CONTRÔLE CLÉS

Hydro Ottawa a établi de nombreux processus de gouvernance et activités de contrôle clés pour aider le conseil et l'équipe de direction à remplir leur mandat.

**Gestion des risques de l'entreprise :** Un système de gestion des risques de l'entreprise complet a été établi pour effectuer le suivi des mesures indicatives et prédictives des risques. Un rapport d'évaluation des risques couvrant toutes les activités et opérations de la Société doit être présenté au conseil.

**Vérification interne :** Hydro Ottawa a mis en place un programme rigoureux de vérification interne pour effectuer une vérification de ses activités de contrôle et maximiser son efficacité et son efficience. De nombreux processus administratifs et fonctions de gestion sont examinés chaque année dans le contexte de l'élaboration d'un plan de vérification qui doit être approuvé par le conseil. Le recours à des vérificateurs d'expérience internes et externes permet d'effectuer une vérification rigoureuse et objective.

**Plans de continuité des opérations :** Des plans de continuité des opérations ont été mis en place pour assurer le maintien des opérations essentielles en cas d'urgence, notamment de pandémie, et le retour aux opérations normales après toute situation d'urgence, et ce, dans les meilleurs délais. Cela inclut des stratégies détaillées visant la réaffectation de ressources aux processus essentiels et la conclusion d'ententes d'approvisionnement avec des fournisseurs externes.

## NOMINATION AUX CONSEILS D'ADMINISTRATION

Conformément aux termes de la déclaration de l'actionnaire, la Ville d'Ottawa nomme tous les directeurs aux conseils d'administration, sauf le président et chef de la direction. Pour ce faire, la Ville étudie les candidatures proposées par le comité des candidatures du conseil d'administration de la Société de portefeuille d'Hydro Ottawa inc., mais celle-ci n'est pas tenue de les sélectionner. Le comité des candidatures doit mandater une entreprise de recrutement reconnue pour rechercher des candidats à ses conseils d'administration.

Tel que l'énonce la déclaration de l'actionnaire, tous les candidats doivent répondre à certaines exigences, dont faire preuve d'une grande intégrité, posséder des normes éthiques élevées, détenir une expérience et une expertise professionnelles pertinentes, et démontrer leur compréhension du rôle que joue Hydro Ottawa, autant à titre de fournisseur de services auprès de la communauté locale qu'à titre de précieuse ressource pour les contribuables.

De plus, le processus de nomination et de sélection a été conçu de manière à assurer qu'un ou plusieurs directeurs possèdent les compétences suivantes : solides antécédents en affaires, solides antécédents dans le domaine financier (avec titre de compétence en finances), expérience dans le secteur de l'industrie dans les domaines d'affaires des filiales, expérience en planification stratégique et en gestion d'entreprise, expérience du marché concurrentiel, connaissance des besoins de la clientèle de la Société, expérience en financement des secteurs public ou privé, et expérience au sein d'un conseil d'administration.

## COMITÉS

Les comités suivants ont été mis sur pied afin d'aider les conseils d'administration à s'acquitter de leurs tâches. Leurs membres se réunissent régulièrement et rendent compte de leurs travaux lors des réunions des conseils d'administration.

### SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE HYDRO OTTAWA INC.

**Vérification** : Le comité chargé de la vérification examine les états financiers ainsi que les pratiques et politiques comptables, les processus de vérification et les résultats des vérifications externes et internes, ainsi que d'autres questions connexes. Il supervise aussi la gestion des risques financiers et évalue les contrôles internes. En 2009, ce comité et le comité de vérification d'Hydro Ottawa limitée ont été fusionnés pour en optimiser la surveillance. Le comité de vérification inclut des représentants du conseil d'administration d'Hydro Ottawa limitée.

**Gouvernance et ressources de la gestion** : Le comité chargé de la Gouvernance et des ressources de la gestion examine les pratiques et la structure de gouvernance de la Société, de sorte que le conseil d'administration puisse remplir son mandat. Le comité examine les pratiques de gestion des ressources et de rémunération élaborées en vue d'attirer, de maintenir en poste et de motiver le personnel de direction qualifié. De plus, il examine et évalue le rendement de la présidente et chef de la direction, supervise le processus d'évaluation du conseil d'administration et surveille la conformité avec les codes de conduite.

**Examen des investissements** : Le comité d'examen des investissements, créé par le conseil d'administration en avril 2010, est chargé d'aider l'équipe de direction et le conseil d'administration à examiner et poursuivre les possibilités d'acquisition, d'investissement et de développement de l'entreprise. En exerçant ces fonctions, le comité axe ses efforts sur l'harmonisation des possibilités avec les plans stratégiques et les lignes directrices en matière d'investissement, la maximisation de la valeur de l'actionnaire et la gestion des risques.

**Candidatures** : Le comité chargé des candidatures étudie et évalue, en collaboration avec des consultants externes, les dossiers de candidatures aux postes de direction. Le comité des candidatures formule ses recommandations à l'actionnaire (représenté par le conseil municipal de la Ville d'Ottawa).

## PRÉSENCE AUX RÉUNIONS DES CONSEILS ET DES COMITÉS

Les tableaux ci-dessous rendent compte de l'assiduité des membres lors des réunions des conseils d'administration et de leurs comités.

### SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE HYDRO OTTAWA INC

Membre	Réunions du conseil	Réunions du comité
Pierre Richard (président)	6/6	12/12
Patrick Dion	6/6	4/4
Shawn Gibbons	6/6	4/4
Manon Harvey	6/6	8/8
Jan Harder	4/6	S/O
Peter Hume	1/6	S/O
John Kelly	5/6	4/4
Rosemarie Leclair	6/6	S/O
Larry O'Brien	1/6	1/3
Ford Ralph	6/6	8/8
Ken Wigglesworth	6/6	8/8

### HYDRO OTTAWA LIMITÉE

Membre	Réunions du conseil	Réunions du comité
Pierre Richard (président)	5/5	S/O
George Anderson	5/5	3/3
Steve Desroches	3/4	S/O
Manon Harvey	5/5	S/O
O. Allan Kupcis	5/5	3/5
Rosemarie Leclair	5/5	S/O
Duncan Watt	2/5	2/5

# MEMBRES DES CONSEILS D'ADMINISTRATION

## LA SOCIÉTÉ DE PORTEFEUILLE D'HYDRO OTTAWA INC.



Pierre Richard  
(président), c.r.



Patrick Dion



Shawn Gibbons



La conseillère  
Jan Harder\*



Manon Harvey, C.A.



Le conseiller  
Peter Hume



John Kelly



Rosemarie Leclair,  
B. en Dr.



Le maire  
Larry O'Brien\*



Ford Ralph



Ken Wigglesworth,  
C.A.

## HYDRO OTTAWA LIMITÉE



Pierre Richard  
(président), c.r.



George Anderson



Le conseiller  
Alex Cullen\*



Le conseiller  
Steve Desroches\*



Manon Harvey, C.A.



O. Allan Kupcis



Rosemarie Leclair,  
B. en Dr.



Duncan Watt

\*Note : La Société et les membres des conseils d'administration souhaitent remercier Jan Harder, Larry O'Brien, Alex Cullen et Steve Desroches pour l'excellence des services qu'ils ont fournis au cours de leurs mandats qui ont pris fin en 2010.

# GLOSSAIRE

## TERMES RELATIFS À L'INDUSTRIE

**CEO** La Commission de l'énergie de l'Ontario réglemente les industries provinciales de l'électricité et du gaz naturel dans l'intérêt public.

**Compteurs intelligents** Les compteurs intelligents mesurent et emmagasinent des données relatives aux périodes pendant lesquelles les clients utilisent l'électricité aux fins de la facturation en fonction de l'heure de consommation.

**OEO** L'Office de l'électricité de l'Ontario est chargé de veiller à l'approvisionnement à long terme en électricité pour l'Ontario. Il crée et met en place des programmes de conservation et de gestion de la demande d'énergie, veille à la pertinence des investissements dans les nouvelles infrastructures d'approvisionnement, établit la planification à long terme des systèmes d'électricité et facilite le développement d'un système d'électricité viable et concurrentiel.

**SGSDC** Le système de gestion et de stockage des données de compteurs emmagasine et gère la consommation des données reçues des compteurs intelligents aux fins de la facturation en fonction des prix de consommation, qui s'inscrit dans le contexte de l'initiative de compteurs intelligents provinciale.

**SIERE** La Société indépendante d'exploitation du réseau d'électricité est chargée des activités d'exploitation journalières du système d'électricité de l'Ontario. Elle gère le système d'énergie électrique et exploite le marché de gros de l'électricité, établit des prévisions sur la demande et veille à l'approvisionnement en électricité de sorte à répondre adéquatement à la demande.

**Tarification en fonction de l'heure de consommation** Selon la structure tarifaire horaire, les tarifs d'électricité sont plus élevés durant les périodes de pointe et moins élevés en dehors de ces périodes.

## SYSTÈMES INTERNES

**SCADA** Le système d'acquisition et de contrôle des données est un ensemble de systèmes de contrôle et de mesure à grande échelle servant à l'évaluation de la production d'énergie et de procédés de distribution.

**SGP** Le système de gestion des pannes, lorsqu'il sera intégré au SIG (voir ci-dessous), deviendra un système unique de cartographie informatisé du système de distribution d'électricité qui permettra de faciliter la planification et la réponse en cas de panne.

**SIG** Les systèmes d'information géographique relèvent, emmagasinent, analysent et affichent de l'information spatiale à référence géographique.

## COMPTABILITÉ

**CNC** Le Conseil des normes comptables est un organisme indépendant autorisé à élaborer et à fixer des normes et des critères d'orientation en matière de comptabilité et d'information financière au Canada.

**ICCA** L'Institut Canadien des Comptables Agréés représente la profession de comptable agréé à l'échelle nationale. Il appuie l'établissement de normes comptables, de vérification et d'assurance à l'intention des entreprises, des organismes sans but lucratif et du gouvernement, et publie des directives sur le contrôle et la gouvernance.

**IFRS** Les normes internationales d'information financière (IFRS) sont un ensemble de normes et d'interprétations ayant été adoptées par le Conseil des normes comptables internationales (CNCI). Hydro Ottawa sera tenue de se conformer aux IFRS au lieu des PCGR (voir ci-dessous) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**PCGR** Les principes comptables généralement reconnus sont un ensemble de principes, de normes et de procédures comptables communs que les entreprises utilisent pour établir leurs états financiers.

## REVENUS

Il existe diverses façons de considérer les revenus d'une entreprise. La plus commune est celle du « bénéfice net » mais d'autres encore, comme l'EBE, peuvent être utiles pour déterminer la capacité d'une entreprise à emprunter et à se développer.

**BAll** Les bénéfices avant intérêts et impôts correspondent à l'EBE, déduction faite des sommes appliquées à la dépréciation et à l'amortissement.

**Bénéfice net** Ce qu'il reste après que l'entreprise se soit acquittée de toutes ses charges et obligations.

**EBE** L'excédent brut d'exploitation est une mesure de la santé financière d'une entreprise qui illustre la somme d'argent qu'elle génère pour s'acquitter de ses obligations financières (comme les intérêts sur les emprunts et les impôts) et pour financer sa croissance (par la dépréciation et l'amortissement).

## SOURCES D'ENCAISSEMENT ET D'UTILISATION

**Argent provenant de l'exploitation** Il s'agit sensiblement de la même chose que l'EBE, soit la somme d'argent générée par Hydro Ottawa en 2010, une fois acquittées toutes les charges encourues au cours de l'année et après l'ajout d'éléments sans effet sur les liquidités, comme l'amortissement et la dépréciation. Essentiellement, il s'agit du bénéfice net rajusté en fonction de l'ensemble des charges et des revenus pour lesquels il n'y a ni sortie, ni encaisse de fonds.

**Financement** Le processus de mise en disponibilité de l'argent pour réaliser les projets et les activités. Le financement peut provenir de plusieurs sources, c'est-à-dire, notamment, des ressources existantes ou de l'encaisse des sociétés, de l'argent obtenu sur les marchés financiers sous forme de prêts bancaires ou par l'émission d'obligations, d'obligations non garanties ou d'actions.

**Immobilisations** Il s'agit des propriétés, installations, matériel et biens incorporels. L'augmentation de la valeur des immobilisations découle principalement des sommes investies par Hydro Ottawa limitée dans son réseau de distribution.

## RATIOS

Les gestionnaires et les analystes utilisent divers ratios pour déterminer la santé financière d'une entreprise.

**Fonds de roulement** Cette mesure permet de comparer l'accès d'une entreprise à des fonds (par le truchement de ses liquidités, de ses comptes débiteurs, de ses inventaires ou de tout autre actif qui peut facilement être converti en liquidités) avec son passif à court terme (comme une dette bancaire, des comptes créditeurs, etc.). Les entreprises en santé ont plus d'actifs à court terme que de passifs, selon un ratio supérieur à 1.0.

**Ratio des capitaux d'emprunt aux capitaux propres** Cette valeur indique dans quelle mesure l'entreprise dépend du financement par emprunt et montre la part de l'endettement de l'entreprise par rapport aux sommes investies par les propriétaires. Au moyen de ce ratio, les investisseurs peuvent déterminer le degré d'endettement d'une entreprise et le comparer avec celui d'autres entreprises afin d'analyser l'exposition au risque de la dite entreprise.

## DIVERS

**OMERS** Le Régime de retraite des employés municipaux de l'Ontario est l'un des plus importants fonds de pension au Canada. Il touche plus de 400 000 travailleurs actifs, à la retraite, ou ayant survécu à un accident de travail, ainsi que 931 employeurs.

**Société de portefeuille d'Hydro  
Ottawa inc.**

www.hydroottawaholding.com  
Tél. 613-738-5499  
Télééc. 613-738-6402

**Relations auprès des médias**

613-221-0063

3025, chemin Albion Nord  
C. P. 8700  
Ottawa (Ontario) K1G 3S4

**Hydro Ottawa limitée**

www.hydroottawa.com  
Tél. 613-738-5499  
Télééc. 613-738-6403

**Relations avec la clientèle**

613-738-6400

**Énergie Ottawa inc.**

www.energyottawa.com  
Tél. 613-225-0418  
Télééc. 613-225-0644

**Relations avec la clientèle**

613-225-0418 ext 7696

Vérificaterus  
Ernst & Young LLP

English Version  
This report is available in English. To request a copy, please contact Hydro Ottawa at :  
Tel: 613-738-6400, Fax: 613-738-6403

